

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 30 janvier 2023

Openbare vergadering van maandag 30 januari 2023

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16h30 sous la présidence de Mme Liesbet Temmerman, Présidente.

De openbare vergadering wordt geopend om 16u30 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

Excusés - Verontschuldigen : Mme El Bakri, Mme Buggenhout, M. Maimouni et Mme Lalieux.

Procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

Notulen van de zitting van 6 maart 2023

Mme la Présidente.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 06/03/2023 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 06/03/2023 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Mme la Présidente.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 49, 50, 57, 67, 73 et 74 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 16/03/2023.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 49, 50, 57, 67, 73 en 74, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 16/03/2023.

Vote sur l'urgence

Mme la Présidente.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 46 à 48, 51 à 56, 58 à 66 et 68 à 72 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 16/03/2023, ainsi que le point repris à l'addendum à ce supplément.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 46 tot 48, 51 tot 56, 58 tot 66 en 68 tot 72 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 16/03/2023, en met het punt vermeld in het addendum aan het bijvoegsel.

L'urgence est admise à l'unanimité

De dringendheid wordt eenparig aangenomen

Communications - Mededelingen

Communication de décisions prises par l'autorité de tutelle

Mededeling van beslissingen van de toezichhoudende overheid

Mme la Présidente.- J'informe les membres du Conseil de la nullité de plein droit de la décision n° 16 du Conseil communal du 19/09/2022 relative au principe de la participation à la capitalisation de l'Hôpital Universitaire de Bruxelles HUB pour un montant de 5.000.000,00 EUR.

Ik stel de Raadsleden in kennis van het bericht van de nietigheid van rechtswege van de beslissing nr. 16 van de Gemeenteraad van 19/09/2022 betreffende het principe van deelname in de kapitalisatie van het Universitair Ziekenhuis Brussel UZB voor een bedrag van 5.000.000,00 EUR.

Pris acte

Akte genomen

Communications relatives aux associations subventionnées

Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

Mme la Présidente.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om op het Secretariaat van de Vergaderingen inzake te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende vereniging:

- "Les ateliers Baobab" asbl, au 31/12/2021 ;
- "Les ateliers Baobab" asbl, au 31/12/2021 ;
- "City Mine(d)" asbl, au 31/12/2021 ;

- "City Mine(d)" vzw, op 31/12/2021.

Pris pour information

Kennis genomen

Questions orales - Mondelinge vragen

Mme la Présidente.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

Interpellation citoyenne

Burgerinterpellatie

Interpellation introduite par Mme Faouzia AZIZEN et M. Hassane MEZIANI, au nom des habitants de la Régie foncière, concernant la prime énergétique pour les locataires de la Régie foncière.

M. Bauwens.- Je voulais savoir, vu le sujet de l'interpellation citoyenne et vu le contenu de la question de madame Dhont, qui traite quand même aussi des locataires de la Régie, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, comme on l'a fait l'autre fois, de joindre et de faire uniquement suivre l'interpellation par la question de Mme Dhont ?

Mme la Présidente.- Oui, je n'ai pas d'objection à cela.

Mme Azizen.- Chère madame l'échevine, monsieur le Bourgmestre, merci d'avoir accepté notre interpellation. Suite à l'envoi de cette interpellation citoyenne, dans le cadre de l'octroi de la prime pour les locataires utilisant une chaudière commune, nous sommes heureux que les services de la Régie foncière aient pu nous fournir une réponse quant aux numéros BCE et EAN, indiqués sur les formulaires de la demande.

Nous regrettons que la Régie n'ait pas informé systématiquement les locataires, sachant la difficulté pour nombre d'entre eux – 80 % des locataires sont concernés et ils perdront au total plus ou moins 790.000 €.

Par cette interpellation, nous vous demandons de poursuivre vos efforts et d'envoyer un formulaire déjà préétabli aux locataires et, dans le même courrier, le formulaire de la deuxième prime pour le premier trimestre 2023.

Ma question est la suivante : comment envisagez-vous d'informer ces locataires en une si courte durée avant échéance ?

Par ailleurs, la Régie a communiqué une fausse information indiquant que certains locataires n'ont pas droit à la prime. Comment réparer ou corriger l'erreur auprès des locataires concernés ?

Merci. Je laisse la parole à mon collègue.

M. Meziani.- Madame l'échevine, monsieur le Bourgmestre. Nous voulons en savoir plus sur la promesse de socialisation du loyer, c'est-à-dire l'application du loyer social aux locataires de la Régie. Il y a un manque de communication par rapport à cela.

Qui a droit à cette socialisation ? Quels sont les critères concrets ? Et c'est valable à partir de quand ?

Pour prétendre à un logement, la règle instaurée par la Régie foncière de Bruxelles est de ne pas dépasser 40 % du revenu du locataire. Cette limite n'est plus respectée à cause des majorations : on est dans les 60 %, voire plus. Si cela continue, la majorité des locataires n'auront plus les moyens de survivre.

Vous n'avez pas agi hier pour aujourd'hui ; agissez au moins aujourd'hui pour demain !

Merci.

Mme Mutyebele, échevine.- Mesdames, messieurs, chers locataires. Je voudrais commencer par vous remercier pour votre démarche citoyenne, car vous avez pris le temps de collecter les signatures nécessaires et de venir m'interpeller directement au Conseil communal. Je veux aussi vous remercier car les deux questions que vous posez aujourd'hui sont des interrogations que nous avons adressées aux différents niveaux de pouvoirs concernés.

Concernant la première question, on a évolué dans les débats parce qu'à la base vous aviez parlé de la lettre qui avait été envoyée en décembre aux locataires de la Régie, parce qu'elle visait à vous mettre en garde contre la flambée inquiétante des prix du gaz suite au conflit russo-ukrainien.

Nous avons voulu conseiller à nos locataires d'être prudents et de veiller à réserver une part plus importante de leur budget pour se chauffer. Cette proposition n'était pas présentée comme une obligation et ne constituait pas du tout une annonce d'augmentation des charges. C'était un courrier qui portait un message d'information et de prévention pour protéger nos locataires d'éventuelles mauvaises surprises lors du décompte annuel des charges.

En ce qui concerne les chaudières collectives dont beaucoup de nos immeubles sont équipés, il faut rappeler que les locataires de la Régie bénéficient de prix extrêmement avantageux obtenus grâce à nos contrats-cadres.

J'en viens proprement dit à la prime mise en place par les ministres Van der Straeten et Dermagne, respectivement en charge de l'énergie et de l'économie au niveau fédéral. Cette prime est venue renforcer les autres mécanismes d'aide aux ménages face à la montée des prix de l'énergie provoquée par le contexte international.

Suite à cette annonce, mon administration a tout de suite pris connaissance des conditions relayées par le SPF Économie. Au moment de la rédaction de mon courrier, fin 2022, les conditions communiquées par ce dernier établissaient nettement que les contrats de type professionnel n'étaient pas couverts par ladite mesure. Or les contrats-cadres de la Régie étaient considérés comme des contrats professionnels par les juristes de Sibelga que nous avons interrogés et sortaient donc du champ d'application.

C'était évidemment le droit de chacun et de chacune d'adresser déjà un formulaire de demande individuelle pour cette prime.

La Régie a effectivement reçu plusieurs demandes de locataires pour les numéros BCE et EAN qui les concernent. Mon administration, qui fait toujours le maximum pour répondre dans les meilleurs délais à toute demande, technique ou non, a transmis directement le numéro BCE de la Ville de Bruxelles dans sa réponse aux citoyens concernés.

Vous m'avez dit dans votre première interpellation avoir vous-même fait cette demande de numéro auprès de mon administration, et je suis certaine que vous êtes tout à fait de bonne foi. Cependant, il faut savoir que dans le cas des chaudières collectives, seul le numéro BCE est nécessaire pour les locataires, la charge d'information du numéro EAN au Service public fédéral étant de la

responsabilité du propriétaire. Je suis donc très étonnée que vous n'ayez pas été mis au courant de la marche à suivre et je pense effectivement que la Régie aurait dû insister davantage sur ce point.

Pour reprendre l'historique, le 23 janvier dernier, le gouvernement fédéral annonçait la mise en place de mesures d'aide supplémentaires pour janvier, février et mars 2023. Le site du SPF Économie a quant à lui été mis à jour le 2 février 2023 et ne mentionnait plus du tout les contrats professionnels. La principale condition nécessaire pour les contrats à prix fixe était alors basée sur la validité du contrat au 30 septembre 2022 et sur le fait que la grille tarifaire appliquée soit postérieure au 30 septembre 2021, date à laquelle la pression sur les prix du gaz a commencé à monter en parallèle de la menace d'invasion de l'Ukraine par les Russes.

Devant ce constat, j'ai alors chargé mon administration de réitérer les demandes adressées au SPF et à Sibelga pour vérifier que les contrats-cadres de la Régie foncière étaient bien éligibles pour les forfaits de base 2022 et 2023. Entre fin janvier et février, de nombreux échanges ont eu lieu entre les administrations. Je vous fais grâce de tous les détails de ces échanges, mais pour résumer les discussions, nous n'étions pas d'accord avec les juristes de Sibelga qui estimaient que la date de début du contrat de la Régie correspondait à la date d'attribution du marché du fournisseur, c'est-à-dire courant 2020. Cette date excluait la Régie et ses locataires de la mécanique d'aide puisque les grilles tarifaires ne correspondaient pas avec celle fixée par la mesure, c'est-à-dire un contrat à prix fixe valide du 30 septembre 2022 et une grille tarifaire postérieure au 30 septembre 2021.

De notre côté, nous estimions au contraire que le contrat de la Régie courait depuis le 1^{er} janvier 2022 et que nos prix étaient donc postérieurs au 30 septembre 2021, ce qui devait garantir aux habitants de nos immeubles le

droit à la prime fédérale. Pour ne pas perdre de temps, nous nous sommes renseignés sur la procédure à suivre dans le cas des installations collectives de gaz. En l'occurrence, le propriétaire de la chaudière – en l'occurrence la Régie – devait enregistrer ses codes EAN auprès du SPF. Cela a été fait le 21 février dernier afin de permettre les recoupements nécessaires de la part de l'administration fédérale.

En parallèle, afin de m'assurer d'obtenir des réponses le plus rapidement possible, au tout début du mois de mars, j'ai directement contacté les cabinets des ministres en charge des demandes d'avis juridiques en cours. C'est le 6 mars dernier que nous avons reçu une réponse très encourageante puisque le SPF nous confirmait que nos locataires devraient avoir droit à la prime, ce qui serait une excellente nouvelle pour ces derniers. Un courrier a immédiatement été rédigé et envoyé à tous nos locataires concernés pour les informer des modalités de demande pour les deux forfaits de base, c'est-à-dire novembre-décembre 2022 et janvier-février-mars 2023. Y étaient repris des liens vers les différents documents, le numéro BCE de la Ville et la date limite d'introduction, fixée au 30 avril prochain.

Vous l'aurez compris, l'octroi de la prime n'est pas encore certain, mais il est probable que nous obtenions gain de cause. Je vous assure que nous mettons tout en œuvre depuis le début pour que nos locataires puissent en jouir.

J'en viens maintenant à votre deuxième question, sur la socialisation des loyers d'une partie de nos locataires. Je voudrais d'abord rectifier vos propos, parce qu'il ne s'agit pas d'une promesse mais bien d'un fait. La socialisation a effectivement été actée via le protocole d'accord entre la Ville et la Région bruxelloise, voté et signé en Conseil communal fin 2022. J'estime que la Ville de Bruxelles peut être fière de s'inscrire dans cette mesure portée, par la secrétaire d'État à la Région Ben Hamou.

Cette aide vise toute personne, locataire de la Régie ou du CPAS, qui rentre dans le même temps dans les conditions d'obtention du logement social.

Actuellement, la mesure concerne les locataires qui occupent un logement dit « modéré », c'est-à-dire un logement dont le loyer est encadré et calculé sur la base de la grille appliquée aux agences immobilières sociales.

Dans la pratique, cela veut dire que les locataires concernés par la mesure pourront rester dans leur logement actuel de la Régie ou du CPAS et qu'une part de leur loyer communal sera prise en charge par la Région. À la Ville comme à la Région, nous souhaitons étendre cette mesure à nos locataires de logements dits « moyens », c'est-à-dire des logements dont les loyers sont calculés sur base de l'investissement qui a été consacré à la construction du bâtiment.

Malheureusement, ayant suivi de près les discussions parlementaires, je sais que ma collègue Ben Hamou a beaucoup de mal à faire entériner l'extension de cette mesure aux logements moyens, alors même qu'il est tout à fait évident qu'une partie de la classe moyenne est aussi très durement impactée par les hausses successives du coût de la vie, de l'énergie et du logement. C'est malheureux, mais tout le monde ne semble pas mettre la justice sociale au même échelon de priorités.

Même si les discussions ministérielles ne sont pas très encourageantes en la matière, nous attendrons qu'elles soient totalement clôturées et nous informerons directement les personnes concernées.

Quoi qu'il en soit, nous sommes prêts à la Ville, et impatients de mettre en œuvre ce projet d'extension de ladite mesure.

Je conclus et rends la parole, madame la Présidente.

Mme Azizen.- Madame l'échevine, je regrette l'information entendue à propos du fameux code BCE, sachant que certains locataires de la Régie ici présents n'ont pas eu l'information une fois qu'ils ont appelé la Régie pour obtenir ce code. On n'a pas tous et toutes été informés.

Moi-même, j'ai appelé à plusieurs reprises et je n'ai toujours pas eu directement ce code qui m'a été transmis par un des autres locataires. Il y a 3.040 locataires qui sont concernés par la chaudière collective et je souhaiterais...

M. Meziani.- Madame l'échevine, quand j'entends que vous avez recommandé aux locataires d'être prudents, je ne comprends pas par rapport à quoi. J'ai l'impression que vous pensez que les locataires de la Régie foncière sont millionnaires... Mais la plupart des locataires sont à la recherche d'un deuxième emploi pour pouvoir survivre.

Pour ce qui est du code BCE, votre service nous a répondu, preuves à l'appui, que nous devons nous adresser à Sibelga.

Merci.

Mme Mutyebele, échevine.- Je voudrais juste dire aux locataires qu'un courrier clair est parti à la fin de la semaine passée. Donc, vous recevrez toutes les informations demain ou mercredi, je pense. J'espère que ce courrier arrivera, mais vous aurez toutes les informations, ne vous inquiétez pas.

Mme Dhont.- Merci. Je suis contente de pouvoir continuer avec les questions des locataires de la Régie. Moi-même, je suis locataire de la Régie, alors je vis un peu les mêmes situations. Mais maintenant, je voudrais surtout vous interroger sur l'indexation du loyer, parce qu'on est au début de 2023 et ça veut dire qu'on est encore au début et qu'on peut encore adapter le loyer. Et moi, je voudrais absolument mettre l'accent sur le fait qu'on ne veut plus vivre ce qu'on

a vécu en 2022.

L'année dernière, la Régie foncière a plafonné l'indexation à 5 %. Mais entre temps, tous les locataires ont payé l'indexation, l'inflation totale de 8, 10, 11, 12 % et on a reçu à la fin de l'année un remboursement qui correspond à ces fameux 5 %.

Cette année-ci, nous voulons vous demander, s'il vous plaît, d'appliquer à partir de maintenant à l'indexation un plafonnement de 2 %, et pas plus. On ne connaît pas encore le montant de l'inflation, mais tout le monde a peur pour son loyer et nous continuons à payer les 10, 11, 12 % de l'année passée en plus du remboursement. Alors, dans ce sens-là, je veux vous demander, au nom de tous les locataires de la Régie, d'appliquer un plafonnement de l'indexation à 2 % et d'appliquer ce plafonnement tout de suite, à partir de maintenant, et pas comme compensation par après.

C'est ma demande. J'espère que vous l'avez bien comprise et que vous pouvez l'appliquer.

Merci pour votre réponse.

Mme Mutyebele, échevine.- Merci beaucoup, madame la conseillère. Alors, je constate que ce n'est pas une interpellation, enfin, pas une question mais une revendication et je vais y répondre avec beaucoup de plaisir, comme je le fais toujours.

Mais j'ai aussi une petite question, parce que ce n'est pas très clair à mon sens : je ne sais plus si vous m'interpellez en tant que locataire ou conseillère communale, mais le cas échéant, selon la position, je suis prête à répondre à votre question en tant que locataire ou en tant que conseillère communale.

Donc, je vais vous rappeler que la fixation de l'indice d'indexation n'est pas du ressort de la Ville de Bruxelles, parce que ce n'est pas une compétence qui

relève du pouvoir local.

Pour en revenir aux mesures prises face aux circonstances exceptionnelles de la fin 2022, nous avons effectivement, avec mon collègue Zian en charge du CPAS, tenu à soutenir au maximum les locataires communaux en accordant une réduction de loyer rétroactive calculée sur un index théorique de 5 %.

Les fonds de la Régie n'étant cependant pas intarissables – principalement parce que nous limitons nos bénéficiaires afin de proposer des loyers établis en moyenne à 15 % en dessous du prix du marché, nous ne pouvons malheureusement pas déjà nous engager en début d'année sur une aide sans faire au préalable une analyse de faisabilité.

Comme déjà expliqué lors de vos interpellations précédentes, je me refuse à mettre l'équilibre budgétaire de la Régie en péril ou à courir le risque d'hypothéquer une partie de nos logements. Donc, comme je viens de vous le dire, nous sommes actuellement encore en début d'année et donc en train d'analyser toutes les possibilités. Je reviendrai vers vous ultérieurement.

Merci.

Mme Dhont.- La question n'est pas de savoir si j'interviens ici en tant que locataire ou en tant que conseillère communale. Je siége ici comme conseillère communale qui défend les habitants de la Ville de Bruxelles.

Deuxièmement, quand vous distinguez entre revendication, question ou interpellation, c'est en fait une demande, une question, une suggestion ou une revendication qui est présente chez tous les locataires de la Régie. Si vous écoutez les locataires de la Régie, vous entendrez tout le temps cette même demande : « S'il vous plaît, tenez compte du montant de nos loyers. »

Troisièmement, c'est vous, la Ville de Bruxelles, qui êtes propriétaire. Et un propriétaire est libre d'appliquer l'indexation. Oui ou non ? Je connais des propriétaires privés qui disent qu'ils n'ont pas appliqué 10 % ou 11 %, mais qu'ils ont appliqué une augmentation de 20 ou 30 €. Mais moi, je constate autour de moi – même dans l'immeuble où j'habite ou chez des locataires qui se trouvent ici – que des gens payent 100 € en plus par mois.

Est-ce que vous vous rendez compte de ce que ça veut dire ? Et dans ce sens-là, je peux prendre aussi l'exemple d'une autre commune : celle de Saint-Gilles, par exemple. Au moment où la question a été posée par des conseillers communaux à la commune de Saint-Gilles, celle-ci a tout de suite appliqué un plafonnement de 4 %, et pas une compensation. Parce que qu'est-ce que ça veut dire, une compensation ? Ça veut dire qu'entre-temps, on paye les 10 % et, à la fin de l'année, on reçoit un remboursement, quelque chose de retour. Mais entre-temps, le loyer reste soumis à une augmentation de 10 %.

Est-ce que vous vous rendez compte ? Dans ce sens-là, je répète ma question : vous pouvez l'appeler « revendication », « interpellation » ou tout ce que vous voulez, mais pour moi, ce qui compte, c'est un plafonnement de 2 % de l'indexation pour l'année 2023, et aussitôt que possible, à partir de maintenant. Voilà, merci.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. - Monsieur Bauwens, je suis désolée, mais c'est une question de votre collègue Dhont et vous ne pouvez pas vous joindre à une question, comme ça.

Je ne peux pas vous donner la parole.

M. Bauwens.- Oui, je sais, je ne me joins pas du tout, je veux juste protester contre le fait qu'on suggère qu'on intervient...

Mme la Présidente.- Monsieur Bauwens, vous n'avez pas la parole.

M. Bauwens.- Je sais que je n'ai pas la parole. Mme Mutyebele a gardé la parole dix minutes de trop, donc je me permets 30 secondes. C'est qu'elle a attaqué ma collègue...

Mme la Présidente.- Non, c'est Mme Dhont qui peut se permettre, pas vous. Vous pouvez demander à Mme Dhont.

M. Bauwens.- L'échevine suggère qu'on intervient à titre individuel. Mme Dhont fait partie de mon groupe et je défends donc le fait qu'on peut faire des interpellations.

Mme la Présidente.- C'est sa question. S'il y a des points que vous voudriez que Mme Dhont ajoute, vous pouvez les lui communiquer, mais c'est sa question.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 2 - Punt 2

M. Wauters.- Sur la demande de la Ville de Bruxelles d'installer des caméras de surveillance sur le bâtiment Brucity, j'ai une série de questions qui tournent effectivement autour de cet immeuble dans lequel nous sommes. Et je me permets de poser cette question, monsieur le Bourgmestre : est-ce que c'est possible que cette demande d'installation de caméras n'arrive que maintenant, alors que le bâtiment est fonctionnel depuis plusieurs mois ? Parce que je me pose aussi la question.

Il y a eu la fameuse journée portes ouvertes qui a eu un très grand succès. Vous avez parlé de 5.000 visiteurs et donc, je trouve que c'est une bonne chose que les Bruxellois s'approprient leur bâtiment. Mais je me pose la question de savoir si comme le point passe aujourd'hui, est-ce qu'il y a des caméras déjà installées ou bien elles ne le sont pas encore ? Donc, ça, c'est vraiment une première question que je me posais. Et du coup, je pensais à d'autres questions qui sont toujours liées au bâtiment Brucity, et notamment sur le rooftop : à partir de quand sera-t-il accessible aux citoyens ? Parce que les informations étaient un peu contradictoires : j'entendais que vous parliez, vous, de juillet, alors que la presse mentionnait plutôt la rentrée, et je me demandais donc comment sera organisée, d'une part, l'accessibilité au rooftop. Est-ce qu'on passera par le restaurant ou non ? Voilà. À quelles heures ? Éventuellement pendant les heures d'ouverture de ce restaurant ou à d'autres moments ?

Et comment est-ce qu'on va assurer la sécurité de l'accès ? Puisque l'idée, c'est quand même de faire vivre aussi ce bâtiment, c'est pour ça que c'est lié aux caméras. C'est pour ça que toutes ces questions me viennent en tête, évidemment.

Par ailleurs, dans un article de *La DH*, et aussi sur les posts Facebook et autres de membres du Collège, on lisait que le restaurant s'appellerait le **Rooftop (?)** 58 et qu'il serait exploité par Les Filles et **Jardin à Bruxelles (?)**. Et donc, on a déjà acté ça ici au Conseil communal ? Ou bien on sait déjà que c'est...

Moi, j'ai peut-être raté un épisode, mais je n'ai pas retrouvé dans les documents qu'éventuellement, il y aurait une notification officielle de l'attribution du marché.

Enfin, bref, s'il était possible de faire un petit état des lieux par rapport à où est-ce qu'on en est et où est-ce qu'on va ?

Merci, monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre. - On y va tout droit. D'abord sur le restaurant, et puis sur les caméras, parce que je vérifie si elles sont déjà installées ou pas. Mais elles ne sont pas encore là – on vient de me le souffler. Donc, ce sont les caméras extérieures, évidemment, comme on est en plein réaménagement des voiries. Vous voyez d'ailleurs qu'une partie est déjà terminée : si vous regardez, l'entrée du côté de la rue Sainte-Catherine est en train d'être terminée. Donc ça, ça donne vraiment l'effet que ça donnera un peu partout.

Et je vous rappelle que tous les abords du Brucity devraient être finis pour cette année. Donc les caméras ne sont pas encore installées, elles vont l'être autour du bâtiment.

Et par rapport au restaurant, c'est normal que ce ne soit pas encore passé au Conseil, parce qu'on a désigné le vainqueur en Collège et on est en train de finaliser le contrat. Quand le contrat sera finalisé, il va passer au Conseil, comme d'habitude – il a déjà été annoncé, puisqu'il y a un vainqueur.

C'était un peu ridicule, au moment où on présentait le bâtiment, de ne pas dire ce qu'on allait faire.

Sur le reste, les exploitants qui reçoivent la partie « casco », comme on dit,, c'est-à-dire brute, espèrent ouvrir une partie pour juillet, mais en tout cas le tout pour septembre. En fait, il y a un côté-bar sur le toit et, à côté, un restaurant au huitième.

Qu'est-ce qui sera prêt pour cet été ? Eh bien, on espère un maximum, mais ça, c'est maintenant la responsabilité de l'exploitant de livrer au plus vite et il souhaite évidemment exploiter dès cet été, donc ça tombe bien.

Comment ça va fonctionner ? A priori – je prends beaucoup de précautions, puisque c'est un peu une grande première –, on veut éviter en fait ce qui existe dans d'autres bâtiments publics : il y a des lieux absolument magnifiques, mais qui ferment à 17h et pendant les jours de fermeture. Et donc aujourd'hui, on se dit qu'a priori, il y a suffisamment d'ascenseurs pour être utilisés et qu'il va falloir monitorer leur emploi. C'est un peu plus simple que l'Atomium où il n'y a qu'un seul ascenseur – pour ceux qui ont déjà été là-bas.

Ici, il y en a plusieurs pour que les gens aient accès et au rooftop et au restaurant.

Ce qu'on sait aussi, c'est que le personnel de la Ville aura un accès de réservation prioritaire pour le midi. C'est quand même aussi son restaurant. C'est ce sur quoi on a voulu aussi s'engager par rapport aux syndicats. Jusqu'à 11h, ses membres peuvent réserver les tables, par exemple, et puis après, c'est ouvert au public.

Mais il y a aussi les week-ends, évidemment, et les congés. Je ne suis pas très inquiet sur le fait qu'il y aura de la place

M. Wauters.- Et le soir aussi, j'imagine ?

Ils ne travaillent pas pendant la nuit – enfin pas tous.

(Rires.)

M. le Bourgmestre.- Oui, le soir, ils n'ont pas la priorité. Voilà.

Pourquoi je suis prudent ? Parce que c'est cette gestion des flux, notamment avec les ascenseurs, qu'il va falloir optimiser, donc décider si ça se fait par le couloir central ou par l'entrée de la rue de l'Évêque. C'est ça dont on est en train de discuter pour voir ce qui est le plus optimal.

J'ai mon idée, mais je préfère que les gestionnaires du site de Brucity en discutent avec l'exploitant et puis on devra adapter.

Mais c'est par contre une bonne nouvelle que, comme on l'avait promis, on ait réussi à ce que ce lieu – qui va être à mon avis un des lieux les plus courus de la capitale et les plus intéressants à venir voir, parce que c'est vrai que le point de vue est absolument incroyable, comme vous avez eu l'occasion de le voir.

Et on est en effet contents que ce soient des sociétés bruxelloises qui ont remporté le marché, dont une qui exploite d'ailleurs un restaurant juste à côté d'ici, rue du Vieux Marché aux Grains, une autre qui organisait des événements sur le rooftop de l'ancien immeuble d'Actiris, dont le chantier a aussi commencé, et une troisième qui organise une série de manifestations culturelles et événementielles aussi dans Bruxelles.

Donc voilà. Je ne suis peut-être pas plus clair, mais c'est bien un accès midi et soir, week-end compris. Comment ? Avec quels ascenseurs ? On en a beaucoup, mais on doit organiser ces flux au mieux et peut-être même – je vais être franc avec vous – qu'au fur et à mesure de l'exploitation, on va se dire : « Eh bien non, ce n'est pas très efficace comme ça, en fait, il vaut mieux le faire autrement. » Je propose que là, on essuie les plâtres sur la manière dont on veut utiliser un bâtiment de façon multifonctionnelle. Il va falloir aussi un peu de souplesse.

C'est comme pour cette salle du Conseil : pour l'instant, on met au point un formulaire pour les associations qui pourraient l'utiliser. On va aussi fonctionner de façon empirique, voir ce qui marche bien, ce qui marche moins bien, quelle est la demande... voilà. Mais ce qu'on veut, c'est la multifonctionnalité du bâtiment. Et puis après, il faut une période de rodage, comme pour l'occupation de ce bâtiment.

Si vous entendez une des choses sur lesquelles il y a un débat pour l'instant avec le personnel, c'est sur les zones chauffées ou non chauffées, parce que dans un bâtiment passif, il y a une espèce de rodage par rapport à ça. Eh bien voilà : on sait qu'il faut six mois à un an pour roder tout un bâtiment neuf et c'est la même chose pour son utilisation. À mon avis, il faudra six mois à un an pour arriver à un rodage optimal. Mais par contre, l'objectif sera atteint en termes de multifonctionnalité.

M. Wauters.- D'accord. Merci pour ces explications, monsieur le Bourgmestre. Effectivement, ce qui m'importe, moi, c'est qu'en tant que conseillers communaux, mais aussi en tant que Bruxellois, on puisse s'approprier un bâtiment tel que celui-ci. Donc, ça va dans le sens souhaité.

Je suis juste un peu étonné pour les caméras, c'est pour ça que je me suis permis de poser toute une série de questions qui m'intéressent. Du coup, votre réponse permet à chacun d'entre nous ici de savoir un peu vers où on va. Comme vous le dites, on va « tout droit », mais de manière un peu empirique et ce n'est peut-être pas plus mal parce qu'effectivement, il va falloir s'adapter.

Tout à l'heure, en montant pour le Conseil communal, il y avait déjà un des deux ascenseurs qui ne fonctionnait pas, ce qui est déjà arrivé quelques fois. Et donc je me dis effectivement que si on veut faire venir... enfin, je ne sais plus combien il y a de places potentielles dans le restaurant, mais c'est quand même 200 ou un nombre assez important, il faut quand même que les ascenseurs

fonctionnent. Sinon, je ne sais pas comment on va régler tout ça.

Il y a juste un petit bémol, parce qu'effectivement, si 5.000 personnes ont pu visiter le bâtiment le 11 mars dernier, en termes de sécurité, j'aurais peut-être trouvé intéressant que les caméras soient placées avant. Surtout qu'on vient d'expliquer un peu tout à l'heure, en communication de service, la question des attaques, des cyberattaques qui ne sont évidemment pas physiques, mais enfin, pour un bâtiment de cette qualité, je pense que ça aurait peut-être été bien de le prévoir avant de l'ouvrir tout à fait au public. Mais bon, voilà : aujourd'hui on va le voter, c'est déjà ça.

Heureusement, rien ne s'est passé, mais je pense que la bonne gouvernance nous amènerait quand même à prévoir plutôt que de s'adapter à la situation.

Mais par ailleurs, merci pour ces réponses.

Point 3 - Punt 3

M. Wauters.- Merci, madame la Présidente. À propos de la convention entre la Ville et la Région au sujet de l'adhésion aux marchés publics de la Ville relatifs au gardiennage, ce sera très rapide, monsieur le Bourgmestre, parce qu'en fait, je vais plutôt féliciter la Ville. Nous avons des contrats relatifs au gardiennage et donc je salue l'efficacité de notre Ville qui pallie un manque de proactivité quand même criant de la Région, avouons-le, qui dit qu'on a été pris au dépourvu par manque de temps – je l'ai lu dans le dossier. Comme si ce genre de situation nous prenait au dépourvu ! Bref, c'est un peu particulier et vous ne m'en voudrez pas, en tant que membre de l'opposition, de quand même rappeler à tout un chacun qu'entre la Région et la Ville, les majorités sont exactement symétriques et que vous êtes des mêmes partis.

Alors je m'interrogeais – c'est en section que j'ai posé la question – sur l'aspect un peu légal du dossier. Je ne suis pas du tout juriste, donc voilà, je préférerais

poser la question.

Et donc, il semblerait que le marché public de gardiennage de la Ville puisse effectivement être ouvert ponctuellement à des tiers, pour peu qu'ils soient liés à la Ville. On ne va pas dire que la Région n'est pas liée à la Ville, ce serait quand même un peu exagéré de ma part, mais si je ne me trompe pas, cette convention durera quand même pendant six mois. Or est-ce qu'on peut toujours parler de moment ponctuel entre l'organisation d'un événement où on a besoin de gardiennage et une situation qui perdure pendant six mois ? Donc, je me demande si on est bien dans la légalité, en tout cas des objectifs tels qu'ils sont prévus dans la convention en question.

Voilà, je vous remercie.

M. le Bourgmestre. - Alors, c'est un contexte particulier, soit la problématique de la Porte d'Ulysse. Vous avez peut-être vu qu'il y avait encore un rebondissement à propos de ce refuge pour migrants ce week-end. Donc oui, on est tous... Je vous rappelle qu'à l'époque – et je veux vraiment défendre la Région –, la Région et la Ville ont pris leur part par rapport à une carence d'un autre niveau de pouvoir qui ne voulait pas en entendre parler. Depuis, vous avez peut-être entendu que la secrétaire d'État de Moor a signé un accord là-dessus avec la Région (c'est quelque chose qu'on demandait depuis cinq ans) en disant : « Oui, il y a des transmigrants, mais ça reste quand même des migrants. »

Et donc, si vous voulez, ici, c'est une continuité du contrat, puisque le bâtiment était chez nous, à Haren. Et dans le fond, ça permet de garder la même société et la convention se reconduit de six mois en six mois.

Vous avez raison sur le fait que la Région aurait pu relancer tout un marché, mais voilà. Ici, c'est sur ce bâtiment. Ils ont des marchés de gardiennage, et ici,

ça permet de garder... c'est quand même un bâtiment qui n'est pas simple à cet égard.

M. Wauters.- Ah oui, ça, c'est un élément que je n'avais pas en tête. Donc, on le fait parce que la Ville avait déjà ce contrat ? Parce que ce n'est pas...

M. le Bourgmestre.- Oui, c'est le même contrat que pour la Porte d'Ulysse à Haren et en fait, soit on continuait et ils nous remboursaient – ce qui, si vous vous en souvenez, a été le cas pendant plusieurs mois, voire années, quand ça a déménagé sur Schaerbeek, soit eux prennent à leur compte les factures de la société de gardiennage qui avait remporté le marché et les payent directement. On préfère cette solution : ça évite une circulation, mais on garde le même contrat que ce qui avait été fait à l'époque où on avait débloqué le bâtiment à Haren.

M. Wauters.- C'est un élément que je n'avais pas capté dans l'explication en section.

M. le Bourgmestre.- Voilà. On essaie de s'arranger. Et du coup, le grand « bénéficiaire », c'est la commune de Schaerbeek qui ne doit pas, elle, lancer un marché de gardiennage pour la plateforme citoyenne qui gère le problème de migration de l'autre côté. Donc, la Région concentre à la fois les « in » du niveau fédéral, de Mme de Moor qui paye pour cette fonction, et nous, avec M. Hellings, on met simplement à disposition le marché de gardiennage historique. C'est une bonne entente pour ne pas devoir relancer une procédure. Ce n'est pas qu'ils ne sont pas capables de le faire, mais on a prolongé les choses parce qu'ils ont déjà beaucoup à faire. Et encore plus depuis ce week-end, puisque vous avez appris qu'il y avait un énorme problème parce que le bâtiment a brûlé et que donc, pour l'instant...

Et le prix est intéressant, me souffle l'échevin qui a négocié les contrats.

M. Wauters.- Voilà, merci, Monsieur le Bourgmestre. Effectivement, il y avait un des éléments que je n'avais pas intégré ou en tout cas compris lors de la section.

Donc, vous avez « mis ça au propre », on va dire, et du coup, c'est vrai que... Parce qu'au premier abord, ça me semblait de la gestion un peu particulière, mais l'explication que vous me donnez me convient et je vous en remercie.

Dossiers de M. l'échevin Hellings

Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Dhondt

Dossiers van dhr. schepen Dhondt

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Maingain

Dossiers van dhr. schepen Maingain

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 10 - Punt 10

M. Maingain, échevin.- Merci, madame la Présidente. Je vais commencer par faire une brève présentation concernant notre stratégie Smart City. Au début de cette mandature, on avait déjà évoqué l'enjeu de créer un premier échevinat de la Smart City. Aujourd'hui, c'est non sans une certaine fierté, et en remerciement à tout le Collège et l'ensemble des départements, qu'on peut lancer le premier plan Smart City – ou, en bon français : « ville intelligente » – de la Ville de Bruxelles.

Il s'agit, c'est vrai, d'un plan transversal au fonctionnement de notre administration qui vise à faire de notre Ville une ville intelligente. C'est quoi, une ville intelligente ? C'est cette ville qui met à disposition la technologie de l'ensemble des politiques publiques que nous voulons réaliser, de l'ensemble des ambitions politiques que nous nous sommes fixées, afin d'améliorer l'efficacité de notre administration, afin d'améliorer la qualité de vie et le service rendu aux Bruxellois et d'atteindre nos objectifs, notamment pour répondre au défi climatique.

C'est cette vision qui est traduite à travers ce plan aujourd'hui. C'est cette vision qui se concrétise, à travers cet axe, par 48 projets. Certains sont déjà en cours, parce qu'on n'a pas attendu le plan pour travailler à cette ville intelligente, et d'autres sont à venir. C'est cette vision qui permettra demain, en partenariat avec ma collègue Hariche, d'offrir encore plus cet environnement numérique à l'école.

C'est cette vision, avec mon collègue Hellings, qui consiste à utiliser la technologie pour rencontrer les objectifs du plan climat.

C'est cette vision qui permettra d'améliorer encore plus notre maîtrise et notre consommation d'énergie, que ce soit l'eau – on a eu le fameux précédent avec Manneken-Pis, c'est dire à quel point c'est emblématique. C'est aussi cette vision qui nous a permis de mettre en place cette nouvelle architecture informatique, cette **plateforme ABXL (?)** qui permet aux citoyens de commander leurs documents administratifs, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, depuis chez eux, de leur smartphone dans le tram ou ailleurs, ou encore ici en bas, à nos guichets.

C'est cette vision qui vise à remédier à l'ensemble des enjeux que concentrent les villes. On sait que les villes, c'est l'enjeu climatique, mais aussi l'ensemble des enjeux sociaux de nos sociétés qui sont traversés.

Je tiens à remercier l'ensemble des départements pour leur concours, mes collègues également, et la coordination menée par la cellule Smart City, qui ont permis la réalisation de ce plan visant aussi cette gouvernance des data, cette nouvelle donnée que nous devons protéger, mais aussi pouvoir utiliser avec efficacité dans nos décisions de Ville.

Et aussi l'ensemble des enjeux qui sont menés pour continuer à avoir une Ville numériquement plus inclusive et ne laisser personne sur le bord de la route.

Je répondrais évidemment aux différentes questions des conseillers sur ce plan aujourd'hui.

Merci, madame la Présidente.

Mevrouw Hoessen.- Excuseer, ik was zeer enthousiast. Ik ben eigenlijk ook heel enthousiast over deze strategische nota, dit strategische plan dat voorligt. Er is inderdaad heel wat om over te praten. Er zit vlees aan de nota:

48 projecten, die u vermeldt. Maar toch misschien om te beginnen: 'Smart City strategie van de Stad Brussel.' Ik denk dat heel wat mensen toch een beetje schrik hebben als ze zo'n titel lezen, van een Smart City.

We zijn daar toch al een tijdje mee bezig, maar eigenlijk is dat geen plan om van Brussel een soort superfuturistisch ding te maken. Die Smart City, die digitale strategie, staat natuurlijk, zoals u ook hebt aangegeven, gewoon in het teken van onze Stad zo goed mogelijk te maken voor zoveel mogelijk mensen. Dat is het plan en die Smart City is een manier om dat te bereiken. Een toekomstbestendige manier die ons helpt om die Stad te besturen en om zo goed mogelijk te zijn voor alle inwoners.

Nu, we hebben er al even over van gedachten gewisseld tijdens de secties, maar ik wou eigenlijk nog op twee punten terugkomen. En op één punt toch nog een vraag stellen. Het eerste punt waarop ik nog wilde terugkomen is die datastrategie. We hebben het er al even over gehad en het komt ook op meerdere plekken in de nota terug. Als wij als Stad informatie vergaren op verschillende manieren, als wij data vergaren, dan komen wij op een gegeven moment op heel veel data te zitten. En data is een beetje het goud van de toekomst, wordt soms gezegd. Maar dat brengt ook heel wat uitdagingen met zich mee. Enerzijds uitdagingen qua privacy, maar anderzijds ook uitdagingen qua bescherming van die data. Hoe zal die data beschermd worden? En ook een strategische vraag: hoe kunnen we die data verder inzetten om onze Stad toekomstbestendig te maken in samenwerking met andere partners? U geeft aan ergens in die datastrategie dat er zal worden nagedacht over partnerschappen in de toekomst. Mij lijkt het heel belangrijk dat we ook strategisch nadenken om die data zo open mogelijk te houden. Zou u daar nog wat meer uitleg over kunnen geven? Hoe zorgen we ervoor dat de data die wij verzamelen door alle soorten privacy-filters gaat zodat de veiligheid van de burgers wordt gegarandeerd, maar zodat ze ook beschikbaar is voor wetenschappelijk onderzoek of zelfs voor

burgerwetenschappers? Dat is een eerste vraag.

Mijn tweede vraag is eigenlijk een bedenking, ook. Maar u geeft het heel goed aan in het document: we moeten zorgen dat iedereen mee is. En zeker als wij spreken over dienstverlening naar burgers toe, My Brussel, het grote project dat beschreven wordt. Ja, er bestaat een digitale kloof. En we weten uit wetenschappelijk onderzoek dat door corona die digitale kloof vergroot is. Dus is het zeer belangrijk om er aandacht voor te hebben dat die digitale kloof verkleind wordt. En er worden een aantal actiepunten in uw plan aangehaald, maar zou u daar wat meer over kunnen vertellen hoe u die digitale kloof zo klein mogelijk wil houden?

En natuurlijk, als het gaat over openbare diensten zal er altijd, zelfs als je een groot percentage van de bevolking meekrijgt, een percentage zijn dat nog dat fysieke loket wel nodig heeft. En ten slotte – dus dat waren mijn twee grote opmerkingen – was mijn grote vraag – waardoor ik ook wel heel erg getriggerd werd – wat er op pagina 62 wordt aangeduid in de Nederlandstalige versie als mogelijk project: de Digital Twin. Dat is voor heel wat mensen nog toekomstmuziek, het is ook zeer ambitieus. Maar het is wel iets waar we in de toekomst in stedelijk beleid naar evolueren. Maar dat zal misschien op een langere horizon zijn. Hoe ziet u dat? Hoe gaat u daarmee starten met dat project en tegen welke horizon ziet u dat?

De heer Vanden Borre.- Goed, ik kom meteen ter zake. Dus voor het plan dat nu voorligt kon ik niet meteen een kostprijs terugvinden en dan heb ik een beetje rondgezocht en dan zag ik bedragen die in het verleden werden toegekend vanuit de Gemeenteraad van meer dan 160.000 euro. En dan vroeg ik mij af, meneer de schepen: klopt het dat die studie die nu vandaag voorligt, dat plan, deze strategie eigenlijk tot 170.000 euro heeft gekost of kan u verduidelijken hoeveel de Stad hiervoor eigenlijk juist heeft geïnvesteerd? Want

zover ik het bekijk is het dus opgesteld door een consultant. Maar dat is meteen ook mijn bedenking: in welke mate is hij eigenlijk vertrouwd met Brussel en met de Stad Brussel? Met de Brusselse werking, de instellingen en het al dan niet succes van i-CITY en dergelijke meer? Want ik vond eigenlijk dat het plan in het algemeen zo generiek is opgesteld dat je eigenlijk Brussel kan vervangen door eender welke centrumstad in dit land, of zo lijkt het toch. Ik zie daar zo goed als geen acties die specifiek betrekking hebben op of specifiek echt rekening houden met de Brusselse context.

Dus dat lijkt me dan een beetje vreemd dat de Stad Brussel zoveel werk steekt in een specifiek Brussels plan, maar dan eigenlijk, als je dat dan bekijkt, lijkt los te staan van de Brusselse realiteit. Op zijn minst zou er toch meer duidelijkheid moeten verschaft worden over de actuele stand van zaken van digitalisering in Brussel. Hoe vertrouwd is de Brusselaar met alle soorten digitalisering, digitale toepassingen? Hoe ver staat de Stad met de uitrol van heel wat projecten die in het verleden al zijn aangekondigd, waar vaak miljoenen euro zijn naartoe gegaan, maar waarvan we niet weten hoe het er nu eigenlijk mee staat?

We hebben eigenlijk totaal geen zicht op de actuele stand, hoe gedigitaliseerd of hoe 'smart' Brussel vandaag eigenlijk is. En dus denk ik: waar hebben we al dat geld in geïnvesteerd? Als we dan zelfs niet weten hoe smart we vandaag zijn, dan kunnen we toch niet spreken van een Smart City! En als we dat als doelstelling nemen zonder dat je eigenlijk wetenschap en kennis en actuele informatie als uitgangspunt neemt, dan span je het paard achter de kar. Dus dat mis ik echt. Een fundamentele visie waarbij duidelijk is waar we staan en waar we naartoe gaan met de Stad. Het klinkt allemaal leuk, het klinkt hip. Als je het document open klikt, als je het voor je neemt, dat zijn er doelstellingen: 'de nabije stad, de veranderende stad, gezonde stad, stad in beweging...' Ja, goed. Dat klinkt leuk maar het blijft zeer, zeer algemeen.

En een andere fundamentele bedenking: in Brussel kunnen we niet rond het Brussels Gewest heen, en de andere 18 Gemeenten in dit Gewest. En daar vind ik eigenlijk ook geen woord over terug. Het lijkt alsof Brussel dit wederom volledig op eigen houtje doet en compleet los van de institutionele structuur in dit Gewest lijkt te werken. Maar ik denk dat de Brusselaar zelf er vaak gefrustreerd door is dat het in Brussel en de Stad Brussel helemaal anders loopt – digitalisering, Smart City en de visie daarop – dan bijvoorbeeld aan de andere kant van de straat in Jette of Etterbeek – ik zeg maar iets. En daar heerst er dan een fundamenteel andere visie. Hoe ver kan je al spreken van een Smart City als de Stad Brussel zelfs niet samenwerkt met haar Gemeenten en haar Gewest wat betreft digitalisering en digitale toepassingen? Want die barrières, die structuren, die 19e eeuwse visie op de stad en op de instellingen werken door in een Smart City.

Dus ik denk niet dat een city echt smart of slim kan zijn als ze die barrières overeind laat. Als je een verschillende visie hebt tussen de verschillende Gemeenten in dit Gewest zal het resultaat nooit een slimme stad zijn. En daar verandert er eigenlijk niets aan met die strategie. Dus het lijkt mij eerlijk gezegd een mooi marketingverhaal dat u heeft gekocht met belastinggeld, maar of het in de toekomst vruchten zal afwerpen om Brussel echt een slimmere en een meer aangename stad te maken, daar heb ik echt mijn bedenkingen bij.

M. De Backer.- Dank u mevrouw de Voorzitster. Monsieur l'échevin, la lecture de la note stratégique, indépendamment de son contenu, était un vrai plaisir intellectuel. Les textes sont bien sûr vagues, et ma collègue Ampe va le souligner dans son intervention.

La seule remarque importante à faire, c'est qu'il y a peu d'attention pour le handicap digital des pensionnés qui mérite de recevoir plus d'attention dans vos textes.

KPMG est sans doute la meilleure organisation, et j'en suis très confiant, mais probablement aussi la moins chère. Comme mon collègue de la N-VA, j'aimerais savoir si on a vraiment comparé plusieurs candidats.

Je tiens à souligner que j'ai exploré un peu le programme digital de la ville d'Anvers. On y trouve des parallèles. Je suis persuadé qu'on est parti dans le bon sens.

Je vous remercie.

Mevrouw Ampe.- Wanneer je de titel leest van het project, 'Smart City Strategie van de Stad Brussel', dan klinkt dat echt wel chique! En dat zijn dan inderdaad heel veel moeilijke intellectuele woorden, maar eigenlijk, als je dan het hele verhaal leest, is het toch wel straf dat er maar vijf zinnen staan over de handel. U bent schepen van Handel! En in uw Smart City Strategie staan er nauwelijks vijf zinnen. Op pagina 62, dan nog wel. Wat is er gebeurd? Tellen de handelaars niet mee in Smart City Brussel? Daarnaast vond ik het ook zeer opmerkelijk dat er geen enkel woord geschreven is over 5G. 5G is nochtans cruciaal voor een Smart City! Wie kan zich nog Smart City noemen vandaag als er geen 5G is overal? Geen enkele. Dus dit is toch wel echt een hiaat in uw plan. En ik vraag me echt af welke uitleg u hiervoor hebt.

Wat staat er daarnaast wel in? Niet verwonderlijk, natuurlijk, dat de Stad Brussel een subsidieteam zal oprichten! Ja, de subsidieverslaving van de Stad Brussel is alom bekend. En het is geen humor, dat staat er echt in. Wie zal in dat subsidieteam zetelen? Zijn dat de ambtenaren zelf of wordt daar weer een aparte structuur voor opgericht? Ja, meneer de Schepen, het kondigt zich heel chique en heel mooi aan, uw Smart City Plan, maar ik vind het eigenlijk een beetje een lege doos met veel blabla.

M. Wauters.- Merci, madame la Présidente. D'abord, ce plan est effectivement important, parce que la Ville vient de loin, j'ai envie de dire, et j'ai d'ailleurs siégé avec vous, monsieur l'échevin, quand nous étions ensemble dans l'opposition au sein du Centre de gestion informatique des administrations locales (GIAL) et puis de High City.

C'est vrai qu'en quelques années, il faut pouvoir le reconnaître, la Ville a fait des bonds énormes dans son projet de digitalisation. Il faut quand même saluer ce travail-là, parce que c'est un travail que les équipes de High City ont porté et portent encore aujourd'hui, avec beaucoup d'énergie, à bout de bras – il suffit de reprendre les éléments qu'on a évoqués en début de séance sur les attaques, notamment informatiques, pour constater que les équipes sont non-stop sur le terrain. Elles l'ont été aujourd'hui auprès de chacun ou en tout cas une grande partie d'entre nous pour mettre nos tablettes à jour en termes de protection. Ça veut dire que c'était un domaine qui n'existait pas, ou qui était très peu développé et qui a pris une expansion assez énorme – et qui suscite d'ailleurs aussi des frais.

Tout ça coûte de l'argent, mais c'est au moment du budget et des comptes qu'on parle de cet aspect. Ici, on parle d'un plan.

Alors ça, c'était pour le côté positif. D'ailleurs ce point, nous allons le voter, il n'y a pas de soucis. Mais vous avez dit dans votre présentation assez courte, monsieur l'échevin...

Et je trouve que pour un plan pareil, on aurait pu avoir une section réunie. Je l'ai d'ailleurs dit là où il fallait le dire, et je pense que ce serait peut-être utile parce que c'est quand même une évolution sociétale que nous devons tous suivre. On parlait tout à l'heure – j'y reviendrai – de fracture numérique, mais parfois, nous-mêmes, alors que nous devons pouvoir juger des choses et donner notre avis, on est en partie en fracture numérique quand il s'agit de comprendre tous ces

éléments, d'où l'importance d'avoir peut-être un jour une section réunie à cet égard.

Donc, vous avez parlé d'enjeux climatiques, sociaux et j'ai envie d'ajouter les enjeux économiques, évidemment. Mme Ampe vient de dire qu'il y avait très peu de phrases qui parlaient du commerce. Je n'ai pas été faire le calcul du nombre de pages, mais par contre, il y avait un point par rapport auquel je vais vous poser la question assez concrète : c'était sur les distributeurs de colis en ville de proximité. J'ai noté : « Développement du réseau de distributeurs automatiques de colis sur le territoire de la Ville ».

Je me dis que la digitalisation, l'augmentation des technologies pourra avoir un impact sur l'environnement, la qualité de vie, etc., comme le disait Mme Hoessen. Mais elle doit aussi accompagner les gens, pas les « tuer » !

Aujourd'hui, des colis sont distribués via toute une série de petits commerçants qui sont bien contents d'avoir ces colis à distribuer pour arrondir leur chiffre d'affaires. Je me permets aussi d'attirer votre attention sur ce sujet, en tant qu'échevin du commerce, parce qu'une évolution de la technologie – et notamment de ce qu'on appelle une « ville intelligente », ou Smart City – doit rester au service de l'humain et au service des commerçants aussi, mais pas seulement.

Ici, parce que j'avais trouvé cet exemple, je me dis : « Mais est-ce que c'est vraiment une évolution de notre société de faire une distribution automatique de colis ? » J'imagine des petites voiturettes sur lesquelles on va buter dans la rue. C'est un peu une image de science-fiction que je développe, mais est-ce qu'on ne pourrait pas peut-être accompagner les commerçants ? Que les libraires, par exemple, les petits magasins où on peut acheter des boissons et autres, etc., puissent être accompagnés pour être efficaces, notamment pour la distribution de colis, plutôt que de passer par une automatisation complète ?

Donc pour moi aussi, quelques points d'attention concernent la stratégie « data » : il y a un réel défi en termes de protection des données et je pense que là, il y a un élément sur lequel il faudrait être particulièrement attentif et pouvoir revenir régulièrement pour voir où on en est, parce que ce n'est pas rien. Mais je ne vais pas redire tout ce que ma collègue d'Ecolo-Groen a dit tout à l'heure, parce que je suis assez d'accord avec son analyse. Je serai ravi de vous entendre à ce sujet, monsieur l'échevin.

La fracture numérique, ça, évidemment, c'est clair : comment est-ce que vous envisagez, de manière très concrète, de lutter contre cette fracture, c'est-à-dire lutter pour l'intégration de chacun ?

Parce qu'on est quand même là pour une ville inclusive et certainement pour les personnes âgées, comme l'a dit mon collègue du groupe MR-Open Vld. Parce que je le constate autour de moi, il y en a vraiment, et ça n'a fait qu'augmenter depuis la crise du covid-19.

La dernière chose que je voulais dire, ce qui a attiré mon attention – j'ai posé la question en section –, c'est que si je me souviens bien, KPMG a fait le travail, mais on a dit aussi qu'il y a des experts locaux. Moi, j'aimerais bien que vous disiez un peu de quels experts locaux il s'agit, parce que j'avoue que ça, je ne l'ai pas retrouvé, ou peut-être que j'ai été inattentif quelque part mais je ne le vois pas.

Parce que pour moi, il est important de ne pas être général. C'est mon collègue Vanden Borre qui a dit tout à l'heure que ce plan, on pourrait l'appliquer à n'importe quelle ville de taille à peu près similaire à Bruxelles, parce que c'est un peu un « fourre-tout » générique. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ça. Ce n'est pas la première fois que je ne suis pas tout à fait d'accord avec monsieur Vanden Borre, mais en tout cas, ça pose une question à laquelle ce serait intéressant que vous puissiez donner les éléments de réponse, notamment

sur l'intégration par rapport à la Ville et à ses réalités, au-delà d'un plan qui est plus générique et qui pourrait s'appliquer un peu à n'importe quelle ville.

Voilà un peu les questions sur lesquelles j'aimerais pouvoir avoir quelques éclaircissements, monsieur l'échevin.

Merci.

M. Maingain, échevin.- Merci, madame la Présidente. Et chers collègues, merci pour vos différentes questions. La première chose – et je rejoins là-dessus madame Hoessen –, c'est vrai : la technologie n'est pas une fin en soi. Le but, ce n'est pas... on ne sait pas où on en est aujourd'hui, pour répondre un peu à M. Vanden Borre – et comment savoir où on va ?

Je l'ai dit dans mon introduction, ce que nous voulons, c'est voir quand est-ce que la technologie est utile pour nous permettre de rencontrer les objectifs politiques, d'améliorer le service offert aux citoyens, d'atteindre nos objectifs climatiques et l'ensemble des objectifs de politiques publiques qu'on s'est donnés. C'est comme ça qu'on a construit ce plan, de manière beaucoup plus transversale.

On l'a dit, ça pose deux enjeux, je les ai cités aussi.

Le premier enjeu, c'est dans la gestion des data. Ce plan permet de se donner enfin un guide transversal de la gestion des différentes données que gère notre administration. Parce qu'il y a un enjeu de protection de celle-ci – on gère beaucoup de données des citoyens –, mais aussi parce qu'il y a une vraie capacité qu'on doit avoir de pouvoir utiliser les données dans l'aide à la décision politique. C'est la première partie.

Ça, c'est vrai : aujourd'hui, on s'est donné une stratégie de gouvernance des data à la Ville de Bruxelles que nous n'avons pas encore jusqu'à présent. Ce qui n'empêche pas que nous respectons les règles du Règlement général sur la

protection des données (RGPD), mais il y a maintenant une gouvernance globale des data à la Ville de Bruxelles.

La deuxième chose que nous voulons faire – après, comme je l'ai dit –, c'est voir comment on utilise ces data ou comment on les met de manière ouverte, en « open source », à la disposition des gens, mais aussi des acteurs économiques – pour répondre à Mme Ampe. Et il y aura donc un plan d'action spécifique aux data qui va être élaboré et vous sera encore présenté cette année-ci, et qui vise effectivement à se dire : « Quelles sont les data utiles à la décision politique ? » Quelles sont les data qu'il faut pouvoir rendre publiques sur une plateforme open data pour, justement, permettre notamment aux acteurs économiques ? Et on sait à quel point c'est important dans une ville de pouvoir ouvrir ces data aux acteurs économiques – c'est ça aussi, soutenir les actions économiques. Mais je reviendrai de manière plus complète sur l'impact économique de cette stratégie.

Sur la fracture numérique, c'est vrai que c'est effectivement un enjeu – beaucoup d'entre vous l'ont évoqué, dont moi le premier : on ne peut pas se dire qu'on développe quelque chose de numérique en laissant de côté une partie de la population.

Là encore, on n'a pas attendu cette stratégie, même si ça en fait partie, pour mener des actions.

Sur les seniors, monsieur Wauters,, nous avons mis en place avec le Bourgmestre un accompagnement spécifique des seniors, dans les maisons de quartier, pour essayer plutôt de les former et leur permettre de faire leurs démarches administratives en ligne, demander leur pension, avoir des échanges administratifs avec la Ville, mais sinon, les accompagner aussi quand ils ne peuvent pas le faire.

Donc il y a cette volonté, cette constante préoccupation de se dire : « Bon, il y a aujourd'hui cette formidable opportunité qu'offre notre Ville, qui a été complètement numérisée, de pouvoir le soir, à minuit et demie, demander son certificat de bonne vie et mœurs avec son GSM. » C'est ce que j'appelle : « mettre la ville en poche ». On peut le faire dans le tram ; on peut le faire d'où on veut. Mais il y a aussi toujours les guichets physiques, madame Hoessen. Ici, tout le monde peut être accompagné. Vous bénéficiez de quelqu'un de réel, en présentiel, qui peut vous expliquer ou vous accompagner dans votre démarche. Cette vision « omnicanale » comme nous l'appelons, quelle que soit la manière dont vous communiquez avec l'administration, que ce soit physiquement ou par toutes les formes numériques qui sont aujourd'hui disponibles. Ainsi, on essaie de vous faciliter la vie, si je puis dire.

Il y a beaucoup de questions sur le coût. Alors, monsieur De Backer, il y a évidemment eu un marché public. On a mis en concurrence les différents prestataires et c'est la firme KPMG qui a été choisie. C'est un marché public de moins de 30.000 €. On n'est pas sur des dépenses somptuaires, mais on trouvait intéressant de se faire accompagner par des gens qui avaient aussi de l'expérience ailleurs pour qu'ils nous challengent, nous posent les bonnes questions et nous permettent de structurer notre stratégie. J'ai effectivement trouvé utile d'avoir cet accompagnement.

Monsieur Vanden Borre, on ne va évidemment pas être d'accord. Vous me dites : « Il n'y a rien de bruxellois dans ce plan, ça peut se mettre partout ailleurs. » Pourtant, ce plan est issu de notre accord de majorité qui est on ne peut plus bruxellois et des intérêts de la Ville. Ce qu'on fait à la Ville, on ne le fait pas dans les autres communes ou on ne le fait pas forcément à la Région. Par contre, nous avons veillé – et vous le revoyez véritablement dans l'enjeu – à nous dire qu'il y a un enjeu de coconstruction de ce projet. Avec la Région,

évidemment, mais par rapport à ça aussi avec d'autres intervenants. C'est ce qu'on appelle – si vous relisez le document – le travail en « quadruple hélice » : pour construire cette stratégie, on a travaillé avec le public, mais aussi la Région ; les partenaires privés, mais aussi le monde académique, dont notamment la VUB ; et les citoyens.

De manière plus globale, on a développé les espaces publics numériques dans tous les quartiers pour lutter contre la fracture numérique. Outre la permanence à Brucity une fois par semaine. On travaille aussi sur une charte des droits numériques pour s'assurer que tout le monde soit bien inclus dans le processus.

Sur le soutien aux acteurs économiques, de nouveau, c'est en fait transversal. On n'a effectivement pas un plan dédié, comme ça, aux acteurs économiques. Par contre, quand on utilise la technologie pour améliorer la mobilité, on aide la dynamique économique. Quand on met de la formation, notamment pour permettre à nos jeunes de se former à l'intelligence artificielle (IA) ou pour former aujourd'hui un certain nombre de personnes dans les métiers du numérique, on aide aussi le monde économique dans son besoin de personnes qualifiées dans ce domaine-là. Quand on investit dans un « fablab » public qui permet à un certain nombre de créateurs – pour ceux qui étaient vendredi passé aux **Lions Game (?)**, vous voyez plein de "makers" qui sont des acteurs économiques qui peuvent, dans un espace public numérique, ici à Greenbizz, à Laeken, fabriquer des objets et les vendre ensuite.

On soutient les acteurs économiques. Donc ce n'est pas exclu de cette stratégie, ça se fait de nouveau de manière globale.

J'ai encore deux questions particulières. Sur la dernière question de M. Wauters, il y a effectivement l'enjeu de cette distribution urbaine. Là aussi, c'est un soutien aux acteurs économiques. Il y a besoin d'une dynamique économique, d'une gestion de la distribution urbaine.

Sur les colis, les magasins ne sont pas ouverts tout le temps et on pourrait donc imaginer des solutions en dehors des heures d'ouverture. Au-delà de ça, on pourrait imaginer, demain – et c'est à ça qu'on travaille –, un centre de logistique urbaine où les livraisons se font de nuit, de manière électronique, par des voitures autonomes. Il y a des acteurs économiques bruxellois qui y travaillent. Voilà des visions qui sont portées par ce plan et qui pourraient autant amener du soutien économique que permettre d'avoir une qualité de vie en ville, une amélioration, moins de camionnettes polluantes et des camionnettes autonomes électriques, en ligne aussi avec nos objectifs climatiques.

Voilà ce qu'est la Smart City : cette vision globale qui permet, via l'utilisation de nouvelles technologies, de rencontrer l'ensemble de nos politiques.

Il y avait une dernière question de Mme Hoessen, sur le Digital Twin (jumeau numérique). C'est vrai que c'est une belle ambition. L'hiver passé, j'ai notamment été voir un peu ce qui se faisait à Barcelone, voir aujourd'hui modéliser numériquement une ville et pouvoir simuler les prises de décision pour voir comment la ville réagit. C'est une ambition magnifique !

On n'en est pas encore à ce stade à Bruxelles. On est d'abord sur ce qu'on appelle un « proof of concept » (POC) : un premier test plus réduit pour appliquer le système à une situation urbaine de la ville. Mais c'est une ambition que nous nous donnons de pouvoir, peut-être dans quelques années, avoir une ville complètement digitale dans laquelle on peut simuler nos prises de décisions politiques et étudier leur impact. Je trouve ça effectivement très intéressant pour l'avenir de la Ville.

Voilà, madame la Présidente. Je crois avoir répondu à toutes les questions. Désolé pour le timing.

Mevrouw Hoessen.- Ik heb een volledig antwoord op al mijn vragen, dus dank u wel.

De heer Vanden Borre.- Ja heel kort. Geen Smart City zonder een slim bestuur. En ik heb natuurlijk dat punt gemaakt, daarnet. Ik heb daar niet echt een repliek op gekregen, aangaande de samenwerking met de andere Gemeenten en met het Gewest. En er is natuurlijk ook de taalgevoeligheid. U weet het: mijn Partij en ikzelf zijn er nogal gevoelig aan. Smart City, houdt dat er ook rekening mee, meneer de schepen, dat wanneer er verschillende leden van de oppositie vragen stellen in het Nederlands dat het wel gebruikelijk is dat de schepen in het Nederlands antwoordt?

Ik hoop dat een slimme versie van uzelf dat ook in de toekomst zal doen.

De heer Maingain, schepen.- Meneer Vanden Borre, u weet dat ik ook Nederlands spreek. Ik kan in mijn eigen taal spreken, dat is geen probleem. Ik kan ook in het Nederlands antwoorden.

Maar er was ook de heer Wauters die in het Frans sprak, dat is geen probleem. U weet het, dat is geen communautair probleem in deze Gemeenteraad, please.

M. De Backer.- Ik heb geen verdere vragen. Mijn fractie zal beraadslagen over de aan te nemen houding bij de stemming. Ik dank u.

M. Wauters.- Très rapidement, merci pour les réponses apportées, notamment par rapport aux distributions – vous savez bien que je suis un grand adepte de la livraison urbaine.

À un moment donné, j'avais fait des propositions concernant même des quartiers plus difficilement accessibles ayant besoin de livraisons urbaines. Donc je serai très attentif à la façon dont on peut mettre ça en place. Simplement, on peut

utiliser le digital – donc la Smart City ou ville intelligente – pour créer quelque chose de nouveau, mais avec les gens qui sont sur le terrain, avec ces petits commerçants dont j'ai parlé tout à l'heure. Je pense – et vous l'avez dit vous-même – qu'il ne faudra laisser personne sur le côté, sur le bord du trottoir, c'est-à-dire pas ces derniers, en l'occurrence, si c'est possible, dans la réflexion qu'on aura à ce sujet.

C'est tout. Merci.

Points 58 et 59 - Punten 58 en 59

De heer Vanden Borre.- oals u zegt, het gaat over een integratie van informaticatoepassingen tussen de Stad Brussel en het OCMW. Ik heb daar ook een vraag over ingediend, dus ik hoop dat ik daar misschien straks van de Burgemeester of van – ik weet het niet – de OCMW-voorzitter meer uitleg over kan krijgen. Want vandaag maak ik de vaststelling dat er zo goed als geen samenwerking bestaat tussen de Stad het het OCMW. En er is een studie geweest – ik heb daar een vraag over gesteld vanuit het Gewest – en dan blijkt dat Brussel Stad de slechtste leerling is in het Gewest, dat de meeste andere Gemeenten meerdere vormen van samenwerking hebben tussen de Gemeenten en het OCMW, maar Brussel dus niet. Maar het is dus een goede zaak dat we hiermee beginnen en dat informatica dus, voorzover ik het begrijp, de eerste stap zal zijn voor een betere samenwerking tussen de twee. Maar dus mijn vraag, meneer de schepen: kunt u nog iets meer uitleg geven over of dit een eerste toepassing is, informatica.

Welke programma's zullen er op korte termijn worden geïntegreerd, en op middellange of lange termijn? Dus het OCMW van Stad Brussel zal deel uitmaken van iCITY, maar zullen er nog eigen informaticatoepassingen bestaan van het OCMW?

Dus in welke mate zal deze samenwerking echt leiden tot een volledig geïntegreerd informaticasysteem tussen het OCMW en de Stad Brussel?

De heer Maingain, schepen.- Meneer Vanden Borre, dat is een coöperatie tussen de Stad en het OCMW. iCITY mag alle informaticasystemen van het OCMW te zien krijgen. Dat is de eerste missie. De tweede, en welke software, dat is uw vraag: dat is HRA, dat is onze Human Resources Administration. Dit zal ten zeerste een samenwerking tussen de Stad en het OCMW zijn. Dat zijn de antwoorden voor uw punten vandaag. Dit is het begin van een proces.

De heer Vanden Borre.- Ik ga dit punt zeker steunen, ik vind het een goede zaak dat we misschien laat – maar beter laat dan nooit – beginnen met de integratie van beide structuren. En ik hoop dat we daar misschien binnenkort, over een half jaar, een jaar, de resultaten van kunnen zien. En dat we dat misschien ook kunnen zien in de budgetten die we jaarlijks toekennen aan enerzijds Stad Brussel maar ook het OCMW. Dat we daar synergieën kunnen beginnen zien, besparingen die hopelijk de belastingbetaler ook ten goede komen. Want ik denk inderdaad, het is evident, dat OCMW en Stad Brussel beter zouden moeten samenwerken, maar dat gebeurt dus tot op heden bijna niet.

Dossiers de M. l'échevin El Ktibi

Dossiers van dhr. schepen El Ktibi

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 13 - Punt 13

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, madame la Présidente. Il s'agit effectivement des modèles de convention de concession de sépultures et délégation en faveur du Collège. C'est évidemment un point qui me tient à cœur, parce que j'avais déjà eu l'occasion de l'aborder à plusieurs reprises au sein du parlement également. Je pense que c'est une question importante qui n'a rien d'anodin.

Je pense que c'est très important qu'on puisse renouveler ces modèles. Cela étant, il y a une particularité à la Ville de Bruxelles et je pense que l'échevin en est très conscient : nous avons quatre cimetières importants, dont deux plus particulièrement – sans du tout considérer que les deux autres n'auraient pas d'importance, mais ces deux-ci sont particulièrement historiques. Je pense que vous aurez bien compris lesquels : le cimetière de Laeken, soit le plus vieux cimetière existant encore en Région de Bruxelles-Capitale, et celui de la Ville de Bruxelles, « le » cimetière qui, lui aussi, a des particularités assez intéressantes.

Si je vous interpelle là-dessus, c'est parce que nous avons énormément de concessions à perpétuité – et c'est aussi une particularité de notre ville-capitale. Or, il est à considérer, à la Ville de Bruxelles – c'est en tout cas comme ça que la Ville le considère depuis un peu trop longtemps, je pense –, que ces concessions à perpétuité ont une limitation dans le temps.

Alors, j'essaie de comprendre : on considère que c'est 50 ans, mais je ne retrouve rien ici dans ces modèles de conventions.

Comment est-ce qu'il est possible de travailler cela en bonne intelligence avec les familles ? Certaines se sont déjà retrouvées dans cette situation. Après 50 ans, on envoie un petit courrier à la famille qu'on arrive à retrouver. Et pour

peu qu'on n'arrive pas à retrouver la famille, on pourrait passer à l'étape suivante, à savoir la suppression d'une concession – et je dis bien : « à perpétuité ».

Ça n'a rien d'anodin : une concession à perpétuité, ce sont des personnalités. Or on sait que dans les cimetières bruxellois, il y en a de très nombreuses.

Quand je dis « personnalités », ce sont des personnalités historiques de l'histoire de Bruxelles, de l'histoire de notre pays. Monsieur l'échevin, il va de soi que pas à un seul moment vous n'auriez l'idée d'envoyer à la famille d'Adolphe Max un courrier disant : « Nous arrivons à la fin de la concession. Il est temps d'éventuellement la renouveler ou on va la supprimer. » On connaît bien Adolphe Max, très grand bourgmestre bruxellois, héros de son vivant, et nous lui rendons hommage chaque année, par exemple.

Mais derrière cette personnalité, il y en a d'autres. Je cite celle-là, mais j'aurais pu en citer plein d'autres.

Comment est-ce qu'on travaille en bonne intelligence pour qu'on puisse les retrouver dans ces concessions, qu'on puisse éviter de faire à un moment donné une erreur qui pourrait nous être préjudiciable ?

Je sais, sans vouloir prendre d'autres exemples trop sensibles, que nous sommes parfois passés proches de cela. Certaines familles ont pu récupérer in extremis des concessions pour des personnalités qui dépassent l'enjeu bruxellois, qui sont parfois des personnalités belges, des personnalités internationales et auxquelles on disait : « Désolé, on est à la fin de la concession. S'il n'y a plus de descendants, tant pis, on la supprime. »

Est-ce qu'il n'y a pas un travail à faire là-dessus, de façon intelligente ?

Je vois que vous êtes bien briefé par votre collaboratrice pour me donner la réponse. J'espère que vous avez une réponse complète à cet égard et je vous

remercie d'avance.

M. El Ktibi, échevin.- Merci, madame la Présidente. Mon cher collègue, c'est vrai que vous me posez toujours des questions sur les cimetières et sur les monuments funéraires.

Ici, votre question est un peu hors cadre, parce que le point 13 vise à valider la nouvelle convention qui établit les engagements des parties : notre engagement en tant que pouvoir public et l'engagement des familles qui prennent la concession.

Ceci dit, je vous répondrai par rapport à votre question hors cadre, quoique je suis tout à fait disposé à discuter sur ce qu'on pourrait faire dans le futur pour toutes ces concessions un peu spécifiques. Mais je rappelle tout simplement que les concessions à perpétuité n'existent plus depuis 2021.

Pour les concessions à intérêt historique, je rappelle – et vous m'aviez posé la question, il y a deux ou trois ans, je pense, vous vous en rappelez ? On avait décidé de rénover, de reprendre un certain nombre de concessions dont plus personne ne s'occupait. Donc il revenait aux pouvoirs publics de les rénover et de les considérer comme des monuments. On avait d'ailleurs voté un budget important à l'époque, j'indiquais qu'on travaillait avec la Commission royale des monuments et des sites (CRMS).

D'ailleurs, le travail est en train de se faire.

Vous m'aviez parlé d'un accident, c'est peut-être vrai. Mais à ma connaissance, toutes les concessions à intérêt historique ont été sauvées, je pense. C'est un travail colossal et on a donc commencé par phases. Je pense que la première phase va encore prendre des années, parce que ce n'est pas quelque chose de

simple.

Maintenant, je ne sais pas si vous souhaitez que je vous réponde quand même sur le point 13, sur la convention ?

M. Coomans de Brachène.- Certainement, monsieur l'échevin. Comme je l'ai dit, j'espère que cette convention, et c'est l'impression que j'en ai, ne permet pas de prendre en considération les concessions.

J'entends que les concessions à perpétuité n'existeraient plus, mais comment tient-on néanmoins compte d'un droit qui a été octroyé préalablement ?

M. El Ktibi, échevin.- Évidemment, s'il y a encore des concessionnaires, ils peuvent renouveler pour 50 ans, bien sûr. Je pense qu'il faut réfléchir à ce qu'on pourrait faire dans le futur en dehors du fait que tout ce qui a un intérêt historique doit être sauvegardé : là-dessus, nous sommes d'accord, mais à un moment donné, il faut quand même trouver de la place pour ceux qui arrivent, si je puis dire.

J'en viens à l'explication par rapport à la convention pour tous les autres, même si vous n'avez pas posé la question. La Ville de Bruxelles octroie des concessions de sépultures en pleine terre, caveaux, galeries et columbariums pour une durée de 15 ou 50 ans. Il faut dès lors qu'une convention de concession soit signée avec le concessionnaire fixant les avantages réciproques et les obligations des parties, ce qui n'était pas très clair jusqu'à présent.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver ces modèles de convention de concession, et d'approuver la délégation en faveur du Collège des bourgmestres et échevins, s'agissant de l'octroi de renouvellement de concession.

Concernant les modèles de convention de concession, nous avons des modèles qui n'étaient plus adaptés et qui ne reprenaient pas les droits et obligations de chacune des parties.

Il y a six nouveaux modèles – comme ça, ça va être cristallisé dans vos esprits.

1. Un modèle de convention en concession, 15 ans.
2. Un modèle de convention en concession, 50 ans.
3. Modèle de convention en concession columbarium, 15 ans.
4. Modèle de convention en concession columbarium, 50 ans.
5. Modèle de convention caveau.
6. Convention renouvellement, entre 10 et 20.

Ces modèles reprennent désormais les points suivants : il y a l'objet de la concession, la durée – ça répond en partie à votre question hors cadre –, les dispositions relatives au mode de sépulture (inhumation ou mise en columbarium), le bénéficiaire, les tarifs, la disposition relative au monument, les dispositions relatives à l'entretien ainsi qu'aux coordonnées des concessionnaires. Ça reprend aussi des modalités spécifiques sur la reprise d'une concession et, finalement, la prise de connaissance du règlement - comme ça, tout le monde est informé et chacun connaît ses engagements.

Ces modèles ont été relus et ont reçu un avis favorable du service juridique – on n'a pas travaillé à l'aveuglette ! Et concernant la délégation en faveur du Collège des bourgmestres et échevins, la délégation existe déjà dans le règlement « cimetières » de 197. Mais au vu de l'ordonnance du 29 novembre 2018 sur les funérailles et sépultures, le service juridique a préféré que l'on réaffirme cette délégation. C'est très important en termes de sécurité juridique, vu qu'on passait au Conseil les nouveaux modèles de convention.

Je pense que c'est suffisant comme explication, sauf s'il y a des questions très précises et de détail.

Voilà, madame la Présidente.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, madame la Présidente. Et je remercie l'échevin d'avoir répondu en partie à des questions que je n'avais pas posées, mais qui permettent d'éclaircir les choses. Je vous remercie, je pense que c'était très clair.

Je vais prendre deux exemples pour essayer...

Mais non, c'était une taquinerie. Il n'y avait pas de reproche du tout, vous le savez bien !

Donc, je vais essayer d'éclaircir avec deux exemples : je vais prendre volontairement une sépulture ne se trouvant pas dans un des deux principaux cimetières que j'ai cités, soit la sépulture funéraire de la famille de Ro, qui est la sépulture principale du cimetière de Neder-over-Heembeek – on sait que la famille de Ro est très importante pour ce quartier. La famille existe encore actuellement, mais elle n'est plus en capacité de payer.

Aujourd'hui, comment cela se passe ? Je pense que ça peut être un élément intéressant par rapport à ça. Comment la Ville de Bruxelles en tient compte pour les renouvellements de concession ? Ça veut dire que ça implique aussi si la famille dit : « On aimerait bien la garder. » mais il y a un élément d'ordre historique.

Est-ce que vous tenez compte de cela dans vos conventions ? Je ne le vois pas. Je pense que c'est un élément, peut-être, à prendre en compte et qui n'est pas anodin.

Par ailleurs, un autre élément est également à prendre en compte – désolé, c'est un petit peu technique. Vous me dites que depuis 2021, il n'y a plus de concessions à perpétuité – je le savais, en fait. Néanmoins, ces concessions existaient depuis à peu près 1830 et vous devez suivre un passif qui existe particulièrement sur les cimetières de Bruxelles-ville.

Les deux dont j'ai parlé en particulier sont les plus concernés, je pense, pour l'entière de la Région et probablement du pays. Je peux vous donner des exemples d'il y a plus de dix, voire quinze ans, où certaines familles – alors que ces sépultures étaient déjà à perpétuité, il n'y avait pas encore la fin de la perpétuité – recevaient un courrier de la Ville leur indiquant qu'on allait y mettre fin et que si elles ne répondaient pas dans les six mois ou dans l'année, on mettrait fin à la concession.

Comment est-ce que cela était possible ? Comment est-ce qu'on permet d'avoir une attention toute particulière ? Je vais vous donner un dernier exemple à cet égard, peut-être un peu complexe : j'ai un aïeul qui, il y a un peu plus de cent ans, a eu un certain nombre d'enfants. Aujourd'hui, l'association familiale de descendants de cet aïeul, c'est 1.800 personnes. Au jour d'aujourd'hui, vous n'envoyez pas un courrier à 1.800 personnes pour demander s'ils souhaitent le renouvellement de la concession.

Heureusement, je vous rassure, cet aïeul n'est pas enterré sur le territoire de la Ville, mais on peut retrouver des centaines de personnes descendantes. Donc à qui envoie-t-on le courrier pour demander un éventuel renouvellement ? C'est pour vous dire que parfois, ça peut être très difficile... Si on n'écrit pas aux bonnes personnes, on peut se retrouver avec ce « Désolé, vous n'avez pas répondu dans l'année. » Or, en toute bonne foi, la personne concernée n'a pas reçu le courrier et c'est trop tard – avec toute la difficulté que ça peut représenter.

Voilà, j'espère avoir été clair là-dessus. Merci.

M. El Ktibi, échevin.- Mon cher collègue, je rappelle ici la règle : en vertu de l'ordonnance funéraire, la procédure est dans ce cas-là de procéder à un affichage d'un an pour en informer les ayants droit. On leur écrit aussi, bien sûr. Donc, non seulement on écrit à la famille, pour les familles qui existent toujours, mais en même temps, on affiche pendant une année l'annonce de la fin de la concession. Mais si personne ne se manifeste après une année, évidemment, le Collège et le Conseil doivent alors reprendre la main. Quand il s'agit de concessions historiques, avec un intérêt historique, il faut évidemment penser à les sauver. Sinon, ce sont des concessions classiques.

(Aparté avec une membre du cabinet échevinal.)

Donc, si nécessaire, il faut alors récupérer et réaffecter les nouvelles concessions. Dans une situation de saturation, surtout à Laeken – vous savez, à Laeken, on ne peut pratiquement plus enterrer personne, il faut trouver un équilibre.

Pour le reste, concernant la famille dont vous avez parlé à Neder-over-Heembeek, monsieur le Bourgmestre est au courant de ce cas, puisqu'on en a discuté.

M. le Bourgmestre.- Je veux juste signaler que la semaine passée, j'ai rencontré les ayants droit de la famille de Ro pour réfléchir, en effet, puisque c'est une des sépultures majeures du cimetière de Neder-over-Heembeek. On est en discussion. Elle est en très mauvais état et n'a plus été entretenue par la famille depuis longtemps.

Il faut que chacun fasse sa part, aussi. Vous savez comme moi qu'à Laeken, une grande partie des sépultures sont entretenues même via Beliris, je pense...

C'est bien ça ? Je ne sais plus qui gère entre les deux.

M. El Ktibi, échevin.- Nous travaillons surtout avec la Commission Royale des Monuments et Sites.

M. le Bourgmestre.- Voilà, il y a tout cela. On est en discussion avec la famille pour voir ce qui peut être fait et on ne va donc pas déménager cette sépulture demain – elle a une valeur.

Mais je précise juste que j'ai rencontré les ayants droit, d'ailleurs aussi dans le cadre plus général de tout le débat sur le parc Meudon et tout ce qui peut être mis en valeur par rapport à tout cela, puisque c'est une famille qui est très liée à Neder-over-Heembeek.

On est dans un processus qui ne va pas déboucher tout de suite, mais on ne va pas faire disparaître demain cette sépulture, par exemple – je peux donc vous rassurer.

Par contre, sur le reste, M. El Ktibi a raison de dire qu'on a un problème de place. Il faut quand même le dire aussi, dans nos cimetières, on a un vrai problème de place par rapport à ça. Quand les sépultures ne sont pas renouvelées, il faut faire de la place à d'autres.

M. Coomans de Brachène.- Merci, madame la Présidente. J'en termine avec trois éléments.

D'abord, je me réjouis que le bourgmestre ait rencontré la famille de Ro et les ayants droit. Je pense qu'il n'a rencontré qu'une partie de ces derniers, soit peut-être ceux qui portent encore le même nom aujourd'hui. Il n'y a aucun reproche à

ça, mais je veux dire qu'aujourd'hui, une partie de la famille est désargentée, ou n'a en tout cas peut-être plus les moyens et ce n'est plus dans ses priorités de payer autant de centaines de milliers d'euros. On sait que ça peut représenter...

M. le Bourgmestre.- C'est un peu limite : j'ai cité un nom et je trouve que c'est un peu limite que vous parliez d'une partie de la famille et de ses besoins financiers.

Je ne l'ai pas fait.

M. Coomans de Brachène.- Ce n'est pas ça...

(Colloques.)

M. le Bourgmestre.- On ne devrait pas. On est en séance publique. Il ne faut pas parler des familles comme ça.

S'il vous plaît, respectez-les, quand même !

M. Coomans de Brachène.- J'ai eu l'occasion... mais je suis très respectueux, monsieur le Bourgmestre, et je cherche à faire avancer le débat...

(Colloques.)

M. le Bourgmestre.- Il faut m'en parler en privé, pas en public. Ne parlez pas des familles en public !

M. Coomans de Brachène.- J'ai eu l'occasion de poser la même question au parlement bruxellois, parce que je pense que cette famille a fait énormément pour Neder-over-Heembeek et je pense qu'elle mérite aujourd'hui qu'on puisse

le rappeler, et y compris dans ce signal, au niveau de ce cimetière. Et justement, c'est par respect pour eux.

Je pense précisément que...

(Commentaire de Mme Hariche.)

M. Coomans de Brachène.- Madame Hariche, vous ne faisiez pas partie du débat, me semble-t-il. Je vous demanderais peut-être de ne pas m'interrompre – ça fait peut-être aussi partie du respect qu'on devrait avoir dans ce Conseil.

Cela étant, pour la deuxième chose, je peux vous dire, en tout cas pour le cimetière de Laeken, qu'il y a encore des centaines de places disponibles, me semble-t-il. Si on va dans les galeries funéraires, je vois des centaines de caveaux encore disponibles qui sont vides. Peut-être que je me trompe, mais ça me semble... Si vous faites une gestion proactive de cela, ça devrait néanmoins être possible.

Troisième chose – et j'en termine avec ça –, je pense que nous aurons effectivement un problème avec les concessions à perpétuité. Vous confirmez malheureusement ce que je craignais : vous n'êtes pas responsable de la fin des concessions à perpétuité, mais nous serons, nous, la Ville de Bruxelles, les premiers à devoir gérer ce problème avec certainement des cas litigieux et des cas problématiques.

Un an, pour des familles qui ont parfois des ancêtres enterrés depuis cent ou cent cinquante ans... elles ne passent pas tous les ans. Donc, vous aurez de la difficulté.

Si vous envoyez un courrier à une famille qui représente des centaines de personnes, vous l'adressez à une ou deux branches. Mais peut-être que ce sont

une ou deux familles qui n'auront pas à cœur de réagir. Et quid si d'autres descendants de la famille vous disent quelques années plus tard : « On n'était pas au courant, on ne le savait pas. » En toute bonne foi, ils pourraient se retourner contre vous.

C'est ça que je voulais dire. Je veux être constructif, ici. Ce n'est pas pour vous embêter. Ce n'est pas pour vous attaquer : je sais que c'est un débat difficile et je voulais vraiment être constructif là-dessus.

J'espère que nous pourrons travailler en bonne intelligence. En tout cas, je serai avec vous si je peux vous aider à cet égard. Je vous remercie.

Dossiers de Mme l'échevine Jellab

Dossiers van mevr. de schepen Jellab

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 14 - Punt 14

De heer Vanden Borre.- Ja, heel kort. Het gaat over een subsidie aan de boerderij van het Maximiliaanpark. Subsidie. Het is subsidie? Ja, aan het Maximiliaanpark. Maar ik vroeg mij af, omdat het in het verleden was: u had al gecommuniceerd dat die zou verhuizen eind '24, begin '25 naar een andere locatie in het park, maar dat het park dus ook volledig gerenoveerd of gemoderniseerd en aangepast zou worden. Maar mijn vraag is: is die timing nog altijd actueel? Of kan u daar een update over geven? Er zijn grote werken voorzien aan de Zenne, de blootlegging daarvan, het park en dergelijke meer. Maar kan u dus misschien verduidelijken hoe het staat met de eventuele herlocatie van de kinderboerderij?

Mevrouw Jellab, schepen.- Ja dank u voor uw vraag, maar dat heeft niks te

maken met het punt van vandaag. Hier gaat het over een overeenkomst. Dus met een subsidie van 350.000 euro voor de boerderij. Maar als u wil, kunnen wij op een andere Gemeenteraad over de toekomst van de boerderij spreken. Maar vandaag, ik vind dat toch een beetje kort om alle visie te geven. Dat is het.

De heer Vanden Borre.- Dat lijkt mij toch een raar antwoord, eerlijk gezegd. Als Stad geven wij 350.000 euro aan deze vzw... Ik stel dat niet fundamenteel in vraag, ik vind dat ook wel nuttig. Leuk dat er daar een kinderboerderij is in een stedelijke context. Ik vind eigenlijk dat dat volledig onderbenut wordt vandaag, dat die kinderboerderij niet zo goed wordt beheerd, eerlijk gezegd, als je het mij vraagt. Ik vind dat die in een triestige toestand verkeert, maar goed. Mij is er altijd verteld – of u heeft dat zelf ook verteld in het verleden: we gaan daarin investeren, we gaan in '24 die boerderij verhuizen.

Dan denk ik: goed, prima. Maar ik vraag gewoon eigenlijk hoe het staat met die verhuis. Kan u daar gewoon een antwoord op geven? Wanneer zal die plaatsvinden? Zitten we nog op schema met alle werken? Dat is toch geen moeilijk vraag die een heel nieuw debat vereist, denk ik?

Mevrouw Jellab, schepen.- Nee het is geen moeilijke vraag. Maar er is wel een kleine vertraging. Ik had dus misschien '24 gezegd, maar voor mij blijft dat een beetje te kort, dus dat zal zeker niet voor 2026 zijn. Of zelfs '27. Maar wij werken eraan.

De heer Vanden Borre.- Dus dat is het antwoord: in het beste geval 2026 of 2027, dat is ook nog eens drie of vier jaar tijd erbij.

Mevrouw Jellab, schepen.- Ja. Ja, het is lang.

De heer Vanden Borre.- Ik had al het gevoel dat er iets niet klopte. Ik vind het jammer dat dan op deze manier moet gecommuniceerd worden, want...

De heer Pinxteren, schepen.- Meneer Vanden Borre, sorry dat ik tussenkom, maar dat is eigenlijk in verband met het stadsvernieuwingscontract dat daar loopt. Dat is gelinkt met de heraanleg van het Maximiliaanpark. We zijn nu momenteel in bespreking met Brussel Leefmilieu om de timing aan te passen. Er werd dus allereerst een openbaar onderzoek gelanceerd. We wachten nu op de bouwvergunning, dus de timing is nog niet helemaal duidelijk en we zijn in gesprek met Leefmilieu Brussel.

Dus daarom is het moeilijk om een precies antwoord te geven. Ja, de heraanleg van het park blijft voorzien, blijft een doel van de Stad, maar het is vooral het Gewest dat dat project moet in elkaar krijgen. Dus we wachten op een nieuwe timing van Brussel Leefmilieu. Dus ik wil u misschien voorstellen om die vraag aan meneer Marron te stellen.

De heer Vanden Borre.- Ja. Dus met andere woorden: collega Marron zit op zijn handen. Als ik het goed begrijp...

De heer Pinxteren, schepen.- Helemaal niet. Er wordt heel veel gesproken, heel veel... Er is ook een enorme toename van de kosten van alle projecten, zoals u weet. Dus dat moet allemaal bekeken worden. En dat heeft ook een invloed op de timing van dat mooie project.

De heer Vanden Borre.- Ja, bon. Het zit volledig bij jullie partij, bij Ecolo. Ik zou zeggen, ik zou denken: dat is een speerpunt, dat is belangrijk voor Ecolo, zo'n project – hetgeen ik steun! Nogmaals, ik zou er ook in investeren, mocht ik schepen zijn of mocht ik bevoegd minister zijn. Maar ik stel vast: het blokkeert. En het zit wel volledig bij jullie, hoor, Ecolo. Zowel de minister als de

schepenen, de twee die nu het woord nemen, zitten bij jullie.

Dus ik vraag mij af hoe dat dan komt. Waar loopt het mis en waarom kunnen jullie jullie eigen beleidsprioriteiten dus niet realiseren? Ik betreur dat. Ik stel gewoon vast... Ik stel een aantal moeilijke, kritische vragen en het antwoord is meteen 'Ja het lukt niet, het is het Gewest dat het blokkeert'. Toevallig dan wel de minister van dezelfde partij, maar we gaan dus twee, drie jaar uitstel moeten hebben in het beste geval, hoor ik nu. Ja, bedankt voor uw steun! Ik zou zeggen: doe uw job! Binnen uw partij, ook. Komaan! Allez. Werk, hand aan de ploeg. Komaan, op die boerderij moet dat nog wel eens lukken. En maak er iets moois van. Alsjeblieft, maar zorg toch niet dat dat project twee, drie jaar vertraging oploopt.

Ja, ik begrijp dat u een beetje gepikeerd bent, maar het is een vaststelling: doe uw job, meneer de schepen.

Dossiers de Mme l'échevine Persoons

Dossiers van mevr. de schepen Persoons

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 15 - Punt 15

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, madame la Présidente.

Effectivement, il s'agit de parler du plan Good Living puisqu'ici, on parle de Règlement régional d'urbanisme (RRU). Le terme utilisé habituellement, c'est bien « Good Living », ou le Good Move de l'urbanisme.

Si vous me le permettez, il y a pas mal de points à aborder. Je tiens tout d'abord

à souligner le travail important effectué par cette majorité par rapport au plan qui a été soumis en décembre et janvier dernier par la Région de Bruxelles-Capitale, un plan qui, je pense, souffre de très nombreux problèmes. Cela a déjà été abordé à plusieurs reprises dans la presse, et d'ailleurs pas uniquement par la Ville de Bruxelles, mais par la plupart des autres communes bruxelloises ainsi que nombre d'associations spécialisées en matière d'urbanisme, d'architecture et autres, qu'il s'agisse d'associations de riverains, d'associations professionnelles, de l'ordre des architectes – soit des dizaines d'associations : aujourd'hui, je pense avoir listé plus d'une soixantaine d'associations qui ont des remarques, outre les communes.

Ce n'est pas anodin, d'autant plus que les remarques n'ont elles aussi rien d'anodin – que du contraire !

Je pense qu'avec une telle réforme, on ne peut pas se tromper. Il y a une vraie attente autour de la réforme du RRU. Malheureusement, je le crains – et ce n'est pas de la faute de la Ville –, je pense qu'on est en train de passer à côté de l'enjeu.

On risque fort – c'est pour ça que je ne m'inquiète même plus tellement – d'être attaqué en justice et que les attaques en justice portent leurs fruits. Donc, une fois de plus, plusieurs années de perdues... Tout le secteur sera perdant, parce que cette attente est là.

Nous sommes en attente depuis plusieurs années d'un règlement sur le coliving par exemple, qui aurait été extrêmement utile et nécessaire. On ne l'aura pas pour 2023, et je crains qu'on ne l'ait pas pour 2024. Et avant qu'on l'ait, je pense qu'il faudra attendre au moins la législature prochaine.

Je voudrais d'abord féliciter le Collège, parce que cette étude est intéressante. C'est 36 pages où il y a des remarques, des critiques, des éléments intéressants

qui sont soulevés.

J'ai néanmoins un petit regret. C'est que derrière les critiques – qui, à certains égards, sont parfois très virulentes, et je peux les comprendre parce que je les partage –, la Ville de Bruxelles n'a néanmoins pas voulu exprimer un avis clair. On exprime de façon claire qu'on a un problème sur tel point, tel ou tel point, mais contrairement à beaucoup d'autres communes, je ne vois à aucun endroit le fait que la Ville de Bruxelles s'exprimait en faveur du projet ou contre celui-ci. Et ça, je le regrette... Beaucoup d'autres communes, comme je l'ai dit, se sont déjà exprimées, disant : « Eu égard à ce qui nous est proposé, nous sommes favorables, nous sommes critiques ou, pour la plupart, nous sommes défavorables au projet en tant que tel. » Ici, on ne le relève pas de façon claire.

Peut-être est-ce dû au fait qu'il s'agit d'une majorité miroir entre la Ville et la Région et que vous vouliez peut-être « être à fleurets mouchetés » vis-à-vis de votre collègue Smet – je n'en sais rien... J'aurais préféré un avis plus clair, plus franc, pour dire : « Oui, il y a un problème, et ce, à plusieurs égards. »

Je l'ai dit, il y a un problème par rapport à la méthode. On peut le dire, déjà. Certes, on fait six semaines d'enquête publique, mais sur ces six semaines, il y en a déjà certainement deux qui étaient pendant les vacances de Noël. Alors dire : « Regardez, on fait tellement mieux ! » eh bien non : je rappelle qu'on parle d'un texte de plusieurs centaines de pages. On peut considérer 350 ou 500 pages, en fonction des différents éléments à soumettre – ce n'est pas anodin, ça ne se fait pas comme ça, « en deux coups de cuillère à pot », on sait que c'est extrêmement technique.

Je salue d'ailleurs le travail extrêmement important effectué par toutes ces associations qui, malgré les vacances, malgré la technicité, ont pris le temps d'analyser tout ça. J'ai eu l'occasion de l'évoquer au niveau régional, je ne vais pas revenir sur l'entièreté des critiques – elles sont nombreuses –, mais on peut

les synthétiser de façon assez rapide :

On rappelle le remplacement de règles actuelles très complexes par des objectifs plus larges à atteindre et non définis précisément, très peu objectivables. Quand on dit qu'on veut « une architecture cohérente » ou un bâtiment avec une « taille harmonieuse », je m'excuse mais ça veut tout dire et ça ne veut rien dire ! Ça crée une incertitude juridique et un arbitraire extrêmement difficiles à gérer. L'impression que demain, on serait soumis à une forme d'arbitraire, j'avais déjà eu l'occasion de l'évoquer. Je sais que vous allez vouloir bien le faire, je n'en doute pas. Mais demain, certains nous reprocheront de travailler comme à une certaine époque, celle de Michel Demaret où c'était « au doigt mouillé » et en fonction de l'épaisseur de l'enveloppe, malheureusement...

Attention, je sais que ça ne sera pas comme ça ; ce n'est pas ce dont je vous accuse. Je sais qu'il y aura une difficulté parce qu'aujourd'hui, les citoyens veulent de la transparence, de l'objectivité, de la compréhension par rapport à ça. Or dans un texte très large, très mouvant, très peu compréhensible, avec des objectifs peu objectivables, c'est arbitraire. Et nous allons en souffrir !

On le retrouve dans vos critiques, mais de nouveau, on ne retrouve pas une opposition claire par rapport à ce texte... On veut faire plaisir à tout le monde. C'est un élément important.

Autre élément que vous relevez notamment, c'est l'augmentation du prix des biens neufs. Je veux le relever ici, par rapport à un architecte bien connu de la Ville qui a fait le calcul. C'est un exemple très concret : il vient récemment d'obtenir un permis sur le territoire de la Ville, pour 55 logements. Il a effectué le travail de calculer **ce qu'il en serait (?)** s'il devait appliquer les nouvelles règles urbanistiques.

Donc, avec ces nouvelles règles du plan Good Living, il ne ferait plus 55

appartements, mais seulement 40. Résultat : il abandonne son projet parce que ça n'est plus rentable. Les règles ne sont pas applicables au regard du maintien de coût qui permettrait une certaine rentabilité sur les projets. Or, si un promoteur, un développeur ou un investisseur n'a plus la rentabilité escomptée, il ne réalise plus son projet. Ou bien on accepte une augmentation importante du coût de la construction : on parle de minimum 15 % d'augmentation...

Mme la Présidente.- Je vais devoir vous demander de clôturer, monsieur Coomans. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Coomans de Brachène.- Oui, j'ai bientôt terminé, madame la Présidente, mais je pense qu'ici on parle d'un dossier qui est quand même...

Mme la Présidente.- Oui, mais ça, c'est ce que trouve aussi tout le monde qui intervient sur un point !

M. Coomans de Brachène.- D'accord. Je rappellerai dès lors au Collège qu'il dépasse aussi largement son temps de parole, chaque fois. Et là, vous ne trouvez apparemment rien à redire...

Mme la Présidente.- Ce n'est pas chaque fois le cas, monsieur Coomans. Je veille à ça.

M. Coomans de Brachène.- Je peux vous donner plusieurs exemples, si vous voulez... il n'y a pas de problème. Et encore récemment, même tout à l'heure.

Mme la Présidente.- Non. Vous avez déjà dépassé le temps imparti, donc veuillez clôturer !

M. Coomans de Brachène.- Oui. Le risque de reconversion de logements en bureaux, on le rend impossible dans certains cas. On le rend impossible, tout simplement, et également pour la rénovation, par rapport aux démolitions-reconstructions, on complexifie les choses et on va les rendre plus difficiles par rapport à cela, alors qu'on voulait les simplifier. Donc on fait finalement l'inverse de ce qu'on voudrait.

Il y a heureusement des éléments qui sont évoqués sur les perspectives remarquables. J'espère qu'on aura à cœur d'insister là-dessus, parce que les plus belles perspectives se trouvent dans le centre-ville et sont probablement liées à la Ville de Bruxelles. Les perspectives de l'avenue Louise, etc., ou vers le Cinquantième et autres, je pense que nous devons vraiment y travailler et insister là-dessus, ainsi que sur les cônes de vue, qui sont très importants – et là, malheureusement, je ne retrouve rien à cet égard.

Et enfin, il y a peut-être un manque ici, dans la note sur le nouveau RRU, par rapport à la biodiversité. Je pense que là aussi, vous auriez peut-être pu mieux travailler cet élément.

Mais voilà, ce sont des critiques qui se veulent constructives, parce que je souhaite quand même souligner le travail important qui a été fait et qui, je pense, sera nécessaire pour contrecarrer ce projet délétère pour l'urbanisme bruxellois.

J'ai dit, et je vous remercie.

De heer Vanden Borre.- Ik sluit mij aan bij de kritiek van mijn collega, maar ik heb het advies misschien toch een klein beetje anders gelezen. Collega Coomans de Brachène zegt: het is niet echt een positief noch een negatief advies. Mijn inschatting toen ik het las: dit is een zeer negatief advies. Het staat

misschien nog net niet letterlijk bovenin de titel, 'negatief advies', maar als u dit doorneemt dan kunt u toch niet anders dan besluiten dat u hier absoluut niet mee akkoord gaat, met Good Living, met het voorstel zoals Pascal Smet het heeft geformuleerd. U laat nog net na die duim naar beneden te steken om misschien toch inderdaad het ego van Pascal Smet klein beetje te sparen. Maar als we dan eigenlijk gewoon eens kijken welke termen er in het advies staan, en waarop die betrekking hebben – pas op, ik ben akkoord met die kritiek – maar dan kunnen we toch niet anders zeggen dan dat het een zeer negatief advies is.

Ik citeer uit uw advies: 'de doelstellingen die niet quantificeren of meetbaar zijn, maken het moeilijk om een duidelijke norm voor iedereen toe te passen waardoor rechtsonzekerheid ontstaat voor zowel aanvragers als overheden.' Dat lijkt mij toch weinig aan de verbeelding over te laten. En hier ook bijvoorbeeld: 'de motiveringen in het kader van vergunningsaanvragen lopen het risico voor interpretatie vatbaar te zijn en tot willekeurige beslissingen te leiden.' Bon, dat is ook duidelijk. 'Zonder dit evenwicht dreigt het project Good Living de werklust voor zowel de aanvrager als de met vergunningsaanvragen belaste administraties te verhogen.' Duidelijk. 'Dit zal leiden tot extra stappen en studies met als gevolg hogere kosten in de ontwerpfasen zonder garantie op het verkrijgen van een vergunning en grotere vertragingen.' Staat er ook in.

Een ander element. 'In dit perspectief moeten de economische gevolgen van Good Living voor de middelen worden geëvalueerd. Omdat het dus tot meer kosten zal leiden.' Een ander element: 'de doelstelling om afwijkingen zoveel mogelijk te beperken zal niet worden gehaald, het zij omdat bepaalde voorschriften te veeleisend zijn en niet aangepast zijn, of wel omdat een afwijking voor bepaalde vaag verwoorde artikelen voor interpretatie vatbaar is.' Ook duidelijk. Een ander element – dat is misschien nog het meest pijnlijke – is

betaalbare huisvesting als prioritaire doelstelling. Er staat letterlijk in de doelstelling dat het dus geen prioriteit is in Good Living en dat het wel zal leiden tot een verhoging van de kostprijs van bouwwerken – staat in het advies.

Ik ben ermee akkoord en ik deel de opmerking van college Coomans de Brachène. Ik heb het ook gevraagd aan Pascal Smet: wat is de becijferde impact van deze hervorming? Hij had er geen flauw benul van, hij had daar precies niet over nagedacht wat de impact is, de concrete impact van deze toch wel ingrijpende hervorming. Volgens mij is de centrale doelstelling van Good Living – maar misschien kan u dat bevestigen of ontkennen, maar u hebt waarschijnlijk meer overleg met collega Pascal Smet dan ikzelf – het voor de overheid makkelijker maken om het project te realiseren. Het loopt vaak vast, ja, dat klopt. Zowel voor investeerders als voor de overheid is het vaak een juridische strijd. Zeker om grote projecten te realiseren, maar ook zelfs middelgrote of kleine projecten hebben het zeer moeilijk en moeten soms jaren wachten op een vergunning.

En dan denkt meneer Pascal Smet de oplossing te hebben gevonden door eigenlijk de administratie vrij spel te geven en te zeggen: 'ja, jullie mogen eigenlijk au fur et à mesure beoordelen of het goed is of niet. En beargumenteer het dan maar, je vindt daar wel een oplossing voor. Maar eigenlijk zoveel mogelijk de handen vrij om die beoordeling alle kansen te geven.' Maar het resultaat zal eigenlijk het tegenovergestelde zijn van de bedoeling, namelijk het zal meer juridische strijd veroorzaken. Net omdat er geen eenvormige beoordelingscriteria zijn zal het leiden tot meer juridische betwistingen. Ik denk dat dat onvermijdelijk is. En dat is, denk ik, de grote achilleshiel van heel die hervorming. En ik ben blij dat jullie daar, of dat u, mevrouw de schepen en de Stad Brussel daar toch wel de vinger op de wonde legt en dat u eigenlijk een halt toeroept aan die strategie van Good Living. Want ik denk, in de huidige vorm

kan daar echt niet veel goeds van komen.

Ik denk dat er eigenlijk alleen maar verliezers zijn in het huidige project, dus ik vraag mij af, mevrouw de schepen, of u daar misschien nog iets aan toe te voegen heeft. Hoe moet het nu verder met dit project Good Living en de positie van de Stad Brussel in het verdere verloop? Hoe zal u garanderen dat de bedenkingen – of moet ik zeggen, de kritiek – die u heeft geformuleerd ook effectief zullen gehoord worden door het Gewest en dat de kritiek ook vertaald zal worden in een aangepaste Good Living-strategie?

Dank u.

Mme Persoons, échevine.- Merci, dank jullie wel voor de opmerkingen. Tout d'abord, je pense que je dois clarifier quelque chose : la Ville est favorable à la réforme du RRU. C'est un « avis favorable à condition », of « gunstig met voorwaarden » – c'est une terminologie courante en urbanisme. Et c'est vrai que nous avons toute une série de remarques, mais je pense que c'est tout à fait normal dans le cadre de cette procédure.

Je ne vous raconte rien de nouveau, mais le RRU est passé en première lecture. Il est passé en enquête publique, toutes les communes ont été invitées à formuler un avis et c'est ce que nous avons fait, parce qu'on pense qu'on peut faire encore mieux. On pense que le RRU doit changer à certains niveaux et nous, on est des acteurs de terrain. On travaille tous les jours avec cet instrument de RRU, on a donc des remarques assez fondamentales à formuler et on espère que ces remarques vont être intégrées.

Je pense qu'il est... Ce qu'on soutient surtout, c'est cette démarche de faire de nouveau du RRU un outil d'urbanisme, un outil de paysagers et d'architectes, et moins de juristes – parce que c'était vraiment devenu le terrain de jeu favori des juristes – et l'idée de mettre en avant des objectifs généraux au lieu de toute une

longue liste de réglementations et de règles, on pense que c'est une bonne chose.

C'est aussi une bonne chose, je pense, parce que l'administration va à l'avenir pouvoir juger encore plus sur le bon aménagement des lieux et sur l'aspect durabilité écologique d'un projet, et moins devoir cocher des cases sur une longue liste. On avait aussi chaque fois beaucoup de dérogations et nous soutenons aussi cette envie de passer moins facilement des permis où on s'écarte de la réglementation et on travaille avec des dérogations.

We denken dat het gunstig is, we denken dat er echt nog wel marge is om de RRU te verbeteren, nog veel marge. En voor ons is één van die fundamentele aspecten die ontbrak in de RRU de algemene doelstelling dat wonen ook betaalbaar moet blijven. We vinden dat naast het duurzaamheidsobjectief en de ecologische ambities die heel duidelijk aanwezig zijn in de RRU, dat betaalbaar wonen daar ook een belangrijk luik in moet krijgen. We vinden inderdaad dat er een hoofdstuk – dat zal u niet verbazen – in moet staan over de "Colivind de luxe" en we denken ook, en dat is heel belangrijk, dat er veel vormingen nodig zijn voor ons personeel.

De RRU is inderdaad een meer open instrument, dus dat gaat voor een stuk via een soort van jurisprudence gaan. Als Urban in moeilijke dossiers met een stad of een gemeente een interpretatie heeft gedaan van die RRU is het belangrijk dat dat dan gedeeld wordt met de andere administraties, zodat het eigenlijk een instrument is dat zich makkelijker aanpast aan de omstandigheden, maar dat er toch wel een rechte lijn in zit waarbij iedereen de dossiers op dezelfde manier interpreteert. Want dat is inderdaad belangrijk.

En er zitten heel veel nieuwe ecologische regels in, dat is ook een belangrijke

doelstelling. Maar we vrezen wel dat dat voor kleine projectjes – het is een hele lijst van afkortingen en outils die worden gebruikt – niet altijd evident zal zijn om die toe te passen in de realiteit. Of dat het vanaf een bepaalde regel voor de administratie ook niet makkelijk zal zijn om die allemaal toe te passen en te beoordelen. Daar zitten in de praktijk nog wel een aantal moeilijkheden die moeten uitgezuiverd worden.

Dus onze opmerkingen op de RRU zijn in de eerste plaats zeer constructief, want we denken dat er inderdaad marge is voor verbetering. Het is een heel belangrijke hervorming. Ik denk ook dat het een heel goede zaak is geweest dat er van nul is begonnen. En dat er niet verder is gebouwd op de oude RRU die al heel complex was. Dat van nul beginnen is een belangrijke oefening. Dat is absoluut geen makkelijke oefening, maar het is wel een oefening waar we als Stad Brussel constructief aan meewerken en dat zullen we ook in de toekomst blijven doen.

Je vous remercie.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, madame la Présidente, mais je regrette véritablement plus l'accent que la Ville de Bruxelles annonce ici, le fait d'être favorable à Good Living plutôt que Good living en l'état – j'entends plus que par rapport à la note, parce que la note ne dit pas, et je le redis ici, si elle est favorable ou défavorable.

La note amène une série de critiques. Or, j'entends ici que vous êtes favorables. Alors nous, on doit s'abstenir, parce que moi, je comptais voter favorablement sur ce point, parce que je trouve que les critiques, elles sont intéressantes et elles reprennent en grande partie ce que nous évoquions.

Cela étant, si vous dites : « On est favorable. » alors non, je ne peux pas vous soutenir là-dessus, eu égard à tout ce qui est dit et les critiques de ces dizaines

d'associations et des autres communes.

Pardon, mais il faut être aveugle... Le projet est très, très, très mauvais en l'état, extrêmement mauvais. Ça va être pire que tout !

Aujourd'hui, je rappelle que pour les grands projets, c'est déjà aujourd'hui 60 % de recours. Mais demain, avec l'arbitraire tel que vous le prévoyez, on en aura encore plus...

Excusez-moi, ma voisine me corrige et me dit 58.

Mme Nagy.- Cinquante-huit recours.

M. Coomans de Brachène.- Oui, on sait bien qu'il y a énormément de recours aujourd'hui – soyons clairs, s'il vous plaît !

Est-ce qu'on ne peut pas être objectif ? Je comprends que c'est peut-être difficile pour vous d'attaquer M. Smet, que c'est difficile pour le Collège d'attaquer le gouvernement bruxellois. Néanmoins, je m'excuse mais ici, le gouvernement bruxellois a fauté !

Pour prendre un exemple, si M. Chahid, bourgmestre d'Evere et chef de groupe au Parlement bruxellois pour le PS, vote clairement contre ce projet, je pense que ça vous donnera peut-être une marge de manœuvre pour dire : « Ce n'est même pas nous qui entamons les hostilités par rapport au gouvernement bruxellois. »

Et quand je dis « hostilité », vous l'avez compris, on veut être constructifs, mais pas par rapport à un texte qui est encore plus mauvais pour l'urbanisme bruxellois.

Je pense que vous et moi, nous sommes amoureux de l'urbanisme bruxellois, mais du bel urbanisme, pas quelque chose qui reviendra demain à l'ouverture de la boîte de Pandore. Et ceci, c'est ce que vous faites, c'est dire « On est favorable, c'est super ! On a quelques critiques... »

Il y a quand même 36 pages de critiques. Mais attention, au-delà des critiques, ce que vous venez de nous dire m'inquiète. Et donc effectivement, au travers de ça, je ne peux pas soutenir. Je suis partagé : il y a ce que vous dites et il y a le texte. Parce que ce que vous dites là, ça ne va pas du tout !

Je vous remercie.

De heer Vanden Borre.- Ja, ik val toch een klein beetje van mijn stoel wanneer u zegt: 'gunstig, met voorwaarden.' Wanneer ik bijvoorbeeld een masterproef, een thesis zou hebben gemaakt en ik krijg dit terug als feedback van de prof of de examencommissie... Dan weet ik natuurlijk dat ik zwaar gebuisd ben. Als eigenlijk de fundamentele kritiek is: 'uw doelstelling, daar zit u compleet naast, integendeel, je gaat eigenlijk het tegenovergestelde realiseren wat je eigenlijk wil realiseren.' Dan zegt de prof of de examencommissie eigenlijk dat je het totaal, maar dan ook totaal niet begrepen hebt. Je bent helemaal fout. En ik denk dat we dit advies zo moeten lezen. Het is fout! Die Good Living-strategie is gewoon totaal onvoldragen. Zelfs als er misschien nog goede uitgangspunten zijn, is de uitwerking compleet de mist ingegaan. En het is niet alleen Stad Brussel in uw werkstuk die dat vaststelt, neen, eigenlijk regent het gewoon negatieve commentaren. De kritiek is eigenlijk gewoon oorverdovend uit de sector, uit alle associatieve organisaties, uit zelfs de regeringspartners! Brupartners in dezen zeggen eigenlijk unaniem: terug naar de tekentafel, want dit is eigenlijk absoluut geen goede zet, integendeel.

Maar bon. Ik ging eigenlijk dus dit punt goedkeuren, want ik dacht dat het een negatief advies is. Maar ik was toch wel verbaasd dat u zegt dat het een gunstig

advies met voorwaarden is. Dat kan ik uiteraard niet steunen, want ik ben het niet eens met dat uitgangspunt, dat het gunstig is. Maar misschien om iedereen hier gerust te stellen, nog twee korte elementen.

Ik denk dat dit project Good Living er nooit gaat komen. Ik ben er eigenlijk redelijk zeker van, ondertussen. Omdat de kritiek gewoon oorverdovend is. Zelfs binnen de eigen meerderheid is er niemand die het project eigenlijk nog steunt.

Ook de Gemeenten, als we de adviezen lezen, zijn allemaal eigenlijk unaniem negatief. Maar het is gewoon ook volledig de fout van Pascal Smet zelf. Hij is veel te laat begonnen met zijn hervorming, hij heeft meer dan twee jaar gewacht om ermee te beginnen en nu zoekt hij eigenlijk frontaal de confrontatie op met eenieder. Een beetje een gekende verkiezingsstrategie, natuurlijk: veel fuzz creëren rond zijn eigen project, dat is de gekende Pascal Smet-stijl. Maar alleszins, dat zal ertoe leiden dat het project niet goedgekeurd raakt.

M. le Bourgmestre. - En accord avec Mme Persoons, je voulais rappeler où on en est dans la procédure. On en est à une demande de remarques des communes, et puis seulement il y aura une lecture globale par le gouvernement bruxellois.

En effet, ça a été souligné par l'opposition, il y a un gros travail au Collège, dans l'administration, d'écoute. Ce que Mme Persoons a expliqué, c'est qu'on est pour une réforme. On fait 36 pages de remarques qu'on espère voir intégrer et on verra toutes les remarques qui sont données par les différents conseils communaux et comment le nouveau RRU est reproposé – parce qu'il va être retravaillé, sinon ça ne sert à rien de nous demander un avis.

Pour nuancer, je trouve que ma collègue l'a très bien expliqué, on dit qu'on est d'accord sur le fait qu'il faut revoir ce règlement. Vous riez, mais franchement,

le RRU actuel est une catastrophe ! Il est susceptible d'une multitude de recours, vous-même l'avez dit.

Il y a une voie qui essaie d'être trouvée. Après, il y aura débat, ce n'est pas la dernière fois. Il doit quand même être adopté en deuxième, troisième lecture en gouvernement, mais le momentum, c'est les communes qui émettent des remarques. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Ce que nous devons adopter, ce n'est pas le RRU, ce n'est pas nous qui l'adoptons, ce que nous devons adopter, ce sont les remarques de la Ville par rapport au projet de RRU.

Je me permets juste de recontextualiser parce que sinon, on va se demander...

Je rêve que la Ville ait une tutelle sur la Région, mais ce n'est pas le cas – pour les commentateurs, je dis ça en riant, hein ? C'est une blague. Je me permettais juste d'intervenir, madame la Présidente, parce que je trouvais que ça tournait au débat régional qui n'est pas celui-ci. Le débat, ici, c'est : est-on d'accord avec les remarques que propose le Collège sur le RRU, les 36 pages de remarques et les nuances qui ont été apportées ?

L'adoption du RRU dépend d'un autre niveau de pouvoir et nous aurons sûrement un avis sur l'adoption définitive du RRU, qui sera commenté plus largement à ce moment-là.

Je me permettais, Ans, de revenir sur ce point précis.

Mme Persoons, échevine.- Vous avez bien reprecisé ce que j'avais déjà dit : on est dans la procédure et on soutient bien évidemment la réforme du RRU, je pense que c'est clair pour tout le monde. Il y a toute une série de remarques qu'on aimerait bien voir intégrer, mais je ne peux pas dire plus. C'est clair qu'on va encore en rediscuter, autant ici qu'au parlement bruxellois, c'est évident.

M. Coomans de Brachène.- Juste un petit éclaircissement : il sera donc mentionné que la Ville de Bruxelles sera favorable au RRU, c'est ça ?

Mme Persoons, échevine.- Favorable « à condition ». Donc avec toute une série de remarques.

M. Coomans de Brachène.- Alors on ne peut pas vous soutenir. Si c'est bien ça, ce n'est vraiment pas possible. Et ce qui est embêtant, c'est que vous dites exactement l'inverse. Il faut être clair, à mon avis.

Mme Persoons, échevine.- On est critique, je l'assume. C'était aussi nécessaire.

M. Coomans de Brachène.- Ce n'est pas clair ! D'autres communes, y compris celles où le SP.A est en majorité, ont assumé et voté contre le texte qui est proposé. Je ne vais pas être plus long, parce que je pense que ça vaut la peine... Eu égard à ça, on prendra position en ce sens. C'est dommage, parce que sur les critiques émises, je souhaite souligner le travail important de l'administration à cet égard.

Mme la Présidente.- Vous l'avez déjà souligné avec un énorme marqueur tout à l'heure ! Donc, si je peux vous encourager à poser votre question sur le point 16...

Point 16 - Punt 16

M. Coomans de Brachène.- Le point 16, j'ai envie de m'en réjouir, c'est la fin du PPAS Maelbeek sur un îlot particulièrement symbolique, puisque c'est l'îlot se trouvant le long de la rue de la Loi, là où se trouve notamment le projet The One et le futur projet Realex.

Je vois que la Ville de Bruxelles abandonne la création du plan particulier d'affectation du sol (PPAS), qui avait déjà été proposé depuis déjà largement plus de 10 ans et qu'il n'avait pas été possible de faire avancer puisqu'il y a eu beaucoup de tergiversations au niveau régional.

Je me réjouis de cet abandon de procédure, en espérant qu'on y verra rapidement plus clair sur cet îlot. Parce qu'aujourd'hui, on a perdu tellement de temps, d'énergie et d'argent, tant au niveau de la Ville de Bruxelles qu'au niveau régional, que ça vaudra à mon avis la peine de faire le compte sur les millions qui ont été perdus pour tous ces PPAS qui ont été ouverts, fermés, transformés, changés, etc., toutes ces études qui n'ont servi à rien. Je pense qu'à un moment donné, il faudra faire le compte et voir la responsabilité des différentes autorités communales et régionales à cet égard. Je pense qu'ici, il y a quelque chose qui ne va pas, mais on peut se réjouir qu'on arrête – en tout cas pour cet îlot – un « foutoir » de plus qui n'avait plus rien de compréhensible pour le citoyen. Permettez-moi de dire qu'il était temps.

J'espère qu'on y verra plus clair sur le pourtour de la rue de la Loi, parce que l'abandon du plan d'aménagement directeur (PAD) Loi laisse aujourd'hui un grand vide. On sait bien qu'on avait besoin de transformer cet îlot, notamment celui-là. On sait bien qu'on avait besoin d'y ajouter du logement, et le PPAS était peut-être une possibilité de le faire.

Il avait entre-temps été remplacé par le PAD, qui, on le sait bien, n'a pas réellement donné la possibilité de faire du logement. Ils avaient promis 25 % de logements sur cet îlot – je rappelle que sur la seule tour qui a été faite, il y a 10 % de logements « à tout casser », donc on n'est pas du tout arrivé aux enjeux.

J'espère que malgré le fait que vous...

Mme la Présidente.- Vous en êtes à deux minutes. Il y a une question ?

M. Coomans de Brachène.- ... Que vous abandonniez ce PPAS...

C'est bien une question.

Mme la Présidente.- Non. Je n'ai toujours pas entendu de question !

M. Coomans de Brachène.- Si vous m'aviez écouté...

Mme la Présidente.- Je vous écoute. Excusez-moi, mais vous pourriez me parler un petit peu autrement !

Vous posez des questions ? Si vous voulez une tribune, vous la ferez ailleurs.

Vous avez une question ou pas ?

M. Coomans de Brachène.- Pour la troisième fois, vous m'interrompez. Mais non...

Mme la Présidente.- Oui, parce que vous avez dépassé votre temps de parole qui est de deux minutes. Et vous le savez depuis longtemps.

M. Coomans de Brachène.- Est-ce que je peux poser ma question ?

(Rires.)

Vous ne me laissez jamais...

Mme la Présidente.- Sérieusement, je vous fais remarquer que vous êtes à deux

minutes, monsieur Coomans de Brachène, et qu'il n'y a toujours pas de question !

(Commentaire de Mme Vivier.)

Mme la Présidente.- Non, ce n'est pas cinq minutes. Vous connaissez le règlement. C'est chaque fois deux minutes, depuis des années.

M. Coomans de Brachène.- Bon. Juste avant, c'était cinq minutes, et maintenant c'est deux minutes...

Mme la Présidente.- Non, c'est deux.. regardez le règlement ! Si vous avez une question, posez-la.

M. Weytsman.- C'est cinq minutes pour la première intervention, madame la Présidente, je me permets...

(Colloques.)

Non, je vous explique le règlement : c'est cinq minutes pour la première intervention. Vous le coupez deux fois, et vous vous trompez, en plus ! C'est cinq minutes pour la première intervention et deux pour la deuxième.

Mme la Présidente.- Bien. Mes excuses. Dans ce cas-là, est-ce qu'il y a une question ? Parce qu'on se demande ici s'il y a une question. Il était temps... Merci d'y parvenir.

M. Coomans de Brachène.- Est-ce que, malgré l'abandon de ce PPAS, il sera néanmoins possible de respecter les engagements qui avaient été pris par la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale sur cet îlot, soit de réaliser

25 % de logements ? Notamment sur la rue arrière – je pense que c’est la rue de Lalaing, je ne sais plus exactement..

Est-ce qu’il sera possible de réaliser cette ambition, qui était intéressante et qui aurait été une plus-value pour la Ville de Bruxelles dans ce quartier abandonné par les habitants ?

Je vous remercie.

Mme Persoons, échevine.- On n’a pas encore de projet pour l’îlot, parce que vous parlez du centre de congrès... Vous parlez de ce projet-là. Il y a eu une demande de démolition pour le bâtiment qui est encore là, et elle est passée en commission de concertation. Alors, la Ville a donné un avis négatif parce que c’est uniquement la démolition du bâtiment avec la fresque et on ne pense pas qu’on peut donner un avis favorable à la démolition sans savoir ce qui va s’y trouver à l’avenir.

On ne connaît pas encore le projet à l’avenir. Vous savez que la Ville a fait des recommandations pour le quartier européen, que je pense vous avez approuvé, pour lequel la mixité dans les quartiers est notre première ambition. C’est quelque chose sur lequel on veille dans chaque projet, mais ici, il n’y a pas encore de projet concret pour l’instant.

M. Coomans de Brachène.- Merci. Ça fait des années qu’il y a un terrain en jachère entre... justement, du côté de la rue de la Loi. Je pense qu’il était important de pouvoir fixer des ambitions que le Collège partage, à savoir d’y mettre plus de logements. Vous aviez fixé à l’époque, déjà depuis longtemps, une volonté d’y mettre 25 % de logements. Je rappelle que pour la seule tour qui s’y trouve, la tour The One, on n’est pas du tout arrivé aux ambitions qui avaient été fixées et on avait dit qu’on allait les compenser sur l’immeuble d’à côté, le Leaselex, ou Realex, et qu’on allait y mettre plus de logements.

Aujourd’hui, on est à 10 % sur The One. Est-ce qu’on va bien mettre au moins

25 % de logements sur le projet Realex ? Je pense que vous allez avoir du mal à le faire sans PPAS, sans engagement, sans ligne conductrice.

Donc, abandonner un tel projet, pourquoi pas ? Et je vous le dis : c'est bien, parce que pour le moment, ce projet n'a jamais pu avancer. Mais j'espère que vous n'abandonnez pas les ambitions ! Et là, je n'ai pas de réponse à cet égard. Donc j'espère au moins que ce ne sera pas justement une simple ambition et un vœu pieux.

Mme Persoons, échevine.- The One, c'est le projet que vous avez approuvé dans la législature précédente, dans lequel vous dites qu'il n'y a pas assez de logements.

M. Coomans de Brachène.- The ONE, c'est un projet que j'ai toujours combattu et que j'ai toujours refusé, madame l'échevine. Je l'ai toujours combattu, et si vous aviez regardé vous le sauriez. Tant à la Ville qu'à la Région.

C'est justement votre secrétaire d'État qui a octroyé le permis, malgré le fait que les habitants gagnent en justice. Il a retiré le permis et il en a donné un nouveau.

Donc, c'est exactement l'inverse : j'ai toujours combattu ce projet, qui est délétère et catastrophique pour le quartier ! Excusez-moi, mais regardez peut-être les informations.

Points 18 et 19 - Punten 18 en 19

Mevrouw Debaets.- Wat mij benieuwt is het gedeeld gebruik van de openbare ruimte en dat is iets waarvan ik weet dat u er ook wel gevoelig aan bent. Ik denk

dat we allemaal weten hier dat het voor meisjes en vrouwen – en dat geldt evengoed voor LGBTQI+-personen – niet altijd even makkelijk is in Brussel om zich veilig te voelen in de openbare ruimte. En dat is zeker zo op bepaalde straten en pleinen. Heel vaak omdat ze ontworpen zijn door mannen, en zijn aangelegd door mannen. En ze worden ook gebruikt door mannen. En ik heb niets tegen mannen, dat weet u, integendeel, ik hou van mannen. Maar het is wel het idee natuurlijk dat de openbare ruimte van iedereen is. En dat niet een bepaalde groep daar dominant aanwezig is. En dat is eigenlijk wel een beetje wat gebeurt nu onder andere op de Nieuwe Graanmarkt en ik weet dat u initieel had gezegd dat u daar bij de heraanleg rekening mee ging houden, dat ook meisjes, vrouwen, zich daar ook comfortabel gingen voelen, die ruimte ook meer gingen gebruiken. En het geldt evengoed voor punt 19 en alle andere plannen waar u de openbare ruimte gaat herinrichten.

En de vraag is natuurlijk wat u nu concreet gaat doen. Maar ik las onlangs, toen ik het punt aan het voorbereiden was, nog eens het buitenspeelonderzoek. Dat is een paar jaar geleden gemaakt en daaruit blijkt – het begint eigenlijk al van kleins af aan – dat meisjes, kinderen, veel minder buiten spelen dan vroeger. Kinderen spelen sowieso minder buiten dan vroeger in de stedelijke context, maar dat is nog opvallender voor meisjes om exact dezelfde reden, natuurlijk. Dus ben ik heel erg benieuwd wat u gaat doen om er voor te zorgen dat dat plekken worden, pleinen worden, waar iedereen zich goed voelt en die ook door iedereen gebruikt worden.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, madame la Présidente. J'ai une première question sur la dénomination de la place de l'Eau. Je vois, sous le point qui concerne ici un marché public pour la mission complète d'auteur de projet relative à la création d'une identité graphique et ludique, au réaménagement d'une partie de la rue de Molenbeek et de la place de l'Eau – on

nous précise que c'est au coin de la rue de Molenbeek et de la rue de Drootbeek.

En fait, c'est une oreille de trottoir. Je m'étonne qu'on donne un nom de place à une oreille de trottoir – mais soit – qui n'est apparemment pas passé au Collège ou au Conseil communal, parce que je ne vois rien à cet égard aujourd'hui. Est-ce que ça ne devrait pas passer au moins au Conseil communal quand on change ou quand on donne une nouvelle dénomination ? Ça me semblait la moindre des choses.

Je ne la retrouve d'ailleurs pas sur Internet, la place de l'Eau à Bruxelles ; je ne retrouve rien sur Google et c'est la même chose quand je regarde sur le site d'Ecosia. Donc, une première question : est-ce que cette place existe ou est-ce que c'est une volonté du Collège ?

Par ailleurs, concernant la création d'une identité graphique et ludique pour le réaménagement de cette oreille de trottoir, on met quand même pas moins de 253.000 €. Je voudrais d'abord savoir si c'est une blague ? Et qu'est-ce que vous voulez faire comme réaménagement pour 253.000 € ?

Elle doit être belle, cette oreille de trottoir. Parce qu'avec ce budget, vous pouvez y faire quelque chose – j'espère que ce ne sera pas de nouveau la « place de la Flaque » ! (*Rires.*)

Si vous parlez de la place de l'Eau, alors mettez-la en valeur, faites-y quelque chose et trouvez peut-être un endroit qui permet de mieux mettre l'eau en valeur.

J'essaie de comprendre ce qui se trouve derrière ce projet... J'y trouve peu d'éléments dans la note qui nous est proposée ici, au Conseil communal.

Mme Persoons, échevine.- D'abord, par rapport à la question de M. Coomans, je pense que vous n'avez pas très bien compris de quoi il s'agit : ça ne va pas

s'appeler « place de l'Eau ». L'idée n'est pas de renommer ce lieu, c'est d'avoir un projet d'aménagement axé sur l'eau au croisement entre les rues de Drootbeek et de Molenbeek.

C'est plutôt un concept d'aménagement qui intègre l'eau.

Le marché, ce n'est pas uniquement pour cette identité graphique, ça couvre aussi le réaménagement d'une partie de la rue de Molenbeek et la création d'une place au niveau de ce croisement entre Molenbeek et Drootbeek, en cohérence avec les animations de la cour de l'école.

Au total, 5.000 mètres carrés vont être réaménagés et la somme prévue inclut tout cela.

Mevrouw Debaets, wat betreft uw vraag. Ik dank u voor uw vraag, want u haalt daarmee een van mijn stokpaardjes aan. En u weet dat ik daar heel hard mee bezig ben en zeker op de Nieuwe Graanmarkt is dat eigenlijk echt een heel belangrijk element. We hebben eerder samen met mijn collega Arnaud Pinxteren al een heel participatieproces gedaan met de bewoners, met handelaars, maar ook met de scholen en met de jongeren die op het plein aanwezig zijn. En daar kwam ook naar voor dat meisjes een heel andere beleving hebben van dat plein dan jongens. Zeker op veiligheidsvlak.

En we zijn ook de allereerste keer in een project van heraanleg tellingen gaan uitvoeren op het plein om te kijken hoe dat gebruikt wordt en door wie. En in die tellingen die naar voren komen, bijvoorbeeld op een dinsdag 16 mei werd het plein voor 81% door mannen gebruikt en voor 19% door vrouwen. En op zaterdagavond ging het om 100% mannen. En dus dat is echt iets dat we absoluut willen meenemen en dat ook heel, heel duidelijk vermeld staat in het lastenboek als één van de criteria waarmee het architectenbureau rekening moet houden.

Dat is echt één van de fundamentele doelstellingen in de heraanleg van dat plein. Er zijn er een heel aantal andere, zoals de biodiversiteit verhogen en een

stedenbouwkundige, maatschappelijke link maken tussen de zone die nu parking is en de rest van het plein, de actieve mobiliteit verhogen. Dat zijn ook allemaal doelstellingen, maar dat nadenken over hoe dat plein ook echt een plein van meisjes en vrouwen kan worden staat daarin heel centraal. Want de cijfers die u aanhaalt uit het buitenspeelonderzoek zijn echt correct en dat verschil tussen hoe meisjes en jongens die openbare ruimte gebruiken begint vooral vanaf de leeftijd van 8, 9 jaar significant anders te worden. En dat is iets waar dat we absoluut mee rekening moeten houden.

We gaan niet alles oplossen – dat zeg ik altijd – met de heraanleg van openbare ruimte, we kunnen niet alle mogelijke samenlevingsproblemen oplossen, maar we kunnen er wel op letten. Er is ook al heel veel onderzoek gebeurd naar het type banken dat je kan plaatsen die geschikt zijn voor meisjes en anderen die net meer geroep aanhalen of waar meisjes zich niet goed in voelen. Want nu is het een plein met een heel centraal basketbalveld. Dat is de identiteit van dat plein, we gaan dat niet veranderen, maar dat moet wel gecompenseerd worden met een ander type van infrastructuur op andere delen van het plein. Want die centrale sportpleinen zijn echt heel specifiek op jongens gericht. Dus dat nemen we absoluut mee en dat is een belangrijk element daarin. Dank u wel.

Mevrouw Debaets.- Ik kan alleen maar toejuichen dat u daar inderdaad rekening mee houdt. En ik denk dat het afwachten is nu op de plannen om te kijken wat men dan concreet gaat doen om ervoor te zorgen dat die ruimte – niet alleen daar, trouwens, maar ook overal in de stad – meer gedeeld is en inclusiever.

M. Coomans de Brachène.- Merci, madame la Présidente. Je vois votre premier échevin qui sourit benoîtement quand on parle de la place de l'Eau. Je

rappellerai, si vous lisez le texte – mais encore faut-il simplement le lire ou porter attention aux points qui sont portés au Conseil, j’imagine, et surtout au Collège, puisque ça a été précédemment porté au Collège –, que c'est marqué noir sur blanc, : « réaménagement d'une partie de la rue de Molenbeek et de la place de l'Eau (coin de la rue de Molenbeek et de la rue Drootbeek) ».

Alors vous pouvez rire, vous pouvez trouver ça ridicule, et je vous vois comme ça, comme vous savez le faire chaque fois, de façon un peu stupide. Mais peu importe... Moi, je vous dis simplement qu'il y a un point qui nous est soumis aujourd'hui, il y a simplement la possibilité... vous avez la possibilité de changer de nom, si vous le souhaitez, de mettre... peu importe que ce soit une oreille de trottoir, ou que soit un demi-sous-sol, vous avez la possibilité de le faire, de le changer si vous le voulez.

Moi, je voudrais juste savoir : est-ce qu'il y a une procédure qui a été passée, qui est en cours, qui devrait passer prochainement et comment vous le faites.

Et par ailleurs, je n'ai pas d'éclaircissement sur ce que vont concerner ces 252.000 € ou presque 253.000 € sur cette oreille de trottoir ou les quelques mètres alentour ? Je trouve que c'est une somme importante et je voulais avoir un peu plus de renseignements à cet égard.

Pour le moment, j'ai tout sauf des détails à ce sujet. Je le regrette, mais je resterai attentif à ce projet et j'irai voir – que ça s'appelle place de l'Eau ou autrement, d'ailleurs.

Je vous remercie.

M. Pinxteren, échevin.- Monsieur Coomans de Brachène, je voudrais juste vous préciser que c'est l'exécution de ce qu'on appelle le Contrat École, qui est un outil de rénovation urbaine qui s'intéresse aux abords des écoles, et que ces interventions sont aussi subsidiées par la Région. Et je vous invite à consulter

l'ensemble du programme d'intervention qui est prévu dans cette zone – et je peux vous le transmettre, si vous le souhaitez –, dont l'intervention sur la place de l'Eau dont il est question en l'occurrence.

M. Coomans de Brachène.- Mais la place de l'Eau n'existe pas, si j'en crois...

Mme Persoons, échevine.- Je vais peut-être répondre parce que votre question précise était : est-ce qu'on a entamé une procédure pour changer de nom ? La réponse est non.

Est-ce que c'est uniquement pour une création d'identité graphique et une intervention ludique ? Non, c'est pour le réaménagement de 5.000 mètres carrés. Voilà.

Et oui, c'est dans le cadre d'un Contrat École.

Point 65 - Punt 65

M. Bauwens.- Merci, madame la Présidente. Concernant le plan d'aménagement directeur (PAD) de la porte de Ninove, j'ai des questions ou des remarques, ou en tout cas des questionnements sur tout ce plan qu'on a reçu.

Tout d'abord, ça a été envoyé jeudi ou vendredi. Un plan, en fait, si on doit tout relire, c'est quand même 400 pages, ce n'est pas rien. Et même si l'avis de la Ville en contient moins, si on veut comprendre l'avis de la Ville, il faut aussi savoir de quoi il s'agit.

Donc, je voudrais quand même vous dire que ça pose parfois un petit problème au niveau démocratique.

Mais c'est un endroit assez important : on parle de la porte de Ninove, du

triangle aussi, du parc qui a été construit, du stade, etc., et je vois en tout cas dans l'avis de la Ville des phrases qui m'incitent à poser la question suivante : en quoi la priorité des logements est prise au sérieux ?

Si je vous ai bien entendus, tout à l'heure sur l'autre RRU, c'était quand même assez inquiétant. Et donc ici, si j'ai bien compris, on parle de 25 % de logements sociaux, mais ça, c'est plutôt sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean – si je sais bien lire les plans que vous avez envoyés – et qu'au niveau du stade Vander Putten, je lis en fait des phrases où on est quand même plutôt favorable à ce que ça reste des installations et pas des logements. Et donc, je me demande en quoi est-ce que la Ville de Bruxelles, sur le territoire de tout ce plan qui se trouve sur le territoire de la Ville, en quoi vous exprimez des exigences par rapport au fait qu'un tiers des logements qui seront construits soient des logements publics, par exemple, vu la crise du logement – ce qui est quand même aussi ce que demandent beaucoup de secteurs, et que demande le PTB ?

Donc dans ce PAD, si j'ai bien compris, il y a de vagues phrases là-dessus au niveau du territoire molenbeekois, mais au niveau bruxellois, c'est plutôt du non-logement. Et je voudrais donc entendre vos réponses là-dessus, madame l'échevine.

Mevrouw Persoons, schepen.- Misschien voor de duidelijkheid: we hebben alleen advies gegeven op het stuk dat over Stad Brussel gaat en er is een heel stuk van de perimeter van de RPA die in Molenbeek ligt. Dus we hebben ons beperkt tot het stukje grondgebied Stad Brussel. En daarin zit 12.500 m² woningen. Er is op een gegeven moment een wijziging geweest vanwaaruit die juist gingen ingeplant worden en dan is er een terreinwissel geweest. Dat is al heel lang geleden, maar er wordt wel zeker op het stuk van het grondgebied van de Stad Brussel 12.500 m² woningen gebouwd die ontwikkeld zullen worden door de SLRB dus dat zijn sociale woningen door de regie. SLRB en regie, zo is

het, ja.

(*Commentaire de M. Hellings.*)

Mevrouw Persoons, schepen.- Oui, mais ce n'était pas une question, hein ?

M. Hellings, échevin.- Monsieur Bauwens, il faut pouvoir aussi, même si on construit du logement – ce qui est bel et bien l'ambition de cette majorité –, maintenir l'activité sportive sur le site, parce que ça joue un rôle très important de maintenir une activité sportive dans un quartier densément peuplé.

Et c'est bien ce qui est prévu : cette majorité prévoit à la fois du logement et le maintien des infrastructures sportives rénovées.

M. Bauwens.- Est-ce que c'est une lutte entre **membres de la (?)** majorité dont je suis témoin, ou c'est une réponse à une question que je n'ai pas posée ?

M. Hellings, échevin.- Absolument pas ! Vous posez la question de savoir... donc, il y aura du logement et du sport, voilà.

M. Bauwens.- Sauf si vous me dites qu'il y aura une piscine en plein air ? Alors je suis intéressé.

Sur l'autre sport aussi, mais voilà.

Point 20 - Punt 20

M. Coomans de Brachène.- Merci, madame la Présidente. Il s'agit donc de la convention avec l'artiste Jeroen Uyttendaele pour l'installation de *Speaking Mirror*, cette fameuse œuvre sonore sur la place Fontainas, que nombre de riverains avaient d'ailleurs dénoncée – ils craignaient évidemment une œuvre

qui puisse porter préjudice au voisinage si l'œuvre était trop bruyante.
Aujourd'hui, je ne sais pas si certains ont pu être rassurés à cet égard, on le verra...

Moi, j'avais ici quelques éléments de question. Je voulais savoir ce qu'il en est concernant la durabilité, parce que si on lit les pièces jointes, on reprend le modèle du baffle qui va être installé et on reprend plus ou moins le niveau sonore qu'on compte installer autour de l'œuvre. On parle d'un pylône un peu penché de quatre mètres de haut, pour 62.000 €, avec un baffle qui permettra d'interagir, si je comprends bien, et qui sera « sympathique » pour les habitants et les riverains, les commerçants, etc.

Bon, j'attends de voir. Je suis curieux ; je ne suis pas l'artiste. Ce sera toujours intéressant de voir quand il sera installé. Ici, je ne sais pas si on a pu montrer de façon concrète le niveau sonore – tant en journée que la nuit d'ailleurs, parce que ce n'est pas la même chose. On le sait, il y avait cette vraie crainte, et moi, je peux la partager aussi – on le sait, une des premières nuisances en ville, c'est le bruit.

Est-ce que vous avez pu apporter des éléments rassurants aux habitants par rapport à cela ? Est-ce que l'artiste a pu rencontrer ces personnes inquiètes ?

Et comment est-ce qu'on pourra faire fonctionner l'œuvre, y compris, et c'est un autre élément très important, en termes de durabilité, c'est-à-dire est-ce qu'on a la confirmation que cette œuvre d'art, dans un, deux ou trois ans, continuera à fonctionner sans qu'il y ait des problèmes techniques importants et qui nous obligent à intervenir de nouveau et repayer une partie importante ?

On le sait, c'est une des grosses souffrances à la Ville pour les œuvres d'art je rappelle l'œuvre de Mme (?) Plateau dont il était question il y a quelques mois et que vous avez choisi de supprimer sur l'espace public.

Voilà, merci d'avance.

Mme Persoons, échevine.- Justement, un des soucis avec les œuvres d'art dans l'espace public, préalablement, c'est que, comme avec l'œuvre de M. Rimoux, on ne mettait pas de date limite, donc c'était soi-disant pour toujours. Et donc, même si l'œuvre ne fonctionnait pas ou avait des frais de réparation assez énormes – je rappelle que pour l'œuvre de M. Rimoux, c'était à peu près 200.000 € –, donc on était assez bloqué.

Et donc ici, c'est quelque chose qu'on a changé avec les dernières œuvres d'art dans l'espace public : on dresse un contrat par lequel la Ville s'engage pour les dix ans à venir, justement pour pouvoir réévaluer après dix ans et ne pas avoir de mauvaises surprises, comme c'était le cas dans le passé – et c'était justement quelque chose pour laquelle vous m'aviez critiquée la dernière fois. Donc voilà, c'est assez contradictoire.

Et là, c'est une œuvre d'art sonore. On a travaillé aussi avec une asbl qui s'appelle Transcultures, qui a vraiment récolté les histoires du quartier et qui va continuer à faire ça pendant les dix ans à venir. Et c'est ces histoires des quartiers, ces carrefours entre quartiers, qui vont être montrées, qui peuvent être entendues sur la place. Et bien évidemment, il n'est pas question – et je veux vraiment rassurer les habitants s'il y a des craintes à ce niveau – que ce soit une œuvre d'art qui va faire du bruit. C'est une œuvre d'art qui va raconter des histoires, des témoignages, et on va bien évidemment tester au début : s'il y a le moindre souci de nuisances, de bruit, on adaptera l'installation. Ce n'est pas du tout... On va faire des tests et, vraiment, l'objectif est tout à fait le contraire. C'est une œuvre plutôt intime, où on peut entendre ces récits de quartier.

Donc voilà : on ne veut pas du tout faire du bruit, on va faire des tests et s'il y a le moindre souci, on adaptera.

J'espère avoir répondu à votre question.

M. Coomans de Brachène.- Merci, madame la Présidente et merci, madame l'échevine. Vous répondez à la question et, en même temps, vous me faites peur. Parce que si je suis la logique, la nouvelle logique du Collège, on remplace une œuvre d'art durable, telle que nous le faisons jusqu'ici, par une œuvre d'art jetable, puisque vous la prévoyez pour dix ans et après vous dites : « Eh bien, on verra... »

Les œuvres d'art jetables, moi, je n'y suis pas favorable. Je pense que, justement, une œuvre d'art, il faut pouvoir la prévoir dans le temps. Lorsque la Ville de Bruxelles fait un investissement en termes d'œuvres d'art dans l'espace public, j'espère qu'elle réfléchit d'abord et avant tout à la durabilité, c'est-à-dire à comment cette œuvre d'art va vieillir dans le temps, comment est-ce qu'elle va pouvoir résister. Comment est-ce qu'on la rend suffisamment solide pour que, par rapport à toutes les intempéries, tous les risques que ça peut représenter par rapport au voisinage. Eh bien, on permet de la maintenir en état, en bon état, sans que... Et on le sait bien : le vandalisme attire le vandalisme, et donc, comment est-ce qu'on peut prévoir qu'on évite des risques ?

Donc, vous avez prévu une œuvre d'art jetable. C'est la première à la Ville, à ma connaissance, et je le déplore ! Je trouve ça triste... J'espérais qu'on puisse avoir un peu mieux, surtout à un endroit emblématique – on tenait à cet endroit-là ! Moi, je vous avais proposé il y a quelques années d'y mettre la fusée de Tintin, une grande fusée de quinze mètres qui soit dans la perspective, qui donne... – c'est une idée comme une autre. On peut ne pas être d'accord, il n'y a pas de problème, mais il fallait quelque chose, en tout cas.

Ici, vous préparez quelque chose – pour laquelle les voisins ont formulé quelques hésitations – en disant : « Ça va être intime » C'est super, mais ça va surtout être sur le court terme. Et donc ça, je trouve que c'est un peu dommage. Voilà, je vous remercie.

Mme Persoons, échevine.- Je veux juste réagir, parce que c'est quand même un peu de mauvaise foi... Notre volonté n'est pas d'enlever les œuvres d'art après dix ans, mais on trouve tout simplement que c'est le moment, après dix ans, de réévaluer si cette œuvre a encore sa place dans l'espace public. Et ça peut être au niveau contenu, mais aussi si quelque chose vieillit mal.

On peut tout prévoir, tout ce qui est possible au niveau technique. Ça peut mal vieillir et on ne veut pas devoir couvrir après dix ans des frais de restauration, des rénovations énormes, comme c'est parfois le cas avec les œuvres d'art actuelles. Donc c'est la question de pouvoir se protéger, mais dans l'idée, dans la volonté d'avoir des œuvres d'art qui durent et qui vieillissent bien.

M. Coomans de Brachène.- La plupart des habitants n'en voulaient déjà pas. Vous la prévoyez pour dix ans, mais vous ne donnez pas de garantie pour après. Ça, c'est la réalité ! Moi, je vous parle d'œuvres d'art jetables, c'est la réalité. Vous pouvez dire que c'est de la mauvaise foi, mais moi, je vous dis simplement que ça correspond au cahier des charges que vous nous soumettez et aux détails.

Mais peu importe... Moi, je peux le déplorer, mais ça ne change rien.

Dossiers de M. l'échevin Pinxteren

Dossiers van dhr. schepen Pinxteren

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 23 - Punt 23

De heer Vanden Borre.- Ik kan daar redelijk kort over zijn. De vraag is een beetje waarom die subsidie wordt toegekend, wat de aanleiding is voor het toekennen van die subsidie van een tijdelijke tentoonstelling. Want ik vind het wel een zeer groot bedrag – 50.000 euro – dat in een klap wordt toegekend aan een tijdelijke tentoonstelling. En wat krijgt de stad daarvoor in ruil? En ook de motivering vind ik eigenlijk bijzonder beknopt. Slecht, eigenlijk. Er staat gewoon een 'noodzaak', maar er staat totaal niet uitgelegd wat het financiële plan is, wat de totaalkost is van het project en waarom de stad dus 50.000 euro moet storten.

In het algemeen: kunst, daarover kun je moeilijk debateren. Je bent een liefhebber of niet. Dat laat ik in het midden. Maar ik vind wel, bij een tentoonstelling in Stad Brussel, en zeker wanneer de Stad daar 50.000 euro voor over heeft, daar respecteer je toch de taalwet. En ik heb de werken zelf gezien in het park: het staat gewoon in het Frans, een woordje uitleg, een zin. En daaronder in het Engels. Maar er is geen enkel spoor van Nederlands.

En dan denk ik toch: waarom? Waarom, meneer Geluck? Die is toch niet onbekend in Brussel, denk ik dan. Die zou toch moeten weten dat dit de tweetalige hoofdstad is van dit land? En dat je als je eentalige gaat communiceren met het brede publiek, dan zie ik daar alleen maar een communautaire boodschap in. En zeker als er enkel het Engels onder staat en niet het Nederlands.

Dan zie ik dat eigenlijk als een communautaire boodschap die niet wordt geapprecieerd. Dus ik ga dat punt niet goedkeuren. Ik heb daar een aantal fundamentele vragen bij over het bedrag zelf, maar ook eigenlijk over het project, of de tentoonstelling zoals ze wordt gerealiseerd, zonder respect voor het Nederlands.

De Burgemeester.- Eerst en vooral: ik denk dat het Nederlands aanwezig is. Het is meer een probleem voor het Duits. Dat was enkel de opmerking van de Duitse Gemeenschap, gedurende de persconferentie...

De heer Vanden Borre.- Dus je hebt die grote beelden, van die katten.

De Burgemeester.- Ah, op de kunstwerken. Ja, maar sorry, het is een kunstwerk! Maar de hele verklaring, de teksten, zijn in drie talen. De tekst in het begin en aan het einde van de tentoonstelling en naast de verschillende kunstwerken. Maar op de kunstwerken is de naam alleen in het Frans, maar het is een Franse kunstenaar – een Franstalige kunstenaar. Maar voor de rest van de tentoonstelling is er een vertaling in drie talen.

De heer Vanden Borre.- Ja, maar het is dus geen Franse kunstenaar. Het is een Belgische kunstenaar.

De Burgemeester.- Ja, Franstalige. Ik heb mij verbeterd.

De heer Vanden Borre.- Ik apprecieer dat, eerlijk gezegd. En ik vind eerlijk gezegd dat de Stad Brussel niet zoveel geld aan een tijdelijke tentoonstelling moet geven, maar goed, dat is een appreciatie. Maar ik vind dan wel, als je dan zoveel geld geeft, dan vraag je toch tenminste dat het Nederlands wordt gerespecteerd.

De Burgemeester.- Maar ik denk het wel.

De heer Vanden Borre.- Het is effectief op de sokkel! Op de sokkel...

De Burgemeester.- Ja, maar op de sokkel... Dat is aan de eigenaar.

Verschillende mensen die het kunstwerk kopen... Het is een naam op de sokkel. Maar naast de kunstwerken ben ik er bijna overtuigd dat er een vertaling is in drie talen. We hebben een opmerking gekregen van een lid van de Duitse Gemeenschap, Belgisch-Duitse Gemeenschap, over dit deel en dat is waar: dat is niet aanwezig. Maar voor de rest... En voor de subsidie: die is niet voor de kunstenaar. Het is voor de organisatie en de verschillende logistieke middelen voor de tentoonstelling, 50.000 euro. Het is voor vier maanden.

De heer Vanden Borre.- Ik zie daar totaal geen motivering in. Het is nogal een arbitraire som, eerlijk gezegd. Ik vind dat heel veel geld voor een tijdelijke tentoonstelling. En nogmaals: wanneer je als Belgisch kunstenaar zo België-lievend bent, dan heb je toch respect voor de grootste landstaal! Maar ik vind ook dat je dan als Stad die voorwaarde moet stellen. Stel dat je dan toch middelen steekt in een tentoonstelling, dan vind ik dat je op zijn minst die tweetaligheid – u zegt, het is op het kunstwerk; ik betwist dat een beetje, het is op de sokkel van die beelden – moet gewaarborgd worden. En als ik hoor dat de Duitse gemeenschap hetzelfde vraagt, dan zou ik eigenlijk zo snel mogelijk dit recht zetten als hoofdstad van dit land. Dan zou ik zo snel mogelijk zeggen of

vragen aan die organisatie om daar de nodige extra informatie te plaatsen bij die beelden zodat iedereen zich gerespecteerd voelt in de hoofdstad. Dat lijkt mij niet zoveel gevraagd, zeker als je daar zoveel middelen aan geeft.

De Burgemeester.- Een opmerking van de Voorzitster: wat hier moeilijk is, is dat het een soort van woordspeling is, de namen van de kunstwerken. En de vertaling is niet zo evident. Voor het kunstwerk van Magritte, 'Ceci n'est pas une pipe', is er geen vertaling. En ik denk dat het voor ons belangrijk is om de context te verklaren met de verschillende teksten naast de kunstwerken, maar op de kunstwerken is deze woordspeling moeilijk te vertalen.

De heer Vanden Borre.- Maar in het Engels lukt het wel?

De Burgemeester.- Elke taal heeft zijn echte betekenis. En ik ken echt wel de namen van de verschillende kunstwerken. De bedoeling van de kunstenaar is echt open, hij heeft een open mind over de verschillende gemeenschappen van Brussel, in het bijzonder Nederlandstaligen. Maar een vertaling van een kunstwerk is niet zo evident. Denk ik...

De heer Vanden Borre.- Nee, ik ben er niet mee akkoord, want Engels kan wel. In het Engels is het wel vertaald, maar in het Nederlands lukt het dus niet. Alsof het Nederlands zo een bijzondere taal is, waarin vertalen niet mogelijk is. Ik vind dat niet echt een goed argument meneer de Burgemeester.

Dossiers de Mme l'échevine Mutyebele

Dossiers van mevr. de schepen Mutyebele

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 28 - Punt 28

Mme Mutyebele, échevine.- Merci beaucoup, madame la Présidente. Chers collègues, dans quelques instants, vous allez pouvoir voter ce premier plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme à la Ville de Bruxelles.

Et avant de commencer, je voudrais d'abord dire clairement que ce plan d'action vise à lutter contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, sans hiérarchiser les luttes. Car le combat contre les discriminations spécifiques et les inégalités qui en découlent mérite qu'on transcende d'éventuels oublis. Et pour remettre brièvement le contexte, il faut rappeler qu'il fait suite à l'accord de majorité et au vote, en 2019, d'une motion contre le racisme et les discriminations que nous avons votée à l'unanimité.

De manière plus large, ce plan fait aussi écho aux politiques établies par la Ville sur les deux dernières décennies, tant au niveau du recrutement, afin que l'administration reflète davantage la diversité de la population bruxelloise, qu'au niveau de la prise de conscience de phénomènes du racisme structurel, de la sensibilisation et de la lutte contre les inégalités trop encore profondément ancrées de par notre héritage historique.

Ce que nous concrétisons aujourd'hui au niveau de notre politique locale bruxelloise est toujours cet élan critique, mais positif. Car il nous rassemble. Nous nous souvenons tous, par exemple, du soutien symbolique et matériel de la Ville lors des attentats au Musée juif, en mai 2014, ou encore de la mobilisation massive pendant la crise du covid-19, lors de la manifestation « Black Lives Matter » devant le palais de justice.

Et ce plan s'additionne aux trois autres plans d'action dont j'ai la charge en tant qu'échevine de l'égalité des chances, en ce qui concerne le droit des femmes, des personnes LGBTQI+ ainsi que des personnes en situation de handicap.

Je rappelle, à l'instar de mes autres plans d'actions, qu'ils sera évalué et actualisé tous les deux ans. Cette première mouture est donc le premier volet d'un travail de longue haleine que je suis fière d'initier avec vous.

Le plan fixe des objectifs très concrets pour lutter contre ces discriminations spécifiques, mais aussi contre le racisme structurel. C'est à mon sens un exercice tout à fait essentiel pour notre Ville, qui est l'une des plus cosmopolites du monde, avec près de 185 nationalités sur son territoire.

C'est essentiel, car ces discriminations impactent tous les aspects essentiels de la vie des personnes qui les subissent, que ce soit la santé, la justice, le logement, l'emploi, l'éducation, etc.

Parmi ces 44 mesures, toutes importantes, dont l'essentiel concerne la sensibilisation, la formation des agents, cinq me semblent emblématiques : au niveau de l'éducation, par exemple, c'est l'un des domaines les plus essentiels pour impacter durablement les mentalités. Le travail qui est fait et qui sera étoffé autour de l'histoire de l'immigration et de l'histoire coloniale : nous allons toujours continuer le devoir de mémoire dans nos écoles.

Au niveau de la sensibilisation de nos fonctionnaires et des citoyens, je retiens l'affiche d'un logo lié à la campagne de sensibilisation du plan Bruxelles Antiraciste sur les véhicules du charroi de la Ville. Il y a l'inclusion de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au niveau du code déontologique signé par tous les fonctionnaires lors de leur engagement.

Pour le logement – c'est une difficulté que je connais bien via mes autres domaines de compétence –, qui est encore trop souvent rencontrée par des personnes racisées, à Bruxelles et ailleurs.

Enfin, au niveau de la police, je souligne une volonté de professionnaliser et de mieux objectiver le profilage fait par leurs agents, afin que nous ayons un

profilage moins stéréotypé.

Je tiens à remercier nos fonctionnaires, car l'élaboration de ce plan n'a pas été simple pour eux, mais l'exercice est concluant, car il a été pris de façon pragmatique. Chaque département a en effet défini en interne, et de façon autonome, les sujets sur lesquels il fallait travailler et sur lesquels il fallait donner des outils pour avancer. Je voudrais également remercier les membres du Collège, les directeurs généraux, ainsi que tous les référents et référentes des administrations de la Ville, du CPAS, des maisons de quartier, de l'asbl Bravvo, de la centrale d'emploi et de la zone de police, qui ont alimenté les réflexions et participé activement afin que le plan puisse voir le jour en cette date symbolique, puisque demain nous serons le 21 mars, la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Dhont.- Merci. Je me suis basée surtout sur le texte qu'on a reçu la semaine passée et pas sur ce texte, parce qu'on l'a reçu aujourd'hui.

Naturellement, on se réjouit d'avoir un plan d'action, mais je voudrais quand même dire, comme premier point, qu'on part d'une motion votée en 2019. On est en 2023, donc il y a quatre ans.

C'est la veille de la journée antiraciste, mais on a attendu quatre ans pour transformer et pour traduire cette motion dans un plan d'action. Je trouve ça limite... pour ne pas dire honteux !

Deuxièmement, quand je reprends le texte qu'on a reçu la semaine passée, on explique des mots comme « racisme », « xénophobie » ou « antisémitisme » comme si on était allé sur Wikipédia pour voir ce que veulent dire ces mots. Ce n'est pas ce dont on a besoin. Ce dont on a besoin, c'est de savoir quelle analyse a fait notre Ville et comment tout ça est appliqué dans la réalité.

Par exemple, qu'est-ce qu'on constate sur des actes racistes dans les rues ? Est-ce que les agents ou les travailleurs de Bravvo ont aidé à faire une analyse ? Est-ce qu'on a demandé aux travailleurs de Bravvo de donner leur avis là-dessus ? Qu'est-ce qu'on constate au niveau de l'accès au logement ? Au niveau des logements privés, des logements publics. Qu'est-ce qu'on constate en matière de racisme à ce niveau-là ? Qu'est-ce qu'on constate au niveau du racisme au niveau de l'emploi et de l'enseignement ? On ne trouve rien là-dessus ! On définit ce qu'est le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, mais on ne donne aucune analyse sur ce que ça veut dire sur le terrain et à quoi on doit répondre, à quoi un plan antiraciste doit répondre.

Troisièmement, on reçoit un plan par secteur. Vous dites que tous les secteurs ont travaillé là-dessus pendant trois ans et demi ou quatre pour mettre en avant leur plan d'action. Mais je ressens là-dedans beaucoup de copier-coller. Je vois tout le temps : "Les projets seront planifiés. » « Un plan sera organisé à moyen terme, dans l'année 2023-2024 » – de nouveau, trois ans et demi après la motion.

Dernière question : ça donne quoi dans la réalité ? Très concrètement, demain, on a la journée antiraciste. Alors qu'est-ce qui est planifié au niveau des écoles ? On ne voit rien là-dedans. Qu'est-ce qui est planifié ? Si je peux donner un exemple, demain, notre propre mouvement de jeunes du PTB RedFox a un plan dans 150 écoles en Belgique, avec des actions antiracistes. Mais qu'est-ce qui se passe dans les écoles à Bruxelles – je parle des écoles publiques ? Je me demande où est le programme.

On parle d'une semaine ensemble du 15 au 23 mars. Où est le programme ? Vers le grand public aussi pour donner une atmosphère antiraciste demain. Vendredi passé, autour de la Bourse, on a collé une très belle exposition, je

trouve ça très beau mais c'est très tard. Quelles explications pour les gens ? Ce sont toujours des citoyens qui organisent des activités, comme hier avec la manifestation qu'on a fait à Bruxelles. Je n'ai pas vu le bourgmestre, hier à la manifestation, tandis que c'étaient les citoyens qui venaient dans la rue pour exprimer leur lutte contre le racisme.

Dans ce plan qu'on a reçu, ce sont de beaux mots, mais je ne vois pas ce qu'on va réaliser dans la réalité. On va s'abstenir sur ce dossier, vu ses lacunes.

Voilà mes remarques. Merci.

M. Wauters.- Merci, madame la Présidente. Madame l'échevine, vous avez souligné que c'était suite au vote à l'unanimité de la motion contre le racisme et les discriminations au Conseil communal du 18 novembre 2019 que ce plan arrive aujourd'hui. Je n'aurai pas du tout les mêmes arguments que ma collègue qui est passée juste avant moi, mais j'ai un grand sentiment de gros « dommage... ».

Je trouve ça très dommage, la manière dont les choses sont faites, de manière concrète, la façon dont les choses se placent. Mme Debaets et moi, a priori et sans aucune ambiguïté, on veut voter un plan d'action contre le racisme. Nous avons eu notre section réunie tout à l'heure, avec une série de questions qui restent en suspens. J'ai noté une chose que vous avez précisée en prenant la parole en séance publique : « Il n'y a pas de hiérarchie », avez-vous dit. C'était très différent de ce qui a été dit tout à l'heure en section réunie.

Il n'y a aucun doute là-dessus : si le racisme systémique est bien plus violent et énorme, tous les racismes existent. La manière dont c'était présenté tout à l'heure était inaudible, en ce qui nous concerne, parce qu'il n'y a pas de plus ou moins graves racismes. Tous les racismes sont des saloperies ! – qu'on le dise

clairement et fort.

Ça n'allait pas. J'entends cette courbe rentrante, si je peux l'estimer comme telle, par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure.

Il n'empêche que nous avons posé des questions un peu plus concrètes, parce que je parlais sur la façon dont les choses se sont faites : tous les chefs de groupe étaient conviés à une réunion. J'y étais, ainsi que ma collègue Stoops. Les autres n'y étaient pas, pour diverses raisons, parce qu'ils avaient d'autres réunions – ils l'ont d'ailleurs dit tout à l'heure.

C'était quand même un peu fort d'imaginer que vous voulez avoir l'assentiment – ce que je souhaitais, que Bianca et moi souhaitions : ce que voulait notre groupe Les Engagés-CD&V –, et puis de se sentir en fait à une réunion où on vient nous donner de l'information, et pas une réunion de réflexion.

C'est normal que les services aient fait un gros travail, je ne le remets pas en question. Au contraire, je le salue. Enfin, quand même ! Qu'on puisse au minimum en parler un petit peu et se mettre d'accord pour obtenir un vote à l'unanimité ! Ce qui risque, malheureusement... – parce qu'on se pose encore la question, dans notre groupe, de savoir ce que nous allons faire. Ça dépendra un peu de vos réponses et de ce qui va se dire là, maintenant. C'est hyper dommage . Ça me fâche parce que, évidemment, en tant que démocrates ici à la Ville de Bruxelles, nous devrions tous, comme un seul homme, comme une seule femme, voter ce plan d'action !

Et ce ne sera peut-être pas le cas...

Et ça, c'est un échec, à mon avis, qui a un effet très négatif sur ce que la Ville de Bruxelles doit être, et elle doit être un exemple pour les autres.

Nous avons posé des questions. Mme Debaets a posé des questions, notamment sur les chiffres. Quels sont les chiffres qu'on peut objectiver, aujourd'hui, pour

pouvoir mettre en place des politiques ? Vous avez dit : « On sait qu'il y a des actes racistes. » Mais c'est tout ! Alors, elle dit : « Je ne sais pas, la police n'acte pas une série d'actes ? » et demande qu'on puisse avoir des bases un peu concrètes pour pouvoir, dans deux ans – puisque vous dites que c'est tous les deux ans qu'on va évaluer les choses –, voir d'où on vient et où on va. Ça me semble un peu scientifique comme façon de fonctionner.

Bref, on a aussi fait la proposition qu'une charte antiraciste soit approuvée par toutes les associations qui sont subsidiées par la Ville de Bruxelles. Vous nous avez dit : « Comme dans le plan pour l'égalité hommes-femmes, on donne des orientations, on n'oblige à rien. »

On vous a rappelé que le racisme est un délit et que ça nous semblait quand même assez évident que la Ville de Bruxelles, dans son plan stratégique, même si elle n'a pas encore la charte et même si elle n'a pas encore les éléments pour, éventuellement, avoir une influence très forte sur les associations qui ne respecteraient pas cette charte pour le racisme, en tout cas ça pouvait être marqué dans le plan que nous allons nous engager à mettre en place, un système pour imposer une manière de faire.

Tout à l'heure, ça a été refusé. En tout cas, jusqu'à présent. J'attends vos réponses, mais on verra bien.

Alors, il y a des points positifs, évidemment, parce que j'étais à la réunion – d'information et pas de travail, je précise. Le fait qu'il y ait effectivement, dans chacun des secteurs de la Ville de Bruxelles, des référents dont la tâche est de voir qu'une série de décisions sont effectivement implémentées et d'évaluer leurs résultats. Ça, c'est très important, et c'est aussi très important pour nous que les actions soient transversales.

C'est un point positif, mais je suis vraiment désolé de me dire – et j'en suis quasi malade, en fait – qu'avec les éléments que vous nous avez donnés aujourd'hui,

lors de la section réunie, il y a une série de choses qui ne sont pas claires, pas bien précisées et j'ai presque envie de dire qu'elles ne sont pas assez audacieuses.

Donc c'est très embêtant et on va devoir se concerter pour voir si, finalement, nous allons voter ou nous abstenir sur un plan pour lequel nous aurions voulu appuyer sur le bouton vert à 100 %, avec force et puissance.

Je vous remercie.

M. Weytsman.- Merci, madame la Présidente. Monsieur le Bourgmestre, je souligne l'importance de voir des actions concrètes de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans votre plan d'action. Même si la Ville de Bruxelles, une petite ville-monde, évolue dans un contexte de grande diversité, des discriminations persistent – je reçois régulièrement des plaintes, que je relaie d'ailleurs au Conseil communal.

Les dernières concernaient des propos jugés racistes et antisémites par des agents de Bravvo et d'autres faits racistes contre des musulmans m'ont été relayés concernant le service de la voirie. Dans nos écoles, année après année, des faits antisémites ont poussé des enfants juifs à quitter notre enseignement communal. Et je pense aussi à ces familles d'origine subsaharienne qui m'expliquent à quel point c'est bien plus difficile pour elles de devenir locataires.

Comme cela a été dit, Madame l'échevine, c'est évidemment intolérable au XXI^e siècle.

Si j'encourage chaque victime à porter plainte, je demande aussi à la Ville de Bruxelles des actions plus fermes et plus claires en la matière. Cette fermeté est d'autant plus importante à l'heure où l'on constate un repli identitaire et, il faut le

dire, une hausse des actes racistes et antisémites que vous n'avez pas voulu chiffrer – des actes qui se transforment parfois en drames, en meurtres et en attentats.

Il suffit aussi de se rendre sur les médias sociaux pour prendre la mesure du travail d'éducation qu'il reste à faire. Certains échanges y reflètent des valeurs en totale opposition avec celles que nous, libéraux, portons et défendons : la liberté, l'émancipation, l'universalisme et l'égalité des droits pour toutes et pour tous. Monsieur le Bourgmestre, vu son importance, même si je regrette que ce travail n'ait pas pu se faire ensemble, entre majorité et opposition, les libéraux seront toujours pleinement à côté de celles et ceux qui font de ces combats une priorité.

Je voudrais cependant apporter une nuance, des différences dans la démarche et souligner aussi certains éléments absents de ce plan. Mon approche de la lutte contre le racisme est universaliste, madame l'échevine. Et la vôtre ? Je vous pose une question très simple. Les identités sont plurielles, les discriminations peuvent toucher toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois – contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure. Quelles que soient ses origines, sa couleur de peau, son sexe, sa langue ou sa religion, tout le monde est égal. Je m'oppose, en cela, aux dérives wokistes qui dépeignent un monde binaire, gouverné uniquement par des rapports de force entre dominés et dominants.

À cet égard, Madame l'échevine, je lis dans votre plan, que le racisme est entendu uniquement de manière systémique – c'est d'ailleurs la première phrase de votre plan. Je me permets de la lire : « Dans son plan d'action de lutte contre le racisme 2022-2025, l'Union européenne explique et reconnaît la notion de racisme structurel. »

J'ai donc été voir ce plan, madame l'échevine. Le racisme systémique est évidemment bien expliqué et je soutiens cette démarche. Mais il est largement

fait mention, également, du racisme individuel. Pourquoi ne pas y faire référence dans votre plan, madame l'échevine ?

Deuxième question : il faut y faire référence, et notamment avec la plus grande fermeté par rapport à des mécanismes qu'Unia qualifie d'ailleurs comme racisme moral intentionnel et primaire. Je vous demande donc, monsieur le Bourgmestre, d'introduire cette importante notion, cette réalité qui touche tant de Bruxellois et de Bruxelloises. Je vous demande la plus grande fermeté par rapport à ces formes de racisme intentionnel.

Concernant les noms de rues, je lis aussi que certaines rues seront nommées en hommage à des personnes ciblées par le racisme. Je voudrais insister, avant tout, sur l'importance de mettre en lumière non pas des victimes de fait, mais des rôles modèles, notamment des personnes inspirantes dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, des exemples pour les générations futures et actuelles. Il y en a souvent, il y en a assez à Bruxelles, madame l'échevine, au parlement.

Je continue la lecture de la page 10 et je me permets de citer : « Un travail sera mené en collaboration avec les personnes expertes afin d'identifier une liste des lieux portant des noms problématiques en raison de leur appartenance à l'histoire coloniale, esclavagiste et d'oppression des populations ciblées par le racisme. »

Est-il question de débaptiser certains noms de rues, madame l'échevine, ou de les contextualiser ? Nous plaidons toujours pour contextualiser par vertu pédagogique. Et vous ?

Concernant l'enseignement, je lis encore que l'enseignement de l'histoire de l'immigration et du colonialisme va être renforcé. Je me réjouis de cette

initiative, mais qui va faire cet enseignement ? Quelle sécurité avons-nous pour garantir que l'histoire ne soit pas réécrite, inventée ou exagérée ?

En parlant de colonialisme, n'y aura-t-il pas, comme en France, une autocensure sur certaines traites esclavagistes ?

Concernant le parcours bédé, je lis encore que ce parcours doit déconstruire les clichés et stéréotypes sexistes ou racistes existants sur la fresque. De manière plus large, quelle est la position de la Ville de Bruxelles concernant les œuvres d'art ? La Ville pense-t-elle qu'on peut les censurer, les changer ou enlever certains passages et dessins jugés problématiques ?

Pour le MR – vous l'avez bien compris –, la priorité, c'est la contextualisation.

Autre zone de flou pour nous : les conférences-ateliers. Je cite toujours madame l'échevine : « (...) afin d'aborder les réalités spécifiques des différents groupes ciblés par le racisme et » – je lis – « des exemples des études critiques de la blanchitude ».

Est-ce que vous pouvez nous expliquer les portées des études critiques sur la blanchitude, notamment en lien avec ce qui a – malheureusement – été expliqué dans le cadre de la section réunie ?

Enfin, dans la fiche « Une participation inclusive », il y a aussi une analyse du fonctionnement des structures de participation citoyenne, de la présence et de la participation active par des prises de parole de personnes ciblées par le racisme. C'est très bien, mais je veux juste m'assurer que vous nous expliquez bien qu'à la Ville de Bruxelles, il n'y aura pas de groupements ou de réunions qui excluent des personnes en fonction de leur couleur de peau ou de leur genre – je fais évidemment référence aux réunions publiques interdites aux blancs ou aux personnes cisgenres.

Enfin, je regrette qu'il n'y ait pas plus d'actions liées au sport et à la lutte contre

le racisme. C'était pourtant, pour moi une priorité, comme pour Alain Courtois.

En conclusion, chers collègues, je vous demande de maintenir une approche universaliste des actions contre le racisme et l'antisémitisme. Je vous demande de reconnaître dans ce plan les racismes individuels, de comprendre l'ampleur des faits racistes et de lutter plus fermement contre toutes ces formes. Ça, c'est concret et utile pour les Bruxelloises et les Bruxellois.

Je vous remercie.

Mevrouw Hoessen.- Ik ga deze tussenkomst doen voor onze groep, hoewel het mijn collega en fractieleider is, Lotte Stoops, die bij de voorbereiding betrokken was, samen met meneer Wauters, en waarbij ook alle andere fractieleiders uitgenodigd waren. Ik heb eigenlijk ook wel op Gewestniveau op deze materie gewerkt en heb ook wel wat expertise ondertussen. Ik wil u bedanken dat u deze tekst vandaag voorlegt, dat u dit actieplan vandaag voorlegt. En toen ik begon te lezen aan de analyse zag ik op een van de eerste pagina's een woordenlijst, een lexicon staan. En ik dacht: een lexicon, dat hebben we toch niet meer nodig? We weten toch al wat racisme en discriminatie is.

Maar als ik hier vandaag sommige tussenkomsten hoor, merk ik dat daar toch wel wat discussie over is. En ik dacht dat we daar al voorbij waren, dat die definities al stonden. Maar blijktbaar is dat niet het geval. En dat toont des te meer waarom dit actieplan nodig is. Dus dat wou ik toch eventjes als opener ook meegeven.

Ik wil op een aantal punten focussen. Het eerste punt heeft mijn collega Weytsman ook even aangehaald: dat is een inclusieve, openbare ruimte. Dat vinden wij heel belangrijk. De openbare ruimte is van iedereen en iedereen moet er zich in thuis voelen. En we zijn ook blij dat er in dit actieplan aan

gewerkt wordt om die openbare ruimte zo inclusief mogelijk te maken. En dat gaat dan ook over restanten van ons koloniaal verleden in een context plaatsen. Er wordt duidelijk engagement naar uitgesproken, heel letterlijk, zelfs hier in deze tekst.

Ik had daar wel een vraag bij: hoe plaatst dat werk van contextualisering zich in de acties die ook op Gewestniveau worden ondernomen? Doen jullie een aftoetsing naar experts toe van de mensen die betrokken zijn geweest bij de commissie op Gewestniveau of misschien zelfs op federaal niveau? Dus hoe zit die wisselwerking daar. Dus dat is één van mijn vragen.

Daarnaast vind ik het ook heel belangrijk dat er eindelijk aandacht komt voor ons koloniaal verleden op school. Daar is een heel duidelijk actiepoint rond het onderwijs. De geschiedenis van immigratie en kolonialisme onderwijzen. Ik ben iemand van die generatie die nooit les heeft gekregen over het kolonialisme. En ik zat nochtans op een ASO school, een college. Ik heb daar nooit van gehoord. En toen ik zelf les gaf, een tiental jaar geleden, was ik de enige leerkracht geschiedenis die daar les over gaf. Dus we hebben daar nog heel veel werk voor en het is belangrijk en goed dat de Stad dit ook aanpakt.

Een volgend punt dat ik nog zou willen aanhalen is wat op de Nederlandstalige pagina 33 staat. Dat gaat over het Departement Grondregie en Economische zaken. Daar gaat mijn klacht over racistische handelingen en uitlatingen registreren. Dus men gaat over naar een monitoring. Ik ben daar blij mee dat dit gebeurt nu, dat daar werk van zal gemaakt worden. Een monitoring is een goede eerste stap daarbij. En hopelijk zal het in de toekomst ook nog evolueren en zouden we stappen verder kunnen zetten. U weet ongetwijfeld dat Ecolo-Groen op alle niveaus een grote voorstander is voor het invoeren van praktijktesten. Dat is iets wat ook op stadsniveau kan. Dat is in Gent gebeurd en dat heeft heel positieve gevolgen gehad, in die zin dat de discriminatie verminderde. Zowel op

het vlak van de huurmarkt als van de tewerkstellingsmarkt. Dus ik heb ook dezelfde opmerking als we het hebben over tewerkstelling en de punten die daarbij aangesloten zijn.

En ten slotte wil ik toch ook nog even wijzen op waar de politiezone zich toe engageert en het allerlaatste punt: de opleiding van eerstelijns politieagenten over professioneel profileren. We hebben het daarover gehad in nasleep van de Black Lives Matter-betoging in Brussel. We hebben daar heel hard voor gepleit. Toen is de politiezone een proeftraject gestart onder minister Verlinden en ik wilde weten hoe het daar nu eigenlijk mee stond en of dit een verdere vertaling is daarvan. Dank u wel.

De heer Vanden Borre.- Uiteraard, uiteraard, uiteraard moeten we een algemeen signaal sturen vanuit de politiek dat we racisme niet aanvaarden. Allen samen tegen racisme. En uiteraard moeten er ook acties aan gekoppeld worden, concrete acties, onderbouwde acties, en ook evaluaties. En waarom niet een bijsturing van bestaande plannen en reglementen en procedures. Ik denk dat alles op tafel moet komen om racisme te bestrijden. En de basis hebben we samen hier gelegd in de Gemeenteraad in 2019 door een motie die eigenlijk unaniem is goedgekeurd te beschouwen als de basis om samen op verder te werken. En in de tussentijd – het is reeds gezegd maar ik herhaal het – is er daar niets meer over vernomen! Niets! Ik heb daar geen verwijzing naar gehoord. Ik heb daar geen plan, geen enkel initiatief rond zien nemen van deze meerderheid. Vier jaar lang. En dan betreur ik het dat op dit moment dit thema, racisme, wordt geïnstrumentaliseerd. Want dat wordt hier gedaan. Zowel naar de procedure als naar de inhoud van het plan.

Wat de procedure betreft: er was geen samenwerking met de oppositie. We kregen een paar dagen op voorhand een mailtje: dan en daar mag u komen voor

een informatievergadering. Afgelopen woensdag was dat. Daar mag u eens komen kijken naar dit plan. En dan zullen we het volgende week goedkeuren. Maar er was dus geen enkele constructieve input mogelijk, geen enkele andere optie om een vergadering te organiseren, neen? Het was gewoon te nemen of te laten. En uiteraard: ik was niet alleen. Velen onder ons, collega's, hadden andere verplichtingen, natuurlijk. We hebben allemaal een drukke agenda, we kunnen niet zomaar springen wanneer een schepen wanneer je moet komen. Dus de procedure is eigenlijk slecht verlopen, mevrouw de schepen, en de verantwoordelijkheid ligt daar 100% bij u. U had dit helemaal anders kunnen en moeten aanpakken. Natuurlijk veel vroeger hiermee aan de slag gaan en daarbij eigenlijk de oppositie en iedereen proberen te betrekken, zodat we opnieuw een unaniem goedgekeurd plan zouden hebben. Hetgeen dus vandaag niet het geval zal zijn. En die verantwoordelijkheid ligt bij u, mevrouw de schepen. En ik betreur dat.

En dan inhoudelijk. Er zijn een aantal fundamentele vragen gesteld tijdens de verenigde secties; veel vragen, weinig antwoorden. Vragen naar cijfers. U zegt nee, we hebben geen cijfers. Nochtans, en dat lijkt mij niet zo moeilijk, moeten we toch hetgeen er vandaag beschikbaar is kunnen bundelen. Zowel bij de politie, maar ook bij alle andere diensten die de Stad heeft, die de partners van de Stad hebben, die bekende organisaties hebben, moet er toch materiaal beschikbaar zijn? Neen, er is geen cijfer te vinden in heel uw plan. Nochtans lezen we in de pers op tijd en stond – en collega Weytsman heeft er naar verwezen – alarmerende berichten over stijgend antisemitisme, racisme, voorvallen op straat, agressies, verbaal, fysiek geweld en dergelijke meer. We lezen dat en blijkbaar heeft u als bevoegde schepen dan geen flauw benul waarover die artikels het dan hebben. Ik vind dat al een bijzonder slechte start, als je een plan lijkt te willen uitbouwen zonder dat te onderbouwen.

Maar goed, er zijn ook acties die ik zelf wel positief vind en die inderdaad een goede stap zijn. Een meldpunt en een aantal acties bij de politie: daar is zeker werk aan de winkel. Daar kunnen we zeker nog vooruitgang boeken. Maar er waren ook heel wat elementen die ik problematisch vind. Ik mis een positief uitgangspunt, ik mis een positief perspectief. Dit plan is nogal veroordelend en bestraffend en als ik dan verduidelijking vroeg tijdens de verenigde secties kreeg die weinig of niet. Bijvoorbeeld: er wordt een lijst met straatnamen opgesteld en we zullen dan beslissen welke we gaan schrappen en welke erbij komen. Als ik dan vroeg wie zal dat beoordelen, luidt het antwoord 'professionals'. Ja, wie is dat dan concreet? Ja, dat weten we niet. Een lexicon met woorden die wel en niet meer gebruikt mogen worden door de administratie. Ik vroeg: wie zal dat dan opstellen, wat zijn de criteria? Opnieuw: professionals. Excuseer, maar daar neem ik geen voldoening mee. Ik heb daar serieuze vragen bij of de Stad een lexicon moet opstellen over al dan niet toelaatbare woorden. Een ander element: 'musea waar dagelijks racisme plaatsvindt'. Staat letterlijk in de tekst. Ik vraag dan: dat vind ik wel straf, kunt u dat een beetje verduidelijken? Nee. Geen verduidelijking. Dat is een vaststelling, blijkbaar. Er is dagelijks racisme in onze musea... Waar, hoeveel, door wie? Daar krijg je dan geen uitleg over. Dat is toch vreemd. Hetzelfde: de mediatheek over racisme. Opnieuw een aantal vragen. Wie controleert dit? Professionals. Dan denk ik: hier is eigenlijk toch iets meer aan de hand. Een ander element waar ik mij echt aan stoorde, verwees naar de kritische studies over witheid. Pagina 41 van uw document: bewustmaking van de vormen van racisme. Kritische studies over witheid. Dan denk ik: wat wordt daarmee bedoeld?

Ik vraag dan: mevrouw de schepen, wat gebeurt er met anti-blank racisme? Ikzelf en misschien ook wel een aantal mensen hier aanwezig in de zaal, hebben zelf racisme ervaren in deze stad. Ja. En ik vraag mij af: wat wordt daar dan

mee gedaan? Welke gevolgen worden daar dan aan gekoppeld? En ik niet alleen. Ik kan helaas vele tientallen voorbeelden opnoemen van mensen die gediscrimineerd werden. Om allerlei redenen. En het antwoord van de ambtenaar die verantwoordelijk is voor het plan luidde – en ik viel daarna van mijn stoel: racisme is gebaseerd op ongelijkheid.

Dus racisme is altijd veroorzaakt door economische verschillen. En daarom kan je dus niet echt spreken van anti-blank racisme. Ik citeer wat mevrouw daar letterlijk zei: 'Ce ne sont pas les blancs qui sont au bon côté de la balance.' Excuseer. 'Ce ne sont pas les blancs qui sont au bon côté de la balance.' Dat werd gezegd door uw ambtenaar die verantwoordelijk is voor dit plan. Ik heb haar twee keer gevraagd om uit te leggen waarom ze dat heeft gezegd, ze heeft nagelaten dat te doen. Ze heeft er geen letter van teruggenomen.

Mevrouw de schepen, ik heb u hetzelfde gevraagd. Ik heb gevraagd: wat bedoelt u daarmee? Kan u dat uitleggen? U heeft daar geen letter, geen woord van teruggenomen. Dit gaat niet de goede kant op, mevrouw de schepen. Dit is geen plan waar ik mij achter kan stellen. Als dat het uitgangspunt is, of als dat de achterliggende redenering is van het anti-racisme plan, dan denk ik: hier zijn we helaas van het paadje aan het gaan. Dit is compleet nonsens, mevrouw. 'Ce n'est pas les blancs qui sont au bon côté de la balance.' Volgens mij gaat dat zelf in tegen de discriminatiewetgeving, zo'n uitspraak. Maar goed. Natuurlijk is gedrag de oorzaak van racisme en dat vind ik helaas nauwelijks terug in dit plan.

Dit gaat voor mij veel te veel richting het woke gedachtegoed dat de mensen opdeelt in slachtoffers en daders. En daarom zal het het probleem racisme helaas te weinig in de grond bestrijden en te weinig oplossingen bieden. En daar wil ik niet in mee gaan. En ik herhaal wat collega's hier hebben gezegd, daarmee sluit ik af: ik ben absoluut open en zelfs vragende partij voor een

onderbouwd en gedeeld plan van de Stad Brussel, maar dit plan, daar kan ik helaas op deze manier niet in mee gaan.

Mme Mutyebele, échevine.- Merci beaucoup, chers collègues. Quand je vois toutes les questions que vous me posez, ça veut dire que vous êtes vraiment concernés par cette matière qui est importante et capitale.

Je répète mon propos liminaire : c'est le premier plan de la Ville qui vise à lutter contre toutes les formes de racisme – je dis bien : « toutes les formes » ! – et contre l'antisémitisme, sans hiérarchiser les luttes. Parce que je pense que ce sont des luttes qui sont tellement importantes, qui tiennent à cœur de toutes les personnes victimes de racisme ou d'antisémitisme, que je ne peux pas me porter ici en juge pour dire que telle lutte est prioritaire par rapport à telle autre. Je vais essayer de répondre au mieux, parce qu'il y a eu beaucoup de questions et certaines ne m'avaient pas été posées en section.

Je commence par Mme Dhont : le retard est dû à la crise sanitaire, parce que c'était une thématique compliquée et on voulait que les fonctionnaires se réunissent et se voient. C'est quelque chose qu'on ne voulait pas faire en vidéoconférence et on devait également chercher à mobiliser des experts et impliquer notre administration.

C'est comme ça qu'on a commencé à travailler avec les administrations, une fois que les personnes n'étaient plus en télétravail, d'où ce délai pour produire ce plan.

Par rapport au lexique, vous dites que ce n'est pas important, mais je pense que c'est quand même important de définir les choses et les notions pour qu'on ait un même entendement. Les mots charrient et portent beaucoup de stéréotypes et les mots sont à l'origine de beaucoup de constructions. Donc, il est essentiel

d'avoir un vocabulaire commun.

C'est vrai que certaines personnes ne vont pas le partager, mais l'objectif c'est de partager le vocabulaire.

Vous avez demandé ce qui sera fait demain, madame Dhont. Si vous êtes intéressée, il y a une grosse campagne d'affichage qui sera faite dans les écoles. Ça se fait depuis plusieurs années, ma collègue Hariche organise toujours un concours auprès des écoles de la Ville pour que les élèves puissent s'exprimer de manière artistique sur la manière dont ils perçoivent le racisme et l'antisémitisme. Il y a des affiches ici, que vous pouvez venir consulter. Ça se fait depuis plusieurs années et ça m'étonne que vous ne soyez pas au courant de cette belle campagne amorcée par ma collègue.

Monsieur Wauters, par rapport à votre demande, on est ouvert à toutes les suggestions. Ce qui est proposé ici, c'est un élan. Comme je l'ai dit, c'est la première mouture et, quand c'est une première mouture, ça veut dire que c'est un élément en construction. Quand vous avez parlé de cette charte qu'il faudrait signer, je n'ai pas dit que j'y étais opposée. J'ai juste dit qu'on a fait la même chose en matière de culture.

Je ne vois pas d'objection à ce qu'on le fasse, mais ce n'est pas ici le lieu où on va en discuter, parce qu'il faut d'abord élaborer cette charte de manière sereine, avec les apports de tout le monde. Vous êtes bien sûr le bienvenu : avec mon administration et mon cabinet, on est ouvert à discuter de cette charte. C'est un chantier ouvert, une première mouture et, pour tout collègue qui voudrait y apporter son point de vue, vous êtes les bienvenus.

Je dois vous dire que pour les asbl qui reçoivent des subventions en matière d'égalité des chances, dans notre règlement, il y a une mention stipulant que l'on est obligé de respecter la loi – le racisme est régi par la loi de 1981,

modifiée en 1993. ; c'est régi par la législation belge.

En égalité des chances, cela est prévu dans le règlement, mais cela n'exclut pas d'élaborer une charte, comme l'a fait ma collègue Houba. C'est pour ça que j'ai dit qu'on ne peut pas discuter de cela maintenant.

Pour que Mme Houba puisse élaborer sa charte, ça a nécessité plus d'un an de travail, de concertation avec l'ULB et les membres du secteur culturel. Ce sont des matières importantes, il faut prendre le temps d'en parler.

Monsieur Weytsman, le plan d'action aborde le racisme de manière « holistique ». Que ce soit le racisme structurel ou individuel, ce plan d'action l'aborde également. Je n'ai pas listé tous les types de racisme en parlant, parce que si j'en oubliais un, ce n'est pas le but parce qu'il n'y a pas de hiérarchie. Tous les racismes sont inclus dans notre définition – au niveau de la Ville, on est clair. Pour les faits antisémites également, vous avez assisté il n'y a pas longtemps, avec moi-même et le bourgmestre, à une cérémonie d'hommage qui avait été faite.

Je pense que la Ville est tout à fait claire et précise par rapport aux faits de racisme et d'antisémitisme. Notre réponse n'est pas du tout ambiguë.

Sur le travail de mémoire sur la colonisation, j'ai entière confiance en ma collègue en charge de l'instruction publique. Ici, ce sont des propositions qui ont été faites par les administrations. La proposition vient du travail des administrations qui sont impliquées dans le domaine en question. Elles vont faire un travail qui sera honnête pour le vivre ensemble.

Ce sera un travail qui sera honnête et professionnel, et je ne pense pas qu'on laissera passer un travail négationniste de quel ordre qu'il soit.

Pour ce qui est du nom des rues, la première étape, ce sera d'abord d'établir une liste qui sera validée par le Collège. Ce ne sera pas un travail qui sera fait

entre moi et une quelconque administration, mais ce sera un travail collectif, comme on le fait lorsqu'on doit renommer des rues du nom de femmes célèbres. C'est une liste qui est proposée au Collège et ce sera également la même dynamique en l'occurrence.

Et au niveau des chiffres, j'ai dit tout à l'heure que je n'avais pas les chiffres, mais entre-temps, il y a des chiffres qui sont disponibles sur le site de certains organismes publics.

Donc, en Région bruxelloise, il y a eu 840 signalements de 2017 à 2020, dont plus ou moins 620 par des personnes ayant signalé avoir été victimes de faits racistes sur base de leur origine et 220 sur base de leur religion.

Je sais que je n'ai pas répondu avec précision, parce que j'ai eu tellement de questions. Le plan est ouvert à la discussion et aujourd'hui, ce qu'il vous est proposé de voter, c'est la première mouture de ce plan qui est un plan en construction.

Vous êtes appelés à le construire par vos remarques constructives. Merci.

M. Weytsman.- Bien, en fait, Vous devez quand même répondre à certaines questions, parce qu'on doit comprendre le sens de ce que vous êtes en train de faire pour le moment.

Je reviens sur cette volonté de savoir si vous êtes dans une approche universaliste ou pas : vous ne voulez pas répondre à cette question que je vous ai posée clairement. Vous dites qu'il y a des éléments de racisme plus individuels, tel qu'Unia les définit, mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pas dans l'introduction, ce n'est pas abordé.

Je ne dis pas qu'on ne va pas répondre à des besoins par la mise en application, je le comprends tout à fait. Mais pourquoi ne l'inscrivez-vous pas noir sur

blanc ? Pourquoi est-ce que vous ne parlez que du racisme structurel ou du racisme systémique alors que par ailleurs, quand quelqu'un vient me trouver, les premières raisons pour lesquelles il vient me trouver ne sont pas toujours à cause de ce racisme-là ?

S'il vous plaît, vous voulez que ce soit participatif ? Vous voulez qu'on le vote ? Alors inscrivez-le dès le début ou engagez-vous à revoir les premières phrases pour ne pas en plus transformer les documents européens. Les documents européens – Mme (?) le sait, derrière vous –, se réfèrent tant au racisme systémique qu'au racisme individuel, bien définis par Unia.

Par ailleurs, je vais aussi revenir sur des questions très précises :

- Vous n'avez pas répondu sur les études sur les critiques de la blanchité. Qu'est-ce que vous voulez faire par des (*inaudible*) critiques de la blanchité ? C'est d'autant plus important de répondre maintenant, alors qu'on a eu un débat en section réunie qui a été un peu « houleux », comme l'a rappelé M. Vanden Borre.

- Vous n'avez pas répondu... Il y a un peu de flou dans l'étude sur les analyses participatives inclusives. Je comprends qu'on doive s'assurer que tout le monde puisse avoir la parole – j'ai moi-même été échevin de la participation citoyenne, c'est quelque chose d'important –, mais je veux m'assurer que la Ville de Bruxelles ne permet pas ou ne soutient pas des réunions publiques interdites à certaines personnes.

Est-ce que vous pouvez nous assurer que ce ne sera pas le cas ?

- Pour ma question sur les œuvres d'art, est-ce que vous estimez que des œuvres d'art peuvent être retirées de l'espace public parce qu'elles posent problème ? Est-ce que vous estimez que des noms de rues peuvent être débaptisés parce qu'ils posent problème ?

Là non plus, vous n'avez pas répondu, madame l'échevine.

M. Bauwens.- Merci. J'ai retrouvé la motion que la commune a voté en 2019 – suite, pour le détail, à une motion introduite par le PTB qui a été modifiée. Je veux juste relire quelques points, si vous me le permettez :

On parle de « mettre sur pied un groupe de travail visant à élaborer un plan d'action contre les discriminations raciales et culturelles ». Il est dit que ce groupe de travail sera composé des chefs de groupes de tous les partis et de représentants de la société civile, du secteur associatif, des ONG, du monde scientifique, des services de l'administration communale et de la police, ainsi que tout acteur local concerné, comme Bravvo, Bruxelles Participation, etc. Je constate que le bilan sur ce plan est assez pénible. À part l'invitation d'il y a deux semaines, je n'ai pas vu ce groupe de travail... je n'ai rien vu.

Deuxièmement : « Ce groupe de travail étudiera la possibilité de créer un système de signalement permettant une centralisation ou un relais de plaintes de citoyens, ainsi que le recueil de statistiques. »

Tout à l'heure, vous avez vite fait de trouver quelques chiffres d'Unia, mais ce ne sont pas des chiffres de la Ville de Bruxelles. À nouveau, un plan plutôt inexistant !

Le point suivant – et puis j'arrête, parce qu'il y a encore d'autres points : « Un axe visant spécifiquement la discrimination policière sera inclus au plan. »

Tout à l'heure, vous n'avez pas parlé d'un profilage « ethnique », mais vous avez parlé de profilage... – j'ai déjà oublié le nom créatif que vous avez trouvé. C'était... ah oui : profilage « stéréotypé ». Je peux vous assurer que tous les jeunes que je connais qui se font contrôler par la police ne parlent pas de profilage stéréotypé, madame.

Je n'ai jamais dit et je ne dirai jamais que la police est raciste, mais selon Amnesty International, il y a des « policiers racistes ». Et il faut oser le nommer

clairement.

Je propose que les points de la motion d'origine soient repris dans le plan d'action, parce qu'on n'a pas encore avancé, on peut repartir à zéro !

Et je ne sais pas si je dois en rire ou en pleurer, mais dire que c'est à cause du covid-19 que le groupe de travail ne s'est pas réuni, j'espère que vous n'y croyez pas vous-même, parce que c'est ridicule, comme excuse !

Enfin, je veux juste excuser Mme Dhont, qui a dû partir prématurément. Je présente ses excuses en son nom.

Mme la Présidente.- C'est pour ça que je vous ai donné la parole. J'ai vu qu'elle avait fait signe et il n'y a pas de problème.

J'espère que tout va bien !

De heer Vanden Borre.- Mevrouw de schepen, in uw eigen toelichting geeft u letterlijk aan dat u uw eigen plan niet kent. Ik vraag mij af: heeft u uw eigen plan wel gelezen? Het wordt hier bijna een debat in de absurditeit! U zegt letterlijk in uw toelichting dat er geen hiërarchische ordening is van racisme. Goed. U heeft geen antwoord gegeven op mijn vraag. Wat dan met de uitspraak 'c'est pas les blancs qui sont du bon côté de la balance?' Neemt u die terug? U neemt dat niet terug, maar goed.

U zegt wel dat er geen hiërarchische ordening is. Maar, mevrouw de schepen, ik lees letterlijk in uw eigen plan, pagina 6, bij de definities: Racisme – dit is de definitie die u hanteert in uw plan: 'de term impliceert een hiërarchische ordening van groepen individuen om ongelijkheid te creëren tussen de dominante groep en de anderen. Er moet een voorafgaande relatie zijn van dominantie van één groep over de anderen.'

Dat is uw definitie van racisme.

Dat is volgens mij niet de wettelijke definitie van racisme, mevrouw de schepen. Dus ik vraag mij af of u eigenlijk wel weet waarover u bezig bent? Dit is strafbaar gedrag, racisme en discriminatie. De straf definieert wat racisme en discriminatie is. En u zit hier compleet « à côté de la plaque », mevrouw de schepen.

Voor zo'n delicaat thema, een maatschappelijk relevant en belangrijk debat, zit u hier compleet naast de feiten. En door van die impliciete – ja, ik kan het niet anders verwoorden – beschuldigingen van uw personeel, waar men geen woord van terugneemt, gaan we echt, echt de verkeerde kant op. Ik begrijp het niet!

Begrijpt u eigenlijk wel wat u aan het schrijven bent en wat u dan zegt als u vertelt wat u aan het schrijven bent? Want het zijn totaal tegenovergestelde dingen. Wat u hier komt te beweren op de banken staat lijnrecht tegenover uw eigen plan. Wat u hier wilt laten goedkeuren door de Gemeenteraad, dat is gewoon dag en nacht verschil.

Dus waar zijn we hier eigenlijk mee bezig?

Ik denk dat de collega's moeten ingrijpen, meneer de Burgemeester. Meneer Close, dit is niet goed voor de geloofwaardigheid van de Stad Brussel. En dat meen ik oprecht!

Ik ben bezorgd...

De Burgemeester.- En ik apprecieer dat de N-VA spreekt over racisme. Ik herinner me de verklaring van meneer Theo Francken in het jaar 2016, en vandaag hier in de Gemeenteraad het is de N-VA qui fait la morale au Collège.

Meneer Vanden Borre, alstublieft. Alstublieft.

De heer Vanden Borre.- Ik wist niet dat meneer Francken hier in de Gemeenteraad zit, maar goed, vanavond blijktbaar dus wel.

De Burgemeester.- Si vous voulez condamner M. Francken, allez-y, je trouve ça très bien : on apprécierait tous qu'il ait quand même dit à toute une communauté qu'elle n'avait pas de plus-value pour ce pays !

Personne n'a oublié ça, monsieur Vanden Borre, mais dites ce soir que c'était une déclaration qui était une erreur !

Zeg maar. Het is een opportuniteit voor de N-VA om dat te verbeteren, te corrigeren. Om te zeggen: nee, dat was geen goede verklaring van meneer Francken. Komaan, het is vandaag de dag om dat te zeggen!

De heer Vanden Borre.- Nee, meneer !

De Burgemeester.- Nee ? Goedzo. Voilà.

De heer Vanden Borre.- Nee, meneer de Burgemeester, het is vandaag de dag om te oordelen over uw plan. Uw anti-racisme plan. Het is vandaag stemming.

Het is vandaag de beslissing van dit College om dit plan al dan niet goed te keuren en ik stel gewoon vast, samen met alle collega's hier uit de oppositie, dat er fundamentele problemen staan in het plan. En wat mevrouw de schepen hier net komt te zeggen stem totaal niet overeen met de inhoud van het plan.

Dus er is hier een huizenhoog probleem over een zeer delicaat thema.

Dus ik zou gewoon willen vragen om het terug te trekken van de agenda. Dan richten we samen een werkgroep op om hetgeen in die motie staat die we

samen hebben goedgekeurd uit te voeren, en op termijn – ik wil daar best een termijn op plakken, een maand, twee maand – met een voldragen plan te komen, want dit is helaas geen voldragen plan.

M. Wauters.- On faisait le tour de tout le monde, j'imagine, mais ce n'est pas grave. Je passe après M. Vanden Borre, ça ne me dérange pas du tout.

Je répète que c'était important pour nous, parce que c'est une communication positive qu'on devrait porter tous ensemble. J'entends, madame l'échevine, que vous répondez à quelques éléments et je sens une volonté de répondre à des questions qu'on a posées tout à l'heure. Vous êtes venue avec quelques chiffres qu'on devra implémenter pour bien voir ce qu'il en sera dans l'évaluation prochaine. Vous avez insisté deux fois et j'ai compris que c'était une façon de me répondre par rapport au racisme structurel, par rapport à celui qui est individuel, en disant qu'il n'y avait pas de hiérarchie. Je crois que je vous l'ai entendu dire deux fois, mais j'entends que mon collègue Weytsman vous demande de le dire officiellement, parce que c'est comme si on « tournait autour du pot ». Je pense que ça mettrait au moins « les points sur les i » de savoir exactement ce dont on parle.

Ce qu'on veut, c'est une ville inclusive dans laquelle on peut vivre ensemble, tous ensemble. Volontairement, positivement ensemble.

On a très envie de pouvoir voter ce plan, effectivement – j'entends même la proposition que ma collègue Debaets a faite concernant la charte : l'idée est de dire qu'on a un moyen de coercition sur les gens qui seraient hors-la-loi. Je l'ai dit tout à l'heure : c'est vraiment un problème légal. Je peux entendre qu'aujourd'hui il n'y a pas la charte, mais il faudra qu'elle aille dans ce sens-là.

Quand vous parliez des subsides qui étaient donnés par le service de l'égalité des chances, non. Ce seraient des subsides donnés par la Ville, de manière beaucoup plus large. Parce que si quelqu'un ne se conforme pas à une réglementation légale, qui serait portée idéalement par tout le Conseil communal, elle se mettrait hors des possibilités de subsidiation. Ce serait une bonne manière de faire.

Il pourrait y avoir aussi – j'en parlais tout à l'heure avec ma collègue Stoops – des formations qui seraient proposées par la Ville aux différentes asbl associatives pour les former à une série d'actes qui ne sont parfois pas volontaires, pas pensées, comme vous-même l'avez dit, mais qui sont imprégnées dans nos façons de fonctionner et qui sont racistes – il faut « appeler un chat un chat » !

Ce que j'ai le plus critiqué dans cette histoire, c'est le fait qu'on n'avait pas vraiment été associés à l'élaboration. On a été informés, j'ai été à cette réunion d'information.

Tout à l'heure, ma collègue Nagy disait assez sagement : « On a tous envie de voter complètement ce plan, parce que c'est un objectif positif, vraiment quelque chose qu'il faut pouvoir porter ensemble. Elle demandait éventuellement si on ne pouvait pas le postposer un petit peu. Je sais bien qu'il y a la date symbolique de demain, mais en même temps, toujours être dans le « il faut », parce que c'est demain, non ! Je crois que ce qu'il faut, c'est qu'on soit tous à voter ce « truc » vraiment positivement. On n'est pas loin d'y arriver, sauf que la réunion qu'on a eue, ce n'était pas une réunion de discussion, c'était une réunion d'information et on n'était que deux chefs de groupe à y être présents – c'est un fait.

Je trouve très dommage de devoir se trouver acculés à devoir dire oui ou non,

alors que fondamentalement, on a envie de le voter – vous le savez bien.
Je reste sur ma faim... Pour moi, c'est un échec d'avoir mis les choses en route comme ça.

M. Weytsman.- Madame la Présidente, excusez-moi... Monsieur le Bourgmestre, j'ai posé quatre questions très précises qui nous permettraient de nous **conditionner** (?). Vous avez vu qu'on était assez positifs et qu'on avait envie de voter.

Madame l'échevine peut répondre quand je demande les études sur la blanchité, quels objectifs et quelles sont les dérives potentielles.

De Burgemeester.- On ne rentrera pas dans les débats du Centre Jean Gol.

M. Weytsman.- Est-ce que, oui ou non, il va y avoir des réunions interdites ? Si c'est non, dites « non », et on est rassuré. Sur les études sur la blanchité, dites-le également.

Madame l'échevine dit qu'elle nous tend la main en disant qu'on peut introduire quelque chose.

De Burgemeester.- Vous avez « pourri » ces débats il y a un mois. On n'a pas envie de vous répondre.

M. Weytsman.- Monsieur le Bourgmestre ! Surtout, vous n'êtes pas à l'aise. Parce que je vois bien que depuis le début, vous êtes mal à l'aise.

Répondez à mes questions, s'il vous plaît. Elles sont claires.

De Burgemeester.- J'étais en train d'y répondre.

On ne rentrera pas dans le débat « puant » qui se développe depuis quelque temps au MR, au Centre Jean Gol.

M. Weytsman.- C'est vous qui l'avez écrit noir sur blanc !

Je vous pose des questions.

De Burgemeester.- On a envie de parler d'autre chose par rapport à notre société et on n'est pas d'accord. Ce n'est pas grave.

M. Weytsman.- Je vous ai posé quatre questions concrètes, répondez-y ! Mais c'est ça... Et on commence à m'agresser... Vous avez quatre questions très... Si vous dites « non, non et non », il n'y a aucun problème avec ça. Mais est-ce que vous pouvez juste répondre sur le fond ?

De heer Vanden Borre.- Is er ook een actie in het plan die gaten boort in de daken waar transmigranten logeren? Is dat ook een actie in dat plan?

De Burgemeester.- Ça répond à la question de savoir pourquoi on ne répond plus.

M. Weytsman.- Débaptiser les rues, on a dit « contextualiser les (inaudible) ». J'ai juste demandé si on allait débaptiser des rues, oui ou non ? Et l'étude sur la blanchité ? Ce sont juste les deux derniers points, monsieur le Bourgmestre, ça nous rassurerait pour ces deux points-là.

(...)

C'est triste, parce que je suis convaincu qu'on aurait pu avoir l'unanimité sur ces points-là, ça a été expliqué en section réunie, mais vous n'étiez pas là, donc...

Point 72 - Punt 72

M. Coomans de Brachène.- Je trouvais en effet, madame la Présidente, que le point 72 manquait de clarté : il s'agit – et je le lis – d' un « marché public de services ayant pour objet une mission de coordination en matière de sécurité et de santé pour la phase « projet » et la phase « réalisation » et une mission de conseil « heures en régie » pour les chantiers mobiles ou temporaires d'entretien, de rénovation et de construction de bâtiments publics, pendant une période de quatre ans ».

J'avais un peu de mal à y voir clair, d'autant qu'il s'agit quand même d'un budget de 5 millions d'euros. Donc je voulais savoir s'il était possible peut-être d'éclaircir cet élément pour que je sache à quoi effectivement seront affectées ces sommes très importantes.

C'est court, mais je pense que c'est clair. Je vous remercie.

Mme Mutyebele, échevine.- En fait, généralement, ce genre de marché, on le passait projet par projet et ça dépendait de chaque département. Mais là, on fait un marché global où tous les départements pourront venir puiser.

Si M. Hellings veut construire son stade Vander Putten, par exemple, et que c'est le patrimoine public qui prend en charge la construction, on puise dans ce marché.

En fait, chaque collègue (?), dans chaque département, puisera dans cette enveloppe et avant, c'était juste fait projet par projet. D'où ce montant colossal.

M. Coomans de Brachène.- Je comprends mieux l'intitulé – fort compliqué, en effet.

Vote(s)

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations

Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Question de Mme Dhont concernant le plafonnement de l'indexation des loyers de la Régie foncière

Mme la Présidente.- L'auteur ayant dû quitter la séance, la question est retirée de l'ordre du jour.

Question de Mme Loulaji concernant les mesures prises pour garantir un

personnel enseignant en nombre suffisant dans les écoles de
la Ville

Mme Loulaji.- Bonjour mesdames et messieurs les membres du Collège. Dans votre accord de majorité, vous avez promis un nombre suffisant de personnel enseignant, leur qualité – j'insiste sur cette dernière – et motivation.

Comme vous pouvez le constater, à l'heure actuelle, il y a un manque de professeurs dans la plupart des écoles communales, et surtout de professeurs de mathématiques, de néerlandais et de religion et d'accompagnateurs pédagogiques. Vous avez promis de renforcer le bon accueil et l'accompagnement des professeurs, des élèves et des parents.

Pour avoir un personnel enseignant en nombre suffisant, vous avez promis de faire appel à des régents de la dernière année en master et de faire appel à des enseignants pensionnés pour résoudre ce manque – surtout après la crise du covid-19.

Ma question est la suivante, madame l'échevine : où en êtes-vous pour le moment, à quelques mois de la fin de la législature ?

Où en êtes-vous par rapport au recrutement et à combien s'élève le nombre d'étudiants recrutés et de professeurs pensionnés recrutés ? Et où en êtes-vous avec le nombre de familles accompagnées par vos accompagnateurs pédagogiques ?

Je vous remercie, madame l'échevine, pour vos réponses.

Mme Hariche, échevine.- Je vais vous donner des chiffres en pourcentage et pas en périodes, pour que tout le monde comprenne – parce qu'en périodes, ça ne signifie pas grand-chose.

Dans l'enseignement fondamental, il n'y a plus du tout de pénurie. Tous les emplois sont attribués. Nous avons aussi recruté 11 instituteurs volants qui sont envoyés pour couvrir les absences de courte durée. Et étant donné évidemment la taille de notre pouvoir organisateur (PO), ils sont souvent mis sur le payroll de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En secondaire, depuis le début d'année jusqu'à ce jour, il nous reste à peu près 1 % du personnel manquant et on est évidemment toujours à la recherche de candidats. Et c'est essentiellement pour les cours philosophiques qu'on manque de professeurs.

Il y a aussi 4 % en moyenne d'absences de courte et moyenne durée et ce sont évidemment ces emplois-là pour lesquels on a extrêmement de mal à recruter, vu le laps de temps évidemment nécessaire pour trouver les candidats et l'absence qui est parfois d'une semaine. Les matières concernées sont essentiellement le néerlandais, les mathématiques et les sciences, qui sont des titres en pénurie dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles – c'est donc loin d'être une situation propre à la Ville de Bruxelles.

L'instruction publique peut évidemment présenter un bilan très positif – et c'est évidemment grâce au plan anti-pénurie que nous avons mis en place depuis de nombreuses années.

Pour augmenter chez nous le nombre de candidatures, nous avons déployé plusieurs mesures :

- L'engagement d'étudiants en dernière année diplômante, et là, vous me demandiez le chiffre : c'est une dizaine qui sont recrutés par an, mais aussi des instituteurs pensionnés – même si on en a très peu, on en a quand même cinq qui prestent quelques périodes pour nos écoles.

- On a fait énormément de publicité pour la promotion des études à caractère pédagogique. Vous les verrez d'ailleurs avant la rentrée, notamment dans les métros et trams.
- Le programme Prof demain, qui est un programme fait en partenariat avec Actiris pour les personnes qui désirent une reconversion professionnelle. C'est un programme d'études qui, en même temps, valorise les compétences et l'expérience qui ont été acquises dans le privé et, en même temps, permet évidemment d'acquérir des compétences pédagogiques tout en exerçant le métier à mi-temps dans une des écoles de la Ville.
- Les programmes Instit le soir et Prof le soir, qui organisent des études pédagogiques en horaires décalés, au sein de notre Haute École Francisco Ferrer, pour attirer également de nouveaux profils – en général des personnes également en reconversion professionnelle.
- Le bachelier d'instituteur bilingue, qui est organisé par la Haute École Francisco Ferrer et la Erasmushogeschool Brussel.
- La présentation de notre pouvoir organisateur à des salons, également, et des forums qui permettent évidemment d'avoir une quantité importante de candidats.

Une fois recrutées, nous veillons à accompagner et encadrer les nouvelles recrues pour qu'elles ne quittent pas le PO et qu'elles soient bien dans notre enseignement. Tous les futurs enseignants de la Ville bénéficient lors de leur entrée en fonction de trois journées complètes de formation pour les renseigner sur les approches institutionnelles, méthodologiques, pédagogiques, et j'en passe – tout ce qui, évidemment, concerne leur fonction. L'objectif est multiple : développer les compétences adéquates, rester motivé, agir de manière préventive pour apporter une réponse adaptée à une nécessité de terrain, et aussi sortir de l'isolement, parce que le métier de professeur est souvent fait bien seul.

Un accueil individualisé est également organisé au sein de leur établissement scolaire par un professeur référent qui est souvent un ancien, un prof chevronné, et on développe ainsi la formation par les pairs : nos instituteurs et conseillers pédagogiques propres à la Ville, ou encore ceux de la fédération de PO – donc le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) et le CEPEONS, qui sont disponibles pour aider les enseignants dans leurs matières. De son côté, la Fédération Wallonie-Bruxelles vient également d'adopter des mesures qui renforceront notre plan, mis en place et ajusté chaque année, maintenant depuis 2010. Parmi ces mesures, on retrouve par exemple la création d'un pool d'enseignants remplaçants, la valorisation de l'ancienneté en dehors de l'enseignement des professeurs de seconde langue et la possibilité pour les anciens enseignants ayant atteint l'âge légal de la retraite de continuer à travailler s'ils le souhaitent.

Mais ça, c'était déjà des choses que nous faisons de notre côté et qui marchaient plutôt bien. Vous l'aurez constaté : notre pouvoir organisateur, même si on a encore et toujours des difficultés à remplacer pour les courtes durées, est plutôt dans ceux qui se portent le mieux à ce niveau-là.

Mevrouw Persoons, schepen.- **Ja ik zal proberen om heel... Ja, omdat...** parce qu'on parle d'éducation, je vais peut-être parler en néerlandais, si ça ne vous dérange pas, parce qu'il y a beaucoup de terminologies propres au néerlandais.

Momenteel zitten we nog met een een tiental wisselende tekorten in het basisonderwijs en twee en drie in het secundair onderwijs. In gans Vlaanderen is er een heel groot lerarentekort, dat laat zich nog meer voelen in Brussel. We hebben heel veel leerkrachten verloren aan scholen in Vlaanderen.

Dat is niet alleen voor de scholen van de Stad het geval, maar ook eigenlijk van alle netten.

Dus daar wordt men met hetzelfde geconfronteerd: dat ongeveer 90% van de leerkrachten in Brussel woont in Vlaanderen. En dat maakt dus dat, als zij dichterbij huis een job vinden, zij daar vaak voor kiezen. Gelukkig hebben we nog voldoende mensen die er echt voor kiezen om in een meer diverse stad les te geven met andere uitdagingen, en die dan nog in Brussel willen lesgeven. Die uitdaging gaat de volgende jaren eigenlijk alleen nog maar erger worden.

Dus dat is iets waar ik mijzelf persoonlijk heel veel zorgen over maak en ook omdat de scholen die het meest lijden onder het lerarentekort de scholen zijn die zich het minst kunnen permitteren om geen leerkracht voor de klas te hebben. Het draait om kinderen die vaak thuis geen Nederlands praten en als zij enkele weken geen leerkracht hebben, dan laat zich dat meteen voelen. Dus dat wordt alle netten overschrijdend een enorme uitdaging voor ons Brussels onderwijs de volgende jaren.

Omdat wij ons daar zo zeer van bewust zijn hebben we natuurlijk ook al allerlei maatregelen genomen. We zetten enorm in op aanvangsbegeleiding. Dat is eigenlijk de ondersteuning van beginnende leerkrachten. Want heel veel leerkrachten haken af in het begin van hun loopbaan omdat ze ontmoedigd geraken. Dus daar zetten we enorm op in. En tegelijk werken we ook veel met zij-instromers. Dat zijn mensen zonder pedagogisch bekwaamheidsdiploma die toch ervoor kiezen om voor de klas te staan.

Die aantallen nemen toe, maar het is natuurlijk ook belangrijk dat zij voldoende ondersteuning krijgen en in de mate van het mogelijk proberen wij het ook te stimuleren om toch ook de lerarenopleiding te volgen. Want het is belangrijk om voldoende pedagogische bagage te hebben als je voor de klas staat.

En daarnaast hebben we deelgenomen met de Stad Brussel, samen met Anderlecht en Molenbeek, aan een proeftuinproject van minister Weyts waar netten, scholen, inrichtende machten een project konden indienen dat hen toestaat om af te wijken van de wetgeving om zo creatieve oplossingen voor het

lerarentekort te vinden. En wij hebben een proeftuin binnengehaald die kan starten in 2023, die ons eigenlijk toestaat om zoveel mogelijk van onze leerkrachten en onze mensen met een pedagogisch bekwaamheidsdiploma terug voor de klas te zetten en in ondersteunende functies vooral te kijken naar mensen die geen leerkracht zijn.

Want nu moet dat ook voor zorgleerkrachten, enzo. Dat moeten ook mensen zijn met een pedagogisch bekwaamheidsdiploma. En nu word je geconfronteerd met het absurde verhaal dat er in de ondersteunende functies en in die leidende functies vaak mensen met een pedagogisch bekwaamheidsdiploma staan en voor de klas mensen zonder. En dat proberen we recht te trekken: echte leerkrachten voor de klas en als ondersteunend personeel – diëtisten, ergotherapeuten, psychologen – eigenlijk een heel gevarieerd team samenstellen die dan ook betaald worden naar hun diploma, wat momenteel niet mogelijk is.

Want voor een deel vallen die voor de Vlaamse gemeenschap in de categorie 'andere', en daar gaan we van mogen afwijken. En we hopen zo toch wel een steentje bij te dragen in het zoeken naar de oplossingen voor het steeds groeiende lerarentekort.

Dank u.

Mme Loulaji.- Merci pour ces réponses, mais par rapport à Mme Hariche, l'écho qu'on entend dans les rues, devant les écoles et chez les parents, ce n'est pas ce que vous êtes en train de dire. Il y a beaucoup de classes où ils n'ont pas de professeur devant eux.

Peut-être que pour vous, une semaine, ce n'est rien du tout, mais par rapport aux parents, c'est quand même un laps de temps où les enfants ne sont pas récupérés après : la semaine où le professeur n'est pas là, comment voulez-vous qu'ils récupèrent les cours qu'ils ont abandonnés ? Pour ça aussi, il faut instaurer des

cours en plus pour récupérer les cours perdus par rapport aux professeurs qui ne sont pas là. C'est quelque chose qu'il faut instaurer dans le système. En tout cas, par rapport aux professeurs de mathématiques, **je sais (?)** ; par rapport au néerlandais, il y a beaucoup de parents – et vous le savez très bien, mieux que moi – ; et par rapport au suivi pédagogique des parents, il y a aussi beaucoup de gens qui se retrouvent avec des logopèdes qui ne sont pas là : ils commencent avec un logopède, mais à la fin, même l'école ne sait pas où se situe le logopède.

Il y a beaucoup de choses pédagogiques par rapport à ce système. Par rapport à Mme Persoons, au moins, vous reconnaissez qu'il y a beaucoup de lacunes, là-dedans. C'est vrai : les néerlandophones sont vraiment dans le désespoir total, mais vous savez, ici, au centre, il y a beaucoup de parents qui veulent que leurs enfants soient suivis en néerlandais.

Je ne sais pas comment vous allez procéder. Vous avez donné quelques suggestions, mais la rémunération du professeur doit suivre aussi, parce qu'il y a beaucoup de professeurs qui ne veulent pas faire ce métier parce que le montant de leur rémunération n'équivaut pas au travail, vu que les situations sont de plus en plus difficiles par rapport à ces professeurs.

Mme Hariche, échevine.- Je voudrais peut-être juste lever une ambiguïté : je n'ai pas dit que ce n'était pas grave, j'ai dit simplement que finalement, il y a proportionnellement beaucoup moins de manque de professeurs chez nous par rapport à ailleurs.

Mais pour moi, un jour sans professeur, c'est déjà un jour de trop, évidemment !

Vraag van de heer Vanden Borre betreffende het standpunt van de Stad
i.v.m. het wetsontwerp betreffende de gemeentelijke bestuurlijke
handhaving van ondermijnende criminaliteit

De heer Vanden Borre.- Het is eigenlijk min of meer begonnen met de kraak van het Sky ECC netwerk, waardoor het onderzoek tegen de georganiseerde misdaad eigenlijk terug opnieuw op de politieke agenda staat.

Een andere vaststelling is dat georganiseerde misdaad zich meer en meer in het maatschappelijk weefsel probeert te nestelen door actief te investeren in bijvoorbeeld horecagelegenheden om geld wit te wassen, maar ook in buurten en wijken voet aan de grond te krijgen om malafide handel te kunnen drijven.

Niet alleen de horeca is gevoelig voor infiltratie van criminaliteit en drugsgeld, ook massagesalons, autoverhuurbedrijven, autowasbedrijven, goudwinkels, et cetera. En om dit te bestrijden moeten we eigenlijk inzetten op bestuurlijke handhaving. Dat wil zeggen dat we de overheid en de lokale overheden meer armslag geven om criminaliteit te bestrijden. En er is eigenlijk een voorontwerp van de wet bestuurlijke handhaving van minister Verlinden dat de federale regering in tweede lezing wil goedkeuren.

Maar er is eigenlijk heel veel tegenkating: er zijn 13 centrumsteden, zoals Leuven, Gent en Antwerpen, maar ook andere steden, die dit eigenlijk helemaal geen goed voorstel vinden. En het zal gewoon praktisch niet haalbaar zijn omdat bijvoorbeeld voor een onderzoek eigenlijk al de aanvragen moeten gecentraliseerd worden en dat zal de werkbaarheid misschien totaal verergeren op het terrein.

Dus mijn vraag, meneer de Burgemeester: begrijpt u de kritiek van andere burgemeesters, van andere centrumsteden over dit wetsontwerp en wat is uw positie ten aanzien van dit ontwerp en heeft u dit eventueel besproken met uw collega Rudi Vervoort of andere burgemeesters in het Gewest?

Alvast Bedankt.

De Burgemeester.- Ik wil eerst graag vermelden dat ik zeer blij ben dat er een coördinatie is tussen de Burgemeester en de federale regering als het gaat over deze zware drugscriminaliteit. Het is belangrijk dat we op alle niveaus de middelen gebruiken die er zijn om deze criminaliteit een halt toe te roepen.

Wat het principe betreft van dit wetsontwerp, zijn niet alle burgemeesters voorstander, maar iedereen heeft de vrije keus om het toe te passen of niet en ik ben voorstander.

Wat de praktische uitwerking betreft kan ik bevestigen dat er nog een aantal problemen zijn. Die werden een aantal weken geleden ook aangehaald tijdens de vergadering van de burgemeesters van de grote steden, Antwerpen, Gent, Charleroi, Luik, Brussel, Elsene, Brugge, Hasselt en andere, met premier de Croo, ministers van Quickenborne en Verlinden in het kader van het Sky ECC-programma. We hebben daar unaniem gevraagd om nog een aantal wijzigingen te doen aan het wetsontwerp.

Ik dank u.

De heer Vanden Borre.- Dank u wel. U zegt dat u voor het principe van bestuurlijke handhaving bent. Ja, dat is goed. Daar steun ik u uiteraard in. Ik weet hoe moeilijk het soms is – of ik hoor het alleszins toch van collega partijgenoten ook in andere steden en gemeenten – om problemen aan te pakken.

Dus ik denk dat u daar meer instrumenten bij verdient als Burgemeester, dus ik steun dat wel. U zegt: er zijn nog een aantal praktische problemen die zijn aangehaald tijdens een vergadering, maar ik krijg niet echt een antwoord of die zijn weggewerkt.

Of het finale resultaat zoals dat nu voorligt eigenlijk voldoende ver gaat? Of u

eigenlijk tevreden daarmee bent of dat het nog bijkomend moet bijgestuurd worden? Want ik hoor toch links en rechts en bij collega's, bij verschillende partijen, dat er echt wel nog altijd fundamentele problemen zijn.

Dus ik hoop dat u dat ontwerp nogmaals zeer kritisch bekijkt en dat u ook alle kanalen, die u heeft, gebruikt om daar toch nog hopelijk te kunnen bijsturen.

Question de M. Bauwens concernant l'évacuation des réfugiés du bâtiment

Allée du Kaai

M. Bauwens.- Merci, madame la Présidente. Monsieur le Bourgmestre, sur ce qui s'est passé le 10 mars, je n'ai pas d'autre mot que celui de « honte » ! Envoyer des policiers pour chasser des réfugiés qui avaient trouvé un refuge et envoyer des ouvriers pour forer des trous dans le toit pour qu'il pleuve sur leurs têtes, pour les chasser comme des animaux... Moi, je n'ai qu'un mot pour ça : c'est vraiment « la honte » !.

Il s'agit souvent de réfugiés, d'ailleurs, qui ont fui la guerre, qui ont fui la famine, qui sont arrivés ici et sont en droit de demander asile – ils ont l'Annexe 26 –, qui ont dû passer l'hiver à côté d'un canal glacial, sous tente. Après, les tentes ont été démolies.

Donc, l'État belge – pas uniquement pour ça – porte quand même le triste record de 7.000 condamnations contre le droit des réfugiés.

Pour ce qui est des réfugiés qui, le vendredi 10 mars dernier, ont trouvé refuge dans l'Allée du Kaai, il y a la police qui est arrivée pour les chasser, contrairement à l'accord qu'on avait avec le bâtiment. Il y a aussi les ouvriers – d'un autre ministre, à mon avis – qui ont été envoyés sur le toit pour faire des trous pour qu'il pleuve à l'intérieur. Pour les chasser ! Je n'ai pas d'autre mot que

celui de « honte »...

Je vous le demande, monsieur : est-ce que c'est vous qui avez demandé à la police d'aller faire évacuer les lieux ? Est-ce que c'est le ministre Maron qui a envoyé les ouvriers sur le toit pour faire les trous sur le toit ?

Quelle alternative a été donnée à ces personnes, qui étaient chassées et qui devaient aller dans la pluie ?

Qui a donné cet ordre ? Et quelle « réunion de la honte » a eu lieu pour arriver à ça ?

Où est l'humanité, en fait, à la commune ? Je me demande vraiment qui en arrive à ça, sans qu'il y ait une alternative.

Voilà ma question, monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre. - Merci, madame la Présidente. Monsieur Bauwens, d'abord, voici la chronologie du déroulement des faits :

Ce site est un chantier de démolition en cours d'exécution, qui est par définition inadapté à l'occupation humaine. Le 7 mars, les personnes sont rentrées dans le bâtiment de Bruxelles Environnement. Cette situation a inquiété Bruxelles Environnement et Beliris, maître d'œuvre d'ouvrage du chantier – à terme, ça deviendra un parc – qui ont demandé une réunion le 9 mars avec mon cabinet et la police.

Suite à cette réunion, ils m'ont adressé, le 9 mars 2023, un rapport en ma qualité d'autorité administrative, signalant l'occupation précaire de ce bâtiment. Avec un chantier de démolition et de désamiantage en cours, présentant des risques cumulés pour les occupants :

- Risque de sécurité incendie, les issues de secours n'étant plus opérationnelles

et elles étaient murées.

- Problème de stabilité de l'ensemble, l'immeuble menaçant de s'écrouler.
- Un risque de santé publique, en raison de la présence d'amiante.

La cellule de la sécurité publique de la Ville, qui dépend directement de nous, s'est rendue le 10 mars sur place et l'ingénieur civil instrumentant a dressé un rapport de constatations, confirmant l'existence de risques sérieux et avérés pour la sécurité publique.

Ce faisant, le 10 mars 2023, j'ai pris, sur base de l'article 133 et 135 de la nouvelle loi communale, un arrêté d'interdiction d'occupation, dont l'exécution a été confiée aux services de police.

Comme bourgmestre, j'ai décidé – vous savez que j'ai l'habitude d'assumer –, pour des raisons de sécurité, d'évacuer le bâtiment.

Les services de police se limitent à l'exécution de cet arrêté d'inhabitabilité. Ils ne sont donc pas compétents, « Ratione materiae », quant à la sécurisation du chantier a posteriori, ce qui est de la responsabilité du propriétaire du bâtiment. Mais comme pour chaque squat, c'est vrai, la police demande au propriétaire de sécuriser les lieux pour éviter un nouveau squat.

Les services de police, sur recommandation de la médecine du travail, du conseil en prévention, ont dû revêtir une tenue particulière, chasubles, gants et lunettes de protection – non pas, comme j'ai pu le lire, par rapport à la présence des personnes dedans, mais par rapport à la présence d'asbeste et de contamination d'amiante – afin de procéder à cette évacuation.

Par ailleurs, la Ville a fourni un camion du département des travaux de voirie pour permettre aux associations de pouvoir évacuer leur matériel.

J'ai dit.

M. Bauwens.- C'est une réponse assez sèche sur une situation qui n'était pas « sèche » à ce moment-là.

Des réfugiés, sous la pluie, ayant passé l'hiver dans la neige, presque à côté du canal... Vous assumez, et ça, c'est bien.

On est d'accord que depuis des mois – 18 mois, je crois : des réfugiés vont d'un bâtiment à l'autre, et on ne leur donne pas d'alternative. Je sais bien que vous allez dire qu'il n'y a pas que vous comme responsable ; ça, c'est clair : il y a aussi le gouvernement, d'autres ministres, etc. – j'ai pointé l'implication de l'autre ministre.

Tout à l'heure, monsieur Hellings était intervenu spontanément. Maintenant, il se tait spontanément...

Ce n'est pas grave.

Le fait que tous les niveaux politiques se renvoient la balle et que personne n'assume les 7.000 condamnations et les violations de droits des réfugiés est quand même frappant. Mais vous l'assumez.

Et ça fait très mal, surtout aux réfugiés !

Vraag van mevrouw Debaets betreffende de eventuele deelname van de Stad Brussel aan « Maai Mei Niet »

Mevrouw Debaets.- Het initiatief bestaat eigenlijk al een paar jaar. Ik denk dat veel collega's, zeker de collega's van de Groen, denk ik, het initiatief wel kennen. Het is destijds gelanceerd door Knack. De Franstalige equivalent bestaat ook, en daar is Le Vif de trekker. En het principe is eigenlijk dat groene ruimtes gedurende de hele maand mei niet gemaaid worden om op die manier

de biodiversiteit te promoten.

En ik vroeg mij af of de Stad Brussel daar ook aan meewerkt, of een andere manier van ondersteuning voorziet voor Maai Mei Niet. En ik denk dat de vertaling in het Frans is: En mai, tonte à l'Arrêt.

Dus indien u meewerkt – laat ons hopen dat u dat doet – kan u dan misschien eens een lijstje overmaken van de locaties waar dus gedurende die hele maand niet gesnoeid wordt? En kan u ook duiden in welke mate Stad Brussel ook de principes promoot om er andere actoren over te informeren en hoe?

Ik denk dan aan bedrijven met groene ruimtes of particulieren die tuintjes of voortuintjes hebben. Ik dank u.

Mevrouw Jellab, schepen.- Stad Brussel heeft nog niet officieel deelgenomen aan de Maai Mei Niet-actie, die voornamelijk bedoeld is om burgers aan te moedigen hun private tuinen niet te maaien tijdens de maand mei. We werken wel aan de overgang naar een geïdentificeerd beheer van al onze groene ruimtes.

Dit betekent dat we, waar mogelijk, zo weinig mogelijk tussenkomen om te evolueren naar een ecologisch beheer. Dit om zowel het onderhoudswerk te beperken, maar ook vooral om de biodiversiteit van onze groene ruimten te bevorderen.

In het algemeen hebben wij het maaien al sterk beperkt tot ongeveer een keer per maand. We vervangen gazons door bloemenweiden en organiseren cursussen voor onze tuinmannen om hen bewust te maken van de voordelen en het belang van dit gedifferentieerd beheer. Gedifferentieerd beheer heeft niet alleen betrekking op het maaien, maar ook op het beheer van dode bladeren, het snoeien van bomen en struiken en zo verder.

De bewustmaking is ook belangrijk voor de bezoekers van onze groene ruimtes die er soms aan moeten wennen dat de natuur weer meer plaats krijgt. Uit onze ervaring blijkt dat communicatie uiterst belangrijk is voor de invoering van gedifferentieerd beheer. We hangen dan ook affiches op in de zone waar deze methode wordt toegepast. We maaien wel vaak nog een strook van 50 centimeter langs de paden om te tonen dat de ruimten niet vergeten zijn en om een onderhoudaspect te behouden.

Op lange termijn moet elke groene ruimte ingedeeld worden in een beheerklasse. De ruimtes die tot de prestigeklasse behoren, zoals het Park van Brussel of de zone rond de graven in onze begraafplaatsen, zouden nog de enige zijn waar continu wordt gemaaid. In de andere gebieden zou er voor elke klasse een ander model van gazonbeheer worden toegepast.

Wat de Maai Mei Niet-actie betreft, is dit zeker een goede boodschap naar de burgers toe. We hebben al verschillende sensibiliseringsacties ingepland, maar gebruiken hiervoor niet dezelfde slogan. Zo zal er in de Brusseleir van mei informatie staan over gedifferentieerd beheer en zullen we een post voorzien op de sociale media van de Stad. We hebben ook een maaiworkshop ingepland in het kader van onze week van de biodiversiteit.

Ter herinnering: dit is al het derde jaar dat we deze sensibiliseringsweek organiseren. Deze zal dit jaar plaatsvinden van 22 tot en met 28 mei. De geplande activiteiten zullen binnenkort beschikbaar zijn.

Dank u.

Mevrouw Debaets.- Ik heb geen verdere vragen, dank u wel.

**Question de Mme Dhont concernant l'annonce de la fermeture du Delhaize
au boulevard Anspach**

Mme la Présidente.- L'auteur ayant dû quitter la séance, la question est retirée de l'ordre du jour.

**Question de Mme Abid concernant la procédure suivie pour utiliser
l'espace public comme décor et quelles sont les mesures de
sécurité imposées dans ce contexte**

Mme Abid.- Merci beaucoup, madame la Présidente. Le 10 février passé, un groupe de rap a tourné un clip rue du Champ de la Couronne. Lors de ce tournage, on a brûlé une moto dans une entrée d'immeuble de la même rue et on a également mis le feu à un tonneau en tôle pour les besoins du clip. D'après un témoin – un voisin –, il y avait au moins une centaine de personnes pour assister à ce tournage. Je ne sais pas si c'étaient des badauds ou des figurants.

Après ce tournage, la rue était complètement sale et les trottoirs pleins de bouteilles d'alcool – vodka, whisky – et d'autres boissons de toutes marques. Il n'y a eu aucun nettoyage. Je me suis rendue sur place le dimanche 12 février, en matinée, et c'était toujours sale et plein de bouteilles partout.

Je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que ce tournage s'est déroulé du côté des logements sociaux, une zone densément peuplée.

Mes questions sont les suivantes :

Pourriez-vous donner la procédure suivie pour utiliser l'espace public comme décor ? Quelles sont les mesures de sécurité imposées ?

Y a-t-il quelqu'un qui vérifie ou contrôle le contenu du clip ou du film à tourner avant de donner l'autorisation ? S'il faut brûler des motos ou mettre du feu dans la rue, par exemple.

À ce qu'il paraît, il n'y avait aucune présence de policiers.

Merci beaucoup pour les réponses. Je ne sais pas qui va répondre.

M. le Bourgmestre.- Merci, madame Abid. Les demandes de tournages doivent être introduites auprès de Visit Brussels Film Commission qui est le bureau d'accueil des tournages dans toute la Région. C'est sur le site de Screen Brussels, qui regroupe à la fois les aides et tout le bureau de tournages. La demande est d'abord traitée et calibrée par Visit Brussels Film Commission et ensuite introduite auprès des services de police des communes, qui en font l'analyse.

On a essayé de centraliser toutes les demandes pour la Région – cela fait plus d'une dizaine d'années. Au départ, ce n'était que la Ville de Bruxelles, qui concentre 80 % des demandes de tournages, depuis les plus grands films qui ont été tournés ici jusqu'à des films plus expérimentaux ou avec moins de moyens. C'est une grosse économie pour notre Région.

Ces services rédigent les conditions qui sont à appliquer et mentionnées dans le courrier d'autorisation signé par le Bourgmestre, avec toutes les conditions qu'ils doivent mettre par rapport aux riverains : prévenir, l'encadrement et tout cela.

Ici, celui que vous citez, c'est un tournage sauvage. Il n'y avait aucune autorisation, aucune demande.

Ça arrive malheureusement et c'est un vrai problème. Pourtant, on essaye de sensibiliser parce qu'on préfère encadrer. C'est même dans l'intérêt des personnes, parce que si on prévient les riverains, on peut avoir des tournages

parfois très, très spectaculaires.

Il y a des films, je pourrais vous montrer la liste. Si vous allez sur le site de la commission de Visit Brussels, vous allez voir le nombre de films tournés à Bruxelles, c'est absolument « dingue » ! Mais ici, malheureusement, ce sont des gens qui ont fait « en schmet », comme on dit en bruxellois – c'est un peu d'argot.

(Rires.)

Et donc, ça ne va pas ! Évidemment, pour les riverains et pour tout ça, c'est un vrai problème, et honnêtement, j'ai dit à la police d'être un peu vigilante par rapport à ça, mais parfois, le temps qu'on intervienne, le tournage est terminé. Ici, ils n'avaient pas respecté les procédures.

Mme Abid. - C'est ce qui m'a étonnée, parce que je viens de mon ancien quartier et on est un décor. Bruxelles est un décor et, chaque fois qu'on a filmé et qu'il y a des films, on a l'impression qu'il n'y a rien eu : on voit des grosses camionnettes et après, tout est propre et « clean ».

Mais là, j'ai des photos : ce sont des bouteilles d'alcool partout, du feu... Il y avait une personne âgée, elle a dit oui... les gens ont subi, sans plus.

Merci de porter attention à ce dossier.

(M. Close, Bourgmestre, prend la présidence de la séance.)

Question de Mme Loulaji concernant l'état d'avancement du projet
Mutsaard à Laeken (école maternelle, primaire et secondaire)
prévu pour cette année

Mme Loulaji.- Bonjour, mesdames et messieurs. Le projet Mutsaard consiste en l'école Koninging Astrid School et la crèche adjacente. Ce projet a débuté le 18 janvier 2021 et s'achèvera normalement en octobre 2023.

Au cours de cette législation, la Ville de Bruxelles investit considérablement dans le développement et la modernisation de son offre éducative. Grâce à ce nouveau bâtiment scolaire basse énergie, la Ville devrait créer de nouvelles places – le nombre prévu est de 744 places.

Cette nouvelle école devrait normalement abriter l'école maternelle et l'école primaire Koninging Astrid, l'athénée Karel Buls et la crèche communale Mutsaard. Son ouverture est prévue pour le mois d'octobre 2023 et devrait accueillir 744 élèves, 72 bébés et tout-petits, dont 264 nouvelles places (72 en maternelle, 120 en primaire et 72 en secondaire), sans oublier les deux gymnases souterrains ouverts au public après les heures de classe.

Le coût de ce projet était de 20 millions d'euros **et de 10 millions (?)** d'euros.

L'apport de (?) la Commission communautaire flamande est de 3 millions d'euros et la Ville a bénéficié de 400.000 € (*inaudible*) du complexe, dont la superficie est de 10.821 mètres carrés.

Madame l'échevine, où en êtes-vous sur ce projet ? Et pouvez-vous nous dire où en sont le budget et la liste d'élèves inscrits ?

Je vous remercie, madame, pour vos réponses.

Mme Persoons, échevine.- Merci pour votre question. Au niveau du budget, vous avez déjà tout dit. Et concernant le chantier, le planning contractuel de l'entrepreneur prévoit actuellement une fin de chantier et une remise des classes pour le 5 octobre 2023 – c'est pour très bientôt, le chantier avance bien.

À partir de cette date, l'instruction publique pourra installer le nouveau mobilier et déménager les trois écoles vers le nouveau bâtiment – ce sont trois écoles qui vont déménager : Karel Buls et Koninging Astrid, tant maternelle que primaire, ce sont deux bâtiments différents. Les classes vont déménager et une fois qu'elles seront là, on pourra accueillir des élèves supplémentaires.

Je peux aussi vous donner les détails du chantier, de tout ce qui est déjà fait et tout ce qu'il reste à faire, mais je ne pense pas que ce soit très utile. C'est pour le 5 octobre 2023 que ça sera terminé.

Merci.

Mme Loulaji.- Vous avez dit que ça devrait normalement être terminé le 5 octobre. Il y a de nouveaux inscrits là-dedans : 744 élèves vont venir des autres écoles, mais de nouveaux vont s'installer aussi. Est-ce que vous avez une liste d'élèves qui seront sur les listes ? Par rapport aux nouveaux, est-ce qu'il y a une liste d'élèves ? Est-ce que c'est suffisant ou pas suffisant par rapport au primaire, et aussi au secondaire ?

Mme Persoons, échevine.- On va d'abord déménager les élèves qui sont déjà dans les autres écoles. C'est difficile, parce qu'on n'arrive pas à déménager en septembre, donc toutes les classes ne seront pas remplies dès le début. Au fur et à mesure, on pourra prendre de nouveaux élèves. Étant donné qu'ils sont encore dans les autres bâtiments pendant un certain temps, on ne peut pas accueillir toute la capacité du nouveau bâtiment dès le début.

Mme Loulaji.- Et par rapport au gymnase, où en êtes-vous ? Parce qu'il y a beaucoup de citoyens qui sont au courant. Apparemment, il y aura un gymnase à la cave.

Vous en êtes où par rapport à ce projet ?

Mme Persoons, échevine.- Deux gymnases sont créés pour l'école, qu'on pourrait mettre à disposition du quartier après les horaires de cours.

Vraag van mevrouw Debaets betreffende de zorgwekkende toestand waarin een pand aan de Houba-de Strooperlaan 8 in Laken verkeert

Mevrouw Debaets.- Het is een korte vraag, meneer de Burgemeester, maar een aantal buurtbewoners interpelleerden mij erover en ik had ook mevrouw Persoons daar al eerder over aangesproken. Het gaat daar eigenlijk van kwaad naar erger. Het gaat over een pand op de Houba de Strooperlaan in Laken, nummer 8.

Dat is een mooie burgerwoning die toch wel wat architecturale waarde heeft. Het is een wat eclectische stijl, maar met overduidelijk Art Nouveau-invloeden. En het is ooit een handelszaak geweest in de jaren 60.

Maar dat pand staat al jaren leeg, het verkeert echt in heel slechte toestand. De houten ramen zijn vernield, het interieur is opgebroken, ik denk dat de ramen zelfs zijn stukgeslagen, enfin er moet echt wel iets gaan gebeuren, want het is jammer dat een pand met die waarde helemaal aan het verloederen is. En dus vroegen de buurtbewoners en ikzelf ons wel af welke toekomst u eigenlijk voor dat toch wel historische pand ziet.

Heeft u al contact opgenomen met de eigenaar? Want ik denk dat dat pand leeg staat, waar toch ook wel leegstandsbelasting voor is. Dus het is voor niemand goed dat dat al jaren leegstaat. Op welke manier controleert en monitort u eigenlijk de situatie daar?

Hebt u al gekeken, als de eigenaar blijkbaar geen interesse heeft, om daar iets

mee te doen of er dan geen andere bestemming aan te geven? Al was het maar in afwachting, om toch verdere verloedering en afbraak tegen te gaan, want ik denk dat het ook wel slachtoffer van vandalisme is.

En misschien is er ook wel een samenwerking met het Brussels Gewest mogelijk om dat pand toch voor verdere afbraak te behoeden.

Dank u wel.

Mevrouw Persoons, schepen.- Dank u voor uw vraag, mevrouw Debaets. Het is een pand waar de afgelopen jaren al vanalles gebeurd is. Het staat eigenlijk leeg sinds 2015 en de huidige eigenaar is eigenaar sinds 18 januari 2018. Zij heeft een vergunning aangevraagd op 23 juli 2019.

Gezien de hoge erfgoedwaarde van dat pand – het is niet geclasseerd, maar het heeft wel een heel hoge erfgoedwaarde – zijn er enkele allers-retours geweest met onze administratie en moesten de oorspronkelijk plannen aangepast worden. Sinds 29 april 2021 heeft zij een vergunning om de werken uit te voeren. Een handelspand op het gelijkvloers en twee woningen op de verdiepen worden behouden. Sindsdien hebben wij ook al verschillende keren – niet ik, maar onze administratie – contact met haar opgenomen om haar eigenlijk aan te sporen om vaart te zetten achter de uitvoering van die vergunning. Die vergunning verloopt in 2024, dus ze gaat er ook haast achter moeten zetten.

In april 2022 heeft zij ons laten weten dat de werken gingen starten. Dus we zullen een keer ter plekke moeten gaan om te zien of die echt daadwerkelijk gestart zijn en als dat niet het geval is, nogmaals haar aanschrijven of bellen om te zeggen dat ze haast moet maken. Want het zou heel erg zonde zijn dat ze de werken niet uitvoert binnen de termijn van haar vergunning. En nog even ook, voor de informatie: we blijven leegstandstaks heffen op dat pad. We hebben dus

leegstandstaks geheven in 2019 en in 2021.

In 2020 heeft zij eenmalig niet hoeven te betalen. Als er een vergunning loopt die volledig is verklaard, dan moet men geen leegstandstaks betalen. Dus dan is dat opgeheven, maar we blijven dat wel opvolgen. Net zo lang de werken niet worden uitgevoerd blijven we druk uitoefenen via die leegstandstaks.

Ik dank u.

Mevrouw Debaets.- Het is goed nieuws dat er een vergunning is. Het is alleen nog een zaak, denk ik, om die eigenaar aan te sporen. Maar wat ik niet wist is dat eenmaal de vergunning rond is, die leegstandstaks niet moet betaald worden. Begrijp ik het zo? Nee?

Mevrouw Persoons, schepen.- Tijdens de periode dat de vergunning behandeld wordt, moet er geen leegstandstaks betaald worden, maar dat is eenmalig.

Mevrouw Debaets.- Dus nu betaalt die eigenaar wel?

Mevrouw Persoons, schepen.- In 2021 heeft die al terug moeten betalen.

Mevrouw Debaets.- En heeft u er zicht op hoeveel dat bedraagt voor dat pand?

Mevrouw Persoons, schepen.- Dat heb ik nu niet opgevraagd, maar dat kan ik u wel bezorgen, ja.

Mevrouw Debaets.- Oké, dank u wel.

(Mme Temmerman, Présidente, reprend la présidence de la séance.)

Vraag van de heer Vanden Borre betreffende de mutualisering van bepaalde diensten en departementen tussen de Stad en het OCMW

De heer Vanden Borre.- We hebben daarnet tijdens de Gemeenteraad al een punt besproken over de informatisering van de Stad Brussel in samenwerking met het OCMW. Maar dus mijn vraag is of er nog andere diensten en departementen tussen sde Stad en het OCMW samenwerken en welke samenwerkingen in de toekomst mogelijk zijn langs beide kanten. Welke schaalvoordelen, welke efficiëntiewinsten kunnen door die samenwerking gerealiseerd worden?

M. Zian, président du CPAS.- Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le conseiller. Je vous remercie pour votre question qui tombe à point nommé puisqu'elle permet d'évoquer un projet lancé tout récemment par la Ville de Bruxelles et son CPAS. Ainsi que vous le dites, nos deux institutions vivent et fonctionnent côte à côte, avec leurs organisations respectives qui font parfois doublon.

Si cette circonstance ne nous a pas empêchés de présenter des budgets en équilibre, il est en effet possible de réaliser des économies d'échelle à travers des mutualisations de moyens matériels, humains et logistiques. Comme vous l'avez rappelé, dans un contexte toujours compliqué sur le plan budgétaire, M. le Bourgmestre et moi-même avons pris les devants en donnant une impulsion politique en ce sens.

L'objectif est de travailler plus efficacement : il peut s'agir d'une amélioration des processus, d'une rationalisation d'économies d'échelle dans les dépenses de fonctionnement ou d'investissement, voire dans les ressources humaines. Les conclusions peuvent déboucher sur plusieurs modèles possibles, du statu quo dans certains domaines à la fusion de services.

Les formules et les délais peuvent varier d'un domaine à l'autre. À l'heure actuelle, il est prématuré de prévoir à ce stade des scénarii concrets. La première phase est une phase d'analyse et les premiers échanges entre les responsables des administrations de la Ville et du CPAS ont eu lieu dès le mois de janvier dernier.

D'ores et déjà, des rapprochements sont en cours en matière d'IT, comme en témoignent les conventions sur le partage de solutions informatiques et sur la gestion intégrée du personnel présentée aujourd'hui au Conseil (points 58 et 59 de l'ordre du jour).

Une note établissant des principes et la méthode de travail pour la mutualisation a été adoptée par le Conseil de l'action sociale et le Collège ce mois-ci. Je peux vous dire que ce sont les services de support qui sont visés en premier lieu, donc la gestion du personnel, la gestion financière, la gestion des achats, les impressions, la flotte de véhicules, la gestion et l'entretien des bâtiments et d'autres encore. Cette liste n'est pas exhaustive et peut encore évoluer au gré des travaux qui n'en sont qu'à leurs débuts.

Un comité de pilotage composé des sponsors que sont le secrétaire communal de notre Ville et la secrétaire générale du CPAS, des chefs de projet et des coordinateurs de projet se réunira tous les deux mois pour apporter un soutien, garantir des orientations et veiller aux avancées du projet. Cela permettra également une prise de décision sur les points bloquants ou la validation de livrables.

Un groupe « projet », qui se réunira deux fois par mois, est également mis en place pour construire les livrables. Des groupes de travail thématiques seront également constitués en fonction des aspects concernés.

Un rapport sur l'avancement des travaux sera présenté tous les trimestres aux autorités politiques de nos deux institutions. Vous comprendrez, monsieur le

conseiller, qu'il m'est à ce stade impossible de vous dire quelles économies d'échelle seront réalisées, mais le but est de travailler plus efficacement en améliorant les processus, en rationalisant l'utilisation des ressources de la Ville et de son CPAS sans pour autant fusionner les institutions comme en Flandre. Ceci relève de la sagesse du législateur – dont vous-mêmes, mais c'est un autre débat.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

De heer Vanden Borre.- Dank u wel voor uw antwoord ,al had ik het natuurlijk wel geapprecieerd als het ook in het Nederlands gebracht zou zijn. Een OCMW-voorzitter is natuurlijk bevoegd voor de instelling die eigenlijk Nederlandstaligen en Franstaligen gelijk moet behandelen. Maar we weten het: helaas is dat in deze Stad niet het geval. Maar bon.

Daarnaast denk ik wel dat er positieve zaken in het antwoord zitten. Dus dat er effectief schaalvoordelen zitten in een verdere integratie van beide structuren. Ja, daar moet naar gekeken worden. Dat lijkt evident, maar we zijn hier nog maar aan het begin van het traject. Er is nog een hele lange weg te gaan, denk ik. Omtrent de werkgroepen – op zich begrijp ik dat natuurlijk wel: eerst een analyse maken. Maar we moeten ook niet elke maal het warm water uitvinden.

Ik denk dat er ook voldoende expertise is bijvoorbeeld in Vlaanderen, u hebt er naar verwezen, maar ook eventueel andere steden en gemeenten die verder staan in deze. Dus ik zou zeggen: steek daar ook eens uw licht op.

En het laatste element is een wetgevend initiatief. Ja, dat hebt u goed gezien. Ik weet niet of u op de hoogte bent, het lijkt misschien zo, vast wel, maar ik heb alvast een voorstel ingediend om het OCMW-beheer, dus de OCMW-raad en dergelijke, te integreren in de werking van Stad brussel en ook op die manier

politieke mandaten en de politieke werking te besparen.

Op jaarbasis komt dat neer op honderdduizenden euro's. En over de legislatuur gespreid zal dat in de miljoenen oplopen. Dus ik denk ook dat we in die richting moeten verder kijken, dank u wel.

(Avec l'accord des auteurs ou sur leur proposition, les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites

Mevrouw Debaets.- Het is eigenlijk eerder een vraag. Het is denk ik ook fijn voor u als Voorzitter maar ook voor de Burgemeester want ik heb de planning eens bekeken en, si je compte bien, il n'y a plus que quatre séances jusqu'aux vacances d'été.

Ça me paraît peu, sincèrement. Je sais que c'est à cause des vacances et des jours fériés, mais c'est assez long, les Conseils habituels. Si on réduit à un Conseil par mois, ça risque de durer très longtemps.

Est-ce qu'il n'y a pas une option de postposer pour quand même maintenir deux séances par mois ?

Mme la Présidente.- Il y a justement la question des vacances. We hebben eerst de vakantie's van het Nederlandstalig onderwijs en die van het Franstalig onderwijs vallen in de maand mei en dat zijn er dan ook twee, dus die vallen eruit tijdens die periode kunnen we echt geen zittingen houden. Dat lukt niet. We doen nooit tijdens schoolvakanties.

M. le Bourgmestre.- On va peut-être devoir rajouter une séance en mai ou juin. On va regarder, c'est vrai qu'il est possible qu'on manque de séances.

On est en train d'étudier le calendrier. Pour avril, à mon avis, ça va rester

comme ça, parce qu'on n'y arrive pas. Mais en mai et juin, on va peut-être devoir rajouter des séances, en effet.

Mme la Présidente.- Ik denk ook dat de kans bestaat dat we geen keus hebben en dat we een extra zitting gaan moeten inlassen voor de zomer, zowiezo.

M. le Bourgmestre.- À mon avis, on va devoir faire deux lundis de suite ou quelque chose comme ça. C'est juste, on en a bien conscience, mais c'est un peu exceptionnel, cette année. On en parlait entre nous, en début de Conseil, en se disant que ça va être compliqué, mais on est d'accord : on doit arranger ça.

Mme la Présidente.- Affaire à suivre. Merci à l'équipe.

Prochaines séances

Vendredi 21 avril 2023

- sections ordinaires.

Lundi 24 avril 2023

- séance publique, suivie d'un comité secret.

- *La séance publique est levée à 21h24.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 21u24.*